

Faculté de philosophie, arts et lettres

**LE GÉNÉRAL DURUTTE,
PARCOURS DE LA CARRIÈRE MILITAIRE
D'UN OFFICIER AU SERVICE DE LA FRANCE**

1792-1815

Auteur : Emilien BOSSUROY
Promoteur : Emmanuel DEBRUYNE
Co-promoteur : Bruno COLSON
Année académique 2018-2019
Master [120] en histoire à finalité approfondie

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, ARTS ET LETTRES
COMMISSION DE PROGRAMME HISTOIRE

LE GÉNÉRAL DURUTTE : PARCOURS DE LA CARRIÈRE MILITAIRE
D'UN OFFICIER AU SERVICE DE LA FRANCE
1792-1815



Emilien BOSSUROY
Année académique 2018 - 2019
Promoteur : Emmanuel DEBRUYNE
Co-promoteur : Bruno COLSON

Mémoire présenté en vue
de l'obtention du diplôme de
Master en histoire

Page de garde : Portrait du lieutenant-général comte Durutte, avec les insignes de grand officier de la Légion d'honneur et de chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. 1815 par Francois Böhm (DOUAI, Musée de la Chartreuse, *Portrait du général Durutte*).

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2018-2019

SESSION : Septembre

NOM : Bossuroy

PRÉNOM : Emilien

TITRE DU MÉMOIRE : Le général Durutte, parcours de la carrière militaire d'un officier au service de la France 1792-1815

PROMOTEUR : Emmanuel Debruyne

Résumé du mémoire en 12 lignes :

Ce mémoire étudie la carrière militaire du général Durutte (1767-1827) en l'intégrant dans une réflexion sur le bagage politique des officiers de l'armée française entre 1789 et 1815. L'ambition de ce travail est de comprendre dans quelles mesures son attachement à des identités, des valeurs ou des idéaux de son temps déterminent ses comportements professionnels entre 1792 et 1815. Cette étude se base sur le fonds *Papiers Durutte* conservé au Musée de l'Armée, son dossier personnel militaire à Vincennes et de sa correspondance personnelle éditée. Face à la politisation intense de la Révolution, Durutte développe d'abord un professionnalisme militaire apolitique. On distingue ensuite deux moteurs à ses actions : son attachement à l'idéal du service de la France, la patrie, et le développement d'une forte affection pour le métier des armes. En 1814-1815, Durutte se rallie ainsi au Roi, puis à Napoléon pour défendre son pays. Derrière ce discours patriotique, Durutte est aussi un officier dont l'identité républicaine s'est éteinte sous l'Empire et qui se rallie définitivement à la Restauration par affection monarchiste (voire libérale ?)

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire **en trois exemplaires** pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à relier au début de chaque exemplaire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon co-promoteur, Bruno Colson, qui en m'indiquant l'existence du fonds *Durutte*, m'a permis de réaliser un mémoire au sujet passionnant. Je remercie tout autant Emmanuel Debruyne, mon promoteur, qui a accepté de soutenir mon projet.

J'aimerais également remercier les archivistes du centre de documentation du Musée royal de l'Armée pour leur bienveillance. J'en profite pour remercier Dominique Timmermans qui m'a gentiment transmis les photographies du *manuscrit Brassart*.

Je remercie Hubert Delattre et Henry Bisilliat Donnet pour leur soutien et nos souvenirs inoubliables à la MDH.

Je remercie les SAPAGE, la tribu d'Sclûse, ma copine et le Michaud de Stef qui ont toujours su m'apporter du réconfort.

Je remercie très sincèrement Joseph et Berna pour leur dévouement sans faille et leurs relectures pointilleuses.

Enfin, pour ses précieux conseils, son soutien et l'inspiration qu'il m'a donnée, je tiens tout particulièrement à remercier un grand ami rencontré sur le champ de bataille de Waterloo 197 ans après que *Durutte* y soit passé.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMD	Archives Municipales de Douai
MRA	Centre de documentation du Musée royal de l'Armée à Bruxelles
SHAT	Service historique de l'armée de terre à Vincennes

INTRODUCTION

« *Le général Durutte ! Je n'ai jamais fait de bien à cet homme-là, Metz est toujours à nous* »¹. Au coin d'un feu de bivouac de la campagne de France, Napoléon rend un hommage tardif à Durutte quand il surprend l'un de ses aides de camp évoquer la reddition de Metz. Pierre-François-Joseph Durutte naît et est baptisé à Douai en 1767 au sein d'une famille bourgeoise de commerçants. Son père est marchand de lin. Durutte vit dans l'aisance et il suit des bonnes études. Ayant un goût prononcé pour les arts, il joue du violon pour son loisir. L'engagement militaire de Durutte commence lorsqu'il s'engage au sein du 3^e bataillon de volontaires du Nord, peu de jours avant que la France ne déclare la guerre à Ferdinand II, le souverain de la dynastie Lorraine-Habsbourg. Il fait ainsi son baptême du feu lors de la première offensive dans les Pays-Bas autrichiens. Il participe aux opérations de l'armée du Nord de 1792 à 1795. On le retrouve à la bataille de Jemappes, à la bataille de Hondschoote en 1793 et à la prise d'Ypres en 1794. Montant les grades, il est employé comme officier d'état-major. Il est également apprécié par ses supérieurs pour ses qualités martiales et son dévouement à la République. Il intègre l'armée de Batavie et participe à la répression d'une révolte paysanne des départements flamands en octobre-novembre 1798. Il rejoint ensuite l'Armée du Rhin sous Moreau et combat comme général de brigade durant la campagne d'Allemagne et d'Autriche en 1800. Par le traité de Lunéville le 9 février 1801, l'Autriche se sépare de la deuxième coalition à la suite des défaites qu'elle a subies à Marengo et à Hohenlinden contre le général Bonaparte et Moreau. Durutte rejoint alors l'état-major de la 16^e division militaire² avant de prendre le commandement du département de la Lys (Flandre-Occidentale aujourd'hui) en octobre 1801. C'est durant cette période qu'il rencontre sa femme et s'installe à Ypres qui restera sa demeure jusqu'à la fin de ces jours.

Après la rupture du traité de paix d'Amiens, en mai 1803, l'Angleterre et la France sont de nouveau en guerre. Durutte, maintenant général de division, se voit attribuer le commandement d'une division au camp de Bruges sous les ordres de Davout. Il n'y restera pas longtemps. Disgracié en 1804 comme ami de Moreau qui est impliqué dans l'affaire d'un complot contre Le Premier Consul, il est envoyé à Toulouse pour prendre le commandement de la 10^e division militaire. Il est ensuite désigné pour administrer l'île d'Elbe. Il y reste

¹ MOUTHON V. E., *Précis de la vie militaire du lieutenant-général, comte François Durutte*, Douai, Contrejan-Campion, 1836, p. 35.

² La division militaire est une organisation territoriale groupant plusieurs départements comparables aux organisations contemporaines. En revanche, l'unité militaire commandée par un général de division est appelée division tout court dans l'armée française de l'époque (WILLEMS R., «Le Journal de campagne de l'adjudant-général François Durutte tenu pendant les troubles de Brumaire An sept (Guerre des paysans belges), 1798-1799», dans *op. cit.*, p. 188).

jusqu'en avril 1809 ; ce qui s'apparente à un exil. Il participe ensuite aux opérations de l'armée d'Italie avec Eugène de Beauharnais. Présent à la bataille de Wagram, il commande la 32^e division d'infanterie en octobre 1812 et participe à la campagne de Saxe en 1813. On le retrouve ainsi aux batailles de Dresde, Lützen, Bautzen et Leipzig. Rentré en France début janvier 1814, il défend la ville de Metz face aux Russes. Suite à la première abdication de l'Empereur, il se rallie à Louis XVIII qui lui confie de nouveau le commandement de Metz.

À Golf-Juan, Napoléon pose de nouveau le pied sur le continent avant de s'installer aux Tuileries une semaine plus tard. Durutte comme toute la société française fait alors face à un douloureux dilemme : se rallier à l'Empereur ou obéir au nouveau souverain incarnant le pouvoir légal. Malgré qu'il se soit rallié en avril 1814, il décide de rejoindre les rangs de l'armée napoléonienne pour une dernière campagne au sein du 1^{er} corps de Drouet d'Erlon. Les mouvements de ce corps lors de la journée du 16 juin 1815 constituent encore un vaste sujet de débat chez les historiens. Par une série de marches et de contremarches, d'Erlon gaspille l'utilité stratégique d'un corps d'armée entier. Il ne participe en effet ni à la bataille des Quatre-bras, ni à celle de Ligny. Le 18 juin, Durutte se bat à Waterloo sur l'aile droite française contre les Anglais-Hollandais et les Prussiens. C'est dans ces combats pour le contrôle de la ferme de la Papelotte qu'il termine une vie militaire commencée vingt-trois ans plus tôt à Menin et Courtrai dans les rangs de la Convention. Mis à la retraite en octobre 1815, il termine sa vie à Ypres dans une santé précaire.

Face à ce condensé de la vie militaire de Durutte, on comprend que les années 1814-1815 sont décisives. Elles mettent en lumière les héritages politiques des officiers qui doivent décider à quel pouvoir ils souhaitent exprimer leurs allégeances. Tous les cas de figure se rencontrent entre monarchistes convaincus, ralliements à Napoléon ou résurgences républicaines. Les postures prises par les officiers à la Restauration et en mars 1815 posent la question des héritages monarchiques et républicains sous l'Empire et au-delà. Il est primordial de s'interroger sur les motivations qui poussent Durutte à se rallier à Napoléon. Est-ce en raison d'un soutien infailible à l'Empereur ou par sursaut patriotique ? Au fond de ses ralliements sincères ou par défaut se trouve une réflexion sur la culture politique des officiers. Les accointances politiques nées sous la Révolution ressurgissent effectivement durant ces deux années charnières. Comprendre la charnière 1814-1815 implique donc de saisir les liens de causalité entre les idéaux républicains et l'existence ou non d'une adhésion à Napoléon. Dans sa thèse³ soutenue en 2005, W. Bruyère Ostells démontre que la légende d'un attachement indéfectible à l'Empereur a masqué la politisation intense des armées révolutionnaires qui s'est en réalité perpétuée sous le régime napoléonien. Qui plus est,

³ BRUYERE-OSTELLS W., « Les officiers républicains sous l'Empire : entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 31-32.

l'attachement affectif à l'Empereur n'induit pas une adhésion politique au régime, bien au contraire. Toutefois, cette image, bien entretenue par le régime, a masqué un grand nombre de consciences restées républicaines ou monarchistes.

À ce titre, l'étude de la carrière militaire de Durutte a un potentiel certain. Elle nous permet de compléter cette réflexion sur le bagage politique des officiers entre 1789 et 1815. Grâce à l'examen de ce parcours biographique, nous affinerons nos connaissances sur les comportements du corps des officiers de l'armée française. Ayant cette idée en tête, nous essayerons de comprendre, à travers l'étude de sa carrière militaire, comment Durutte s'identifie aux idées et à aux régimes politiques dans lesquels il évolue. L'ambition de ce travail de recherche est de déceler l'attachement de Durutte à des identités qu'elles soient culturelles ou religieuses, mais surtout politiques, afin d'observer de quelles manières elles influencent ses choix et ses attitudes professionnelles entre 1792 et 1815. En examinant son adhésion à des identités, des valeurs ou des idéaux de son époque, nous espérons être capables de comprendre ce qui le motive à s'engager volontairement en 1792, puis à vouloir terminer sa carrière au service de Louis XVIII après avoir servi dans la Grande Armée. En d'autres termes, nous tenterons d'examiner son attachement à des entités politiques (République, Empire, France, Royauté), à des individus, mais également, si les sources le permettent, à la culture des Lumières et à la religion. Ses expériences professionnelles auront également des incidences importantes sur sa carrière ; nous ne les négligerons donc pas.

L'argumentaire s'articulera autour de trois grandes parties bien distinctes. Dans la première, nous tenterons de nous rapprocher de la personnalité de Durutte après avoir décrit son environnement familial et culturel. Suite à quoi, nous aborderons les bouleversements socio-économiques qu'apporte la Révolution. La seconde partie visera tout d'abord à comprendre le choix que Durutte fait en embrassant le début d'une longue carrière militaire. Nous examinerons ensuite les moteurs de son dévouement militaire ainsi que son évolution dans la hiérarchie militaire. Nous observerons de quelle manière l'armée façonne son attachement aux valeurs républicaines, tout en posant les limites de ses sentiments républicains face à l'instabilité politique chronique de la Révolution. Dans la dernière partie, la question de l'adhésion et de la réception à l'Empire et à la Restauration se posera clairement. Dans les années décisives de 1814-1815, les éléments de rupture et de continuité dans le comportement de Durutte seront finalement abordés.

Précisons que l'élaboration de cette étude est soutenue par deux éléments. Le premier étant l'inexistence d'un travail pleinement désintéressé et récent qui met en perspective la carrière de Durutte avec les grandes dynamiques de son époque. L'ouvrage de Jacques le

Coustumier⁴ sur le siège de Metz en 1814 s'en rapproche fortement. À l'origine, il avait effectivement l'idée d'écrire une biographie du général Durutte. Si certains chapitres du livre s'apparentent à une biographie du général, il est évident qu'il traite d'abord de l'histoire du siège de Metz. Enfin, il faut être prudent en l'utilisant. On déplore en effet un manque de rigueur historique dans les datations et les références qui sont imprécises et lacunaires. Des citations entières sont parfois données sans que l'on ait la moindre idée de leur provenance. Citons l'article ancien mais très complet du belge René Willems qui, en un peu plus de cent pages, éclaire le rôle joué par Durutte dans la répression de la Guerre des paysans en octobre 1798⁵. Si on recense de très nombreuses notices biographiques rédigées au cours du XIX^e siècle, il n'existe aucune biographie complète et récente à son propos. L'ouvrage de 1852 de Charles Mullié intitulé *Biographies des célébrités militaires* lui consacre deux pages⁶. En 1827, un ancien aide de camp de Durutte, le capitaine V. E. Mouthon, écrit un *Précis de la vie militaire du lieutenant-général, comte François Durutte*⁷ qu'il publie chez Contrejean-Campion à Douai en 1836. À la fin du XIX^e siècle, le capitaine Paimblant Du Rouil sort un livre sur la division Durutte⁸. Une *biographie sommaire du comte Durutte*⁹ en vingt pages sort le 13 juin 1901 dans le *Franc-Tireur*. La même année, Félix Brassart sort une *compilation commentée de correspondances de Durutte*¹⁰.

Le second, mais principal élément qui soutient ce travail de recherche est l'existence d'un fonds d'archives inexploité contenant les papiers personnels de Durutte. Il est consultable au centre de documentation du Musée royal de l'Armée à Bruxelles. Ils ont été légués au Musée de l'Armée en juin 1931 par le lieutenant de cavalerie belge Pierre Durutte. Le fonds compte treize boîtes dont les liasses sont classées selon un ordre chronologique. Il s'agit d'une énorme quantité de documents manuscrits rassemblés et gardés par Durutte à Ypres durant toute sa carrière militaire. Ce fonds comprend des cahiers servant à copier les lettres et les correspondances des généraux ainsi que d'innombrables lettres et écrits divers émanant de ses supérieurs, de sa famille, de ses camarades etc. Il comporte également une notice biographique établie par son petit-fils, l'officier Adolphe-Édouard-François Durutte, et des notes dictées par Durutte à ses enfants. Nous avons bien entendu consulté le dossier militaire personnel de Durutte, conservé au Service Historique de l'armée de Terre.

⁴ LE COUSTUMIER J., *Le siège de Metz de 1814*, Paris, Nouveau Monde éditions/Fondation Napoléon, 2009.

⁵ WILLEMS R., « Le Journal de campagne de l'Adjudant-général François Durutte tenu pendant les troubles de Brumaire An sept (Guerre des paysans belges), 1798-1799 », dans *op. cit.*, p. 187-188.

⁶ MULLIÉ C., *Biographies des célébrités militaires des armées de terre et de mer 1789-1850*, s. l., Poignavant et Compagnie, 1852, p. 483-485.

⁷ MOUTHON V. E., *Précis de la vie militaire du lieutenant-général, comte François Durutte*, Douai, Contrejean-Campion, 1836.

⁸ PAIMBLANT DU ROUIL (Capitaine), *La Division Durutte les régiments de réfractaires sous Napoléon I^{er}*, Panazol, Charles-Lavauzelle, 1896.

⁹ CRUYPLANTS E., « Biographie sommaire du comte Durutte », dans *Franc-Tireur, Moniteur de la garde civique*, n° 24, 13 juin 1901.

¹⁰ BRASSART F., *Compilation commentée de correspondances de Durutte et d'écrits des Mémoires de la Société d'agriculture de Douai vers 1895*, t. 3, Douai, 1901.

Nous avons retenu et dépouillé neuf boîtes. Elles représentent une documentation assez importante. La boîte numéro douze comprend des registres de lettres et de correspondances s'étalant du 10 janvier 1794 au 7 juillet 1799 ; la boîte treize, du 21 octobre 1799 au 21 novembre 1802 ; la boîte seize, du 12 novembre 1793 au 12 février 1795. La boîte dix-sept est composée de correspondances entre Durutte et divers généraux dans l'armée du Nord et l'armée du Rhin. La boîte dix-huit comprend de la correspondance de Durutte ainsi que des notices sur le commandement de la 16^e division militaire et du département de la Lys, sur l'affaire Moreau et Pichegru et enfin sur le camp de Bruges. Dix lettres à propos de la campagne de 1815 sont reprises dans la boîte dix-neuf. La vingt concerne le siège de Metz en 1814. Dans la boîte vingt et une, nous ne retiendrons que la liasse relative aux mémoires du général Dumouriez (1794). La boîte vingt-deux comprend des documents rédigés par la famille de Durutte. La vingt-trois est composée de deux registres de correspondances pour l'année 1809 et 1814. La boîte vingt-quatre est la dernière retenue, elle contient notamment la notice biographique écrite par le petit-fils de Durutte.

Nous utilisons également le *manuscrit Brassart*, dont les photographies nous ont été transmises par D. Timmermans. Il est composé des copies des actes de naissances de la famille de Durutte. Brassart, l'archiviste de la Société d'agriculture de Douai, y a compilé des fragments de lettres de Durutte, provenant de la correspondance de ce dernier avec sa famille et ses amis entre 1789 et 1799. Nous avons enfin recours à une série de lettres écrites de la main de Durutte entre 1792 et 1800 et éditées par M^r Maillard dans les *Mémoires de la société d'agriculture de Douai* en 1895.

I « UN PÈRE, UN ÉPOUX, UN CITOYEN ET UN GUERRIER PHILOSOPHE »

I.1 RACINES DOUAISIENNES

I.1.1 DES NÉGOCIANTS DANS LE LIN

L'an 1767, le 14 juillet, le curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Douai baptise un enfant né la veille à dix heures du matin. Le nouveau-né se prénomme Pierre François Joseph Durutte. Il est le fils de Pierre Joseph Durutte et Agnès Allard. Adulte, il signera toujours François, du prénom de son parrain et grand-père, François Joseph Durutte. Ce dernier, ne sachant écrire, appose sa marque sur le registre paroissial. Il épouse Marie Anne Jolivet qui donne naissance en 1727 à Pierre Joseph, le père du futur général. De l'union de Pierre Joseph et Marie Françoise Cambray en 1757 naissent le frère aîné de François, Pierre Alexis¹¹ qui sera confiseur, et ses deux sœurs utérines, la cadette Ubertine, et la benjamine Claire qui deviendra religieuse dans un couvent à Douai¹². François n'a pas d'autres frères et sœurs que ce dernier et ces dernières, nés du premier mariage de son père. Françoise Cambray décède et durant l'année 1766, Pierre Joseph se marie en secondes noces avec Agnès Allard, la mère de notre intéressé.

François a seulement quatre ans lorsqu'il perd son paternel en 1771. Deux mois et demi plus tard, sa mère convole avec Armand Joseph Prévost. Outre le bouleversement affectif provoqué par la mort du père ou de la mère de famille, le décès d'un proche coûte cher. Il faut payer les funérailles du membre défunt auxquelles s'ajoutent les frais de notaire¹³. La situation d'appauvrissement général de la famille pousse ainsi le veuf ou la veuve à se remarier rapidement. En 1793, François perd également sa mère, mais Prévost ne reste veuf que trente-sept jours. Il se trouve une nouvelle femme en la personne d'Augustine Joseph Pilate avec qui il a un fils et une fille.

¹¹ L'existence d'un frère caché de Durutte relève plus de supputations grotesques de commérage que de véritables hypothèses historiques. De la même manière que Durutte dénomme Prévost, « mon père », il considère Pierre Alexis Durutte comme son frère qui n'est d'ailleurs autre que son frère consanguin (issu du même père).

¹² Les boîtes du fonds « Papiers Durutte » au centre de documentation du Musée royal de l'Armée à Bruxelles contiennent quelques rares traces de correspondances entre Durutte et sa sœur utérine. Claire rentre dans une communauté de sœurs augustines liée à l'abbaye de la Bienheureuse Vierge Marie de Beaulieu à Sin le Noble (deux kilomètres de Douai). Cette abbaye, créée en 1233, a vu sa communauté transférée à Douai au début du 17^e siècle et ses propriétés vendues en 1796 (LEFEBVRE B., « Pratique religieuse et église constitutionnelle. Le cas de Dengremont, curé de Sin-le-Noble, 1791-1801 », dans *Revue du Nord*, n° 236, 1978, p. 122).

¹³ PARDAILHÉ-GALABRUN A., *La Naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988 (Histoires), p. 123-124.

François Durutte - nous le désignerons désormais uniquement par son nom de famille - est issu d'une famille exerçant son activité dans le négoce du lin. Dans les registres paroissiaux, son père est décrit comme marchand de lin et Prévost comme négociant. Mais que faut-il entendre par ces termes ? Ils peuvent recouvrir des réalités très diverses, allant du petit détaillant au grand négociant de commerce extérieur¹⁴. Peut-on parler de bourgeoisie, et si oui, laquelle ? La question de la délimitation des groupes sociaux est délicate parce qu'elle amène à s'interroger sur la réalité qui se cache derrière ces étiquettes socio-professionnelles. Si nous disposons de peu de sources explicites à ce sujet, il est toutefois possible d'esquisser un tableau de la situation familiale des Durutte.

Afin de déterminer l'étage de la pyramide socio-professionnelle où nous pouvons la classer, intéressons-nous d'abord à la situation géographique de la famille et à l'origine des épouses. La famille Durutte vit à côté de l'enceinte, à l'extrémité de la rue Saint-Éloi, dans la paroisse de Saint-Nicolas. Celle-ci forme avec celle de Saint-Jacques, les quartiers les plus contrastés en termes de richesse. À la suite des deux sièges subis par la ville lors de la guerre de Succession d'Espagne, une grande partie de la cité est reconstruite selon un nouveau plan d'urbanisme. La population qui reste stable jusqu'à la Révolution, est composée de 17 à 18 000 habitants répartis entre six grandes paroisses¹⁵. La famille de la première épouse du père de Durutte est originaire de Saint-Pierre. Il s'agit de la paroisse la plus aisée, Saint-Albin étant la plus pauvre¹⁶. La seconde femme de Pierre Joseph Durutte habite la même paroisse. Grâce à ce remariage, il unit sa famille avec une partie de l'élite bourgeoise douaisienne. De fait, la famille Allard comprend des hommes de loi et de ce fait sera souvent à la tête du pouvoir de la ville¹⁷. Le notaire M^r Pierre François Allard est ainsi témoin du mariage entre Agnès Allard et Pierre Joseph Durutte. Le registre des mariages indique que le père de Durutte se marie à deux reprises dans la paroisse de ses épouses. Ce rapide aperçu de l'origine géographique des épouses montre encore une grande proximité des conjoints qui ne sont distants que de quelques rues. La famille ne change pas non plus de secteur d'activité et reste domiciliée rue Saint-Éloi tout au long du XVIII^e siècle et de la Révolution.

Philippe Jarnoux qui a étudié la bourgeoisie du XVIII^e siècle à travers le cas rennais explique qu'il faut tenir compte de deux critères pour établir une classification de la société de l'Ancien Régime¹⁸. Le premier est lié à la fortune, le second au prestige social que revêt une profession ou une activité. Ces deux clivages divisent la société en trois ordres, mais

¹⁴ *Ibid.*, p. 73.

¹⁵ LEFEBVRE B., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *Revue du Nord*, t. 61, n° 241, avril-juin 1979, Numéro spécial : Douai et le Douaisis, p. 404.

¹⁶ ID., « Sous la révolution, l'aliénation des biens de l'Église à Douai, ville très catholique », dans *Revue du Nord*, t. 1, n° 389, 2011, p. 99.

¹⁷ ID., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *art. cit.*, p. 412-413.

¹⁸ JARNOUX P., *Les Bourgeois et la Terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 17-18.

agissent également au sein de chaque ordre. La stratification sociale globale du Tiers États se décompose de la façon suivante : au sommet se trouvent les hommes de loi et les serviteurs de l'État, suivis des professions libérales qui eux-mêmes précèdent les négociants et les marchands. Un négociant n'étant pas un marchand boutiquier, il est nécessaire d'établir des classifications au sein de ce troisième ensemble. Le dernier groupe se compose du monde des artisans qui se décline en de multiples activités. Le critère de respectabilité professionnelle détermine si l'activité de l'individu suppose une activité manuelle, ce qui, à la différence des deux premières catégories, est plus difficile à juger pour le milieu du commerce. Philippe Jarnoux résume efficacement : « La hiérarchie de la respectabilité part du travail intellectuel au service du roi ou de l'État, passe par la technique des libéraux, puis par les calculs et l'arithmétique des commerçants pour aboutir au travail manuel de l'artisan »¹⁹.

Devenue veuve en 1771, la mère de Durutte se remarie avec Prévost, originaire de la commune d'Évin-Malmaison à une dizaine de kilomètres de Douai. Il reprend donc les affaires de la famille laissées en suspens à la mort de Joseph. Conservées aux archives de Douai, il existe une dizaine de lettres écrites de Durutte à Prévost entre août 1788 et avril 1792. Grâce à cet échange épistolaire, on peut saisir la nature des activités professionnelles de l'entreprise familiale. Durutte a 21 ans quand il rejoint lui aussi l'entreprise de négoce familiale. Chargé par Prévost de vendre des balles de lin, il se déplace dans des villes toilières telles que Cambrai, Antoigny dans l'Orne, et même à la Haye pour trouver des clients solvables.

En tant que marchands de lin, les hommes de la famille Durutte se situent au sommet de la hiérarchie du *putting-out-system*. Par ce concept caractéristique de la proto-industrialisation, les historiens ont décrit un ensemble cohérent d'activités dans lequel les familles paysannes travaillent à domicile durant les temps morts de l'hiver en faisant des opérations simples de filature. Le fil parvient aux maîtres tisserands qui font fabriquer les toiles par des ouvriers tisseurs au sein des villes ou des villages. Ces toiles qui peuvent être de différentes qualités, sont ensuite vendues blanchies ou en écreu aux négociants en gros. Ceux-ci les emballent et leur assurent de larges débouchés sur les marchés locaux ou à l'exportation. En sus de la vente de toiles et de dentelles, ces négociants écoulent aussi une série de produits finis en lin, en coton ou en soie (robes, vestes, nankinets, basins, damas, taffetas etc.)²⁰. Ce système possède des avantages économiques parce qu'il offre une grande gamme de produits à une clientèle large, et fait appel à une main-d'œuvre rurale à moindre coût et propriétaire de ses outils de production. Il a également ses raisons sociales : en promouvant le travail à la campagne et en limitant de facto l'exode rural, les marchands

¹⁹ *Ibid.*, p. 17.

²⁰ PRÉVOT V., « Une grande industrie d'exportation. L'industrie linière dans le Nord de la France sous l'Ancien Régime », dans *Revue du Nord*, t. 39, n° 156, octobre-décembre 1957, p. 224.

aident ainsi l'élite bourgeoise à conserver la fonction administrative, politique, intellectuelle et culturelle de la ville²¹. En cette seconde moitié du XVIII^e siècle, la garnison, l'université, la communauté religieuse et le parlement de Flandres qui est établi à Douai depuis 1713, participent justement davantage au rayonnement de la ville que son industrie peu développée²².

Au cours du XVIII^e siècle, l'industrie textile se retire des villes du nord de la France au profit d'une industrie rurale produisant des toiles fines ou plus grossières. Douai connaît effectivement un net recul de son industrie textile qui n'est plus que l'ombre de son homologue du Moyen Age²³. Alors que les blanchisseries gardent leur prestige dans les centres urbains, la production linière s'étend principalement dans les campagnes de la région de Cambrai, Valenciennes et Saint-Quentin où l'Escaut et la Scarpe fournissent le débit d'eau nécessaire au rouissage du lin. La Flandre française n'est pas non plus en reste avec la confection des toiles fines dans la vallée de la Lys. Les besoins importants de l'Occident en linge de lin (chemises, sarreaux, corsets, jupons, mouchoirs, ornements liturgiques etc.) expliquent que cette industrie de toile est devenue une grande industrie exportatrice à la fin de l'Ancien Régime²⁴.

Durutte semble exercer une fonction équivalente au métier de commissionnaire. Jacques Savary en donne une belle description dans son manuel du *parfait négociant* de 1675. Ces commissionnaires ou « correspondans » sont très utiles au commerce, car « [...] par leur moyen les Marchands & Banquiers peuvent négocier par tout le monde, sans sortir de leurs magasins ou comptoirs, tant pour l'achat & la vente des marchandises que pour faire des traites & remises d'argent d'un lieu à l'autre »²⁵. Durutte se rapproche de la deuxième catégorie des commissionnaires qui « sont des Négocians à qui d'autres envoient des marchandises pour vendre pour leur compte, suivant les ordres qu'ils en reçoivent »²⁶. À côté des commissionnaires qui achètent et vendent pour le compte des marchands en touchant une commission de 2 à 3 %, il existe des courtiers. Ces derniers exercent globalement la même fonction, mais à la différence des premiers, il s'agit de personnes publiques qui

²¹ AYMARD M., « Alain Dewerpe, entre histoire économique et histoire sociale : la protoindustrialisation », dans *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 17 bis, novembre 2017, p. 3, CHASSAGNE S., « Industrialisation et désindustrialisation dans les campagnes françaises : quelques réflexions à partir du textile », dans *Revue du Nord*, t. 63, n° 248, janvier-mars 1981, p. 39-41.

²² LEFEBVRE B., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *art. cit.*, p. 404.

²³ *Ibid.*

²⁴ PRÉVOT V., *art. cit.*, p. 220-226.

²⁵ SAVARY J., *Le parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce de toute sorte de marchandises [...]*, nouvelle éd., Paris, Les frères Estienne, 1757, seconde partie, livre troisième, chapitre I : *Des commissionnaires, leur utilité pour la manutention du commerce & combien de sortes il y en a*, p. 234.

²⁶ SAVARY J., *op. cit.*, p. 235.

dépendent d'une juridiction royale, échevinale ou marchande²⁷. Dans son ouvrage sur le siège de Metz en 1814, Jacques Le Coustumier décrit Durutte comme un « courtier en lin ». Nous ignorons s'il utilise ce terme en connaissance de cause ou s'il cède au pêché de l'anachronisme. Faute de sources suffisantes, nous nous contentons d'une description de la fonction professionnelle de Durutte ne sachant s'il disposait d'un statut juridique officiel ou non. Notons que le choix qu'opère Prévost en engageant un membre de la famille pour servir d'intermédiaire entre l'entreprise et les acheteurs sur les marchés étrangers est courant pour l'époque²⁸.

En 1788, Durutte entreprend donc son premier voyage d'affaire à Paris pour rencontrer des clients du négoce et traiter dans le domaine financier. Les relations avec la capitale sont primordiales pour les négociants qui se fournissent en crédit auprès des banquiers. Cet argent parisien est indispensable à l'exercice de leurs activités²⁹. Dans sa correspondance avec Prévost, Durutte fait ses rapports sur les affaires commerciales. Il y parle de transports de balles de lin, de recherche de clients solvables ou d'opérations de recouvrement, tout en ponctuant ses rapports de petites attentions pour sa famille et ses amis restés à Douai. Il détaille l'état des négociations dans le contexte économique tendu du début de la Révolution. La crise agricole de 1788-1789, aggravée par la guerre à partir de 1792, touche durement le commerce extérieur. La culture du lin est une source de richesse, mais elle reste très sensible au gel et à la sécheresse. Le déficit hors normes de précipitations durant le printemps et l'été 1788 explique la récolte médiocre du lin et la baisse de consommation des toiles pour les années suivantes³⁰. La grande industrie exportatrice du lin souffre également de la rareté de la clientèle de nobles et d'ecclésiastiques. Durant l'hiver 1791, Durutte qualifie la Haye de « pays des lanternes » pour se plaindre de la lenteur des affaires qu'il attribue à l'indolence constante des Hollandais. La guerre ajoutera son lot de problèmes dans ces régions frontalières, mais Durutte sera déjà parti au métier des armes.

À travers le prisme de la considération professionnelle, on constate donc que la nature des activités de l'entreprise familiale concerne majoritairement la négociation de contrats et l'expédition de balles de lin. Dans ces conditions, la famille Durutte entre assurément dans la catégorie des bourgeois. Ces résultats sur la respectabilité doivent être pondérés avec l'étude de la fortune pour pouvoir définir la position sociale de la famille³¹. Le Manuscrit Brassart

²⁷ FOUTRIER G., « L'argent dans l'enclos du Commerce : courtiers et agents de change à la Bourse de Rouen (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-1, n° 1, 2016, p. 2.

²⁸ DEMONT V., SCHERMAN M. et WEGENER SLEESWIJK A., *Le pouvoir des Courtiers. Univers marchand et acteurs du courtage en Europe (XIV^e-XVIII^e s.)*, Paris, Rue d'Ulm, 2018 (Sciences sociales), p. 7.

²⁹ PINEAU-DEFOIS L., « Sphères d'approvisionnement. Grands négociants nantais en denrées d'exportation (fin XVIII^e siècle) », dans *Histoire urbaine*, vol. 30, n° 1, 2011, p. 88.

³⁰ PRÉVOT V., *art. cit.*, p. 219.

³¹ JARNOUX P., *op. cit.*, p. 17.

conservé aux archives de Douai contient une mention isolée d'une taxe de capitation³² imposée au père de Durutte pour l'année 1770. Ce montant de capitation est un indicateur du niveau des revenus de Joseph, mais non de sa fortune réelle³³. Il faut être conscient des problèmes méthodologiques importants que pose l'étude de la fortune par les impositions. Cependant, si l'intérêt des capitations réside essentiellement dans l'observation de leurs évolutions³⁴, le montant de cette taxe, pris avec des pincettes, nous fournit tout de même certains indices.

Le manuscrit fait mention de 17 livres de capitation. En prenant le modèle de la société bourgeoise de Rennes au XVIII^e siècle, la famille Durutte se situerait dans une catégorie intermédiaire composée de marchands et d'artisans relativement aisés qui s'embourgeoisent et payent entre 15 et 20 livres³⁵. On sait que Prévost dispose de revenus tirés du fermage et que Durutte a 7000 livres de rente avant la Révolution. Ce sont des petits rentiers dont le mode de vie s'apparente fortement à la bourgeoisie. La taxe de capitation nous apprend en effet que la famille Durutte possède une domestique. Joseph paye 15 livres de capitation plus 2 livres supplémentaires pour cette dernière dont la tâche n'est pas spécifiée, désignée seulement par le terme de servante.

Les indicateurs relatifs du revenu, la stratégie matrimoniale de Joseph et la forte stabilité géographique et professionnelle d'une famille tournée vers la négociation de contrats et le monde de l'échange nous indiquent que la famille Durutte appartient à la petite ou moyenne bourgeoisie. Cette catégorie aux contours un peu flous ne possède ni le statut, ni les grands moyens de la riche bourgeoisie, mais elle précède une population dont le métier manuel et les revenus faibles lui empêchent l'accès à l'appellation de bourgeois. Cette strate intermédiaire remplit le vide entre la bourgeoisie véritable et le petit peuple³⁶. Dans le cas de Douai, la famille Durutte fait partie de la classe moyenne de la ville (petite et moyenne bourgeoisie) qui compose 60 % de la population³⁷. Elle s'inscrit dans la seconde catégorie socio-professionnelle de la ville que sont les négociants ou la bourgeoisie de négoce. Au-

³² La capitation est un impôt instauré pour la première fois par Louis XIV en 1695. Il répond à un besoin d'argent de la monarchie française pour financer la guerre de la Ligue D'Augsbourg. Divisés en vingt-deux classes, les sujets payent suivant leur profession et leur fortune. Il est supprimé en 1698, puis rétabli de 1701 à 1789 (MARION M., « Capitation », dans *Dictionnaire des institutions de la France au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1923, p. 69-71).

³³ JARNOUX P., *op. cit.*, p. 107.

³⁴ LEFEBVRE B., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *art. cit.*, p. 408-409.

³⁵ Selon une base purement fiscale, Philippe Jarnoux fixe une limite de 20 livres pour la ville de Rennes. Au-dessus on trouve presque que des bourgeois et une domination nette des métiers ne nécessitant pas de travail manuel. En dessous, il n'y en a presque plus. Il nuance ensuite cette limite en y intégrant les critères de respectabilité professionnelle et de stabilité sociale des individus. Sans autres données de capitation, on ne sait si les 17 livres que paye Joseph correspondent à une phase ascendante ou descendante dans les affaires familiales. C'est pourquoi, nous considérons ce chiffre comme un indice relatif du niveau de revenu de la famille (JARNOUX P., *op. cit.*, p. 18).

³⁶ *Ibid.*, p. 18-19, 58-59.

³⁷ LEFEBVRE B., « La terreur et ses victimes dans une ville de la frontière nord. L'exemple de Douai (juin 1793-juillet 1794) », dans *Revue du Nord*, t. 4, n° 342, 2001, p. 777.

dessus de cette dernière, l'élite douaisienne composée du clergé, des serviteurs de l'État, des professions libérales et des riches rentiers dirige la cité. Les négociants font tourner l'artisanat et le petit commerce et s'activent principalement dans le grand commerce des denrées alimentaires. La souplesse de ce milieu mercantile lui permettra de survivre aux difficultés économiques causées par la Révolution. Cette dernière n'arrivera d'ailleurs pas à modifier la structure socio-professionnelle solidement établie de Douai³⁸. Appartenant à cette classe des marchands, Durutte jouit donc d'une enfance à l'abri du besoin et il pourra ensuite élever une famille nombreuse.

I.1.2 UN MARIAGE ET UNE FAMILLE

Orphelin à quatre ans, Durutte trouve en Prévost le père affectueux qui lui avait été arraché par la mort de Joseph. Les deux hommes se considèrent comme père et fils. Ils partagent une relation très affective qui ne sera interrompue que par le décès de Prévost en 1799. Durant les premières années de son service militaire, il entretient une correspondance spontanée avec Prévost. Elle est l'occasion pour Durutte de se confier sur les événements qu'il traverse, de partager ses peines et ses joies, d'exprimer ses opinions politiques, ou simplement de s'inquiéter de la tenue des affaires de négoce. Dans ses courriers, Durutte s'inquiète de la santé de sa mère, Agnès Allard. Il la considérera comme une tendre mère envers lui. Il s'entendra de la même manière avec la nouvelle femme de Prévost. Quant à ses sœurs et frère, Claire, Ubertine et Alexis, ils entretiendront de très bonnes relations avec Durutte.

À l'entrée de la campagne de l'an III (1794) menée en Belgique par les armées de Pichegru et de Jourdan, Durutte occupe le poste de chef d'état-major de la division du général Michaud. Cette division est employée au siège d'Ypres en mai-juin 1794, durant lequel Durutte, en commandant une tranchée d'approche, remplit les fonctions d'un général de brigade qui est absent. Après la capitulation survenue le 18 juin, Durutte établit son cantonnement chez le notable Jacques Joseph Demezemaker. Il y reste quelques jours et fait la connaissance d'Antoinette, la fille de l'hôte. De dix ans sa cadette, elle deviendra son épouse sept ans plus tard³⁹. Les Demezemaker sont une famille de bourgeois aisés et très considérés dans la région d'Ypres. Elle comprend des avocats et des hommes d'église. Le grand-père d'Antoinette était échevin de la ville. Afin de donner un aperçu du niveau de richesse de la famille, nous disposons d'un procès-verbal d'arpentage réalisé en 1783 par le

³⁸ LEFEBVRE B., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *art. cit.*, p. 404, 406-40.

³⁹ Marie Joséphine Antoinette Demezemaker est née le 29 octobre 1777 de l'union célébrée le 2 janvier 1777 entre Marie Joséphine Paule Delepouve et Jacques Joseph Demezemaker né le 29 août 1750.

père ou le grand-père d'Antoinette. À lecture du document⁴⁰, on apprend que M^r Demeezemaker possède une série de terrains occupés par des locataires, ainsi que des prés à faucher et des pâturages sur la paroisse de Tétéghem située dans le département du Nord. La valeur totale de ses propriétés est estimée par les arpenteurs à la somme considérable de 71 382 livres parisiens.

En octobre 1801, Durutte prend le commandement militaire du département de la Lys et séjourne au quartier général à Bruges. Suivant le désir du père Demeezemaker qui souhaite attendre pour leur union, Durutte et Antoinette se marient finalement le 10 Brumaire an X (1^{er} novembre 1801). Durutte s'installe dans son nouveau foyer à Ypres et, dès que l'opportunité se présente, s'empresse de retourner auprès de son épouse⁴¹. Le métier des armes en temps de guerre laisse très peu d'occasions à un militaire de faire la cour à sa promise ou de revoir les membres de sa famille. Alors qu'il n'était pas encore marié, Durutte s'inquiétait déjà de son futur mariage tant son métier était chronophage et lui préoccupait l'esprit. Il écrit à Michel : « *Je n'ai point encore écrit à M^{me} Meesemaker. En vérité, je crois que j'ai l'esprit frappé, je ne puis penser me marier qu'avec effroi. Je suis tant occupé que je n'ai pas le temps de t'en dire davantage* »⁴². La guerre est gourmande en temps. Durutte en est conscient et évoque dans sa correspondance combien le travail l'accable de fatigue. Il n'est pas rare qu'il ne se couche plus pendant plusieurs jours et ne trouve le temps d'écrire à ses amis ou à sa famille qu'à la tombée ou au milieu de la nuit, éclairé par la faible lueur d'une bougie.

Les quelques lettres conservées que François adresse à Antoinette montrent un amant poète et un époux protecteur doté d'une grande sollicitude. Après le mariage, les deux amants se tutoient et Durutte s'inquiète de la santé de sa femme, sujette à des attaques de paralysie. Il conserve toute sa vie de tendres sentiments envers celle qu'il surnomme « ma chère Mimi ». Ils ont six enfants qui - par ordre de naissance - sont respectivement : Camille (1803), Ursule (1804), Eugène (1806), Édouard (1807), Émérence (1811) et Émile (1817). Antoinette rejoint son mari lorsqu'il est muté en 1805 sur l'île d'Elbe. Elle y donne naissance à Eugène qui meurt en bas âge. Elle accouche ensuite d'Édouard, puis regagne son foyer à Ypres. En juillet 1808, Durutte laisse la pudeur de côté et, de façon intime, il exprime à Antoinette la douleur que lui cause l'éloignement de sa famille et la perte de son troisième enfant : « *caresse le bien pour moi [en parlant d'Édouard], qu'il le fasse oublier, notre*

⁴⁰ BRUXELLES, Centre de documentation du Musée royal de l'Armée [dorénavant désigné MRA], *Papiers Durutte*, n° 4/22, « procès-verbal d'arpentage des terres appartenants à M^r de Meezemaker, le 15 septembre 1783 ».

⁴¹ WILLEMS R., *op. cit.*, p. 194-195.

⁴² MAILLARD M., « Quelques lettres du général Durutte 1792-1800 », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord séant à Douai*, 3^e s., t. V : 1894-1895, Douai, 1895, p. 123.

*charmant Eugène. Mais moi je n'ai ici de ma famille que son tombeau... »*⁴³. Dans la même lettre, il manifeste sa crainte de devenir ridicule à force de parler si souvent de ses enfants. Le sentiment paternel, dit-il, ne lui cause ni chagrin, ni inquiétude. Ses amis le surprendront même à être si bienveillant envers Camille qu'ils estiment trop cajolé par son père. C'est que, se confessant à son ami d'enfance Michel, Durutte associe le bonheur d'être père à un sentiment très fort qui attache davantage à la vie et double l'existence d'un homme.

Durutte écrit à sa femme qu'il souffre du manque de sa famille. À son retour de l'armée du Rhin en 1801, il prie Napoléon, alors Premier Consul, de l'employer dans la 16^e division militaire (Nord, Aisne et Pas-de-Calais). Là il aurait l'avantage d'être peu éloigné de son « pays »⁴⁴ où il serait, de ce fait, à proximité de Douai et d'Ypres. En outre, il profite des périodes creuses dans l'agenda militaire pour demander à se rendre auprès des siens où sa présence est également requise pour gérer les affaires familiales. Sollicitant un congé de trois mois, il écrit au ministre de la Guerre⁴⁵ le 8 janvier 1810 : « *Depuis six ans je suis éloigné de ma famille [Durutte fait ici référence au mois d'août 1804 lorsqu'il est envoyé à Toulouse pour prendre le commandement de la 10^e division militaire] ; il serait inutile de vous numérez la multitude d'affaires qui m'y appellent et qui exigent impérieusement ma présence* ». Puis il ajoute de manière touchante : « *Il suffira sans doute de vous dire que j'y ai laissé trois enfants en bas âge, qui commencent à grandir, et qu'aucun deux me connaît* »⁴⁶. Si Durutte joue indubitablement sur la corde sensible pour que sa demande soit acceptée, son argumentaire témoigne néanmoins de la tendresse qu'il porte pour ses enfants et du drame qu'il vit de ne pouvoir les voir grandir. Sa requête est acceptée, car sa division a pris ses cantonnements dans les provinces illyriennes nouvellement créées lors du traité de Schönbrunn le 14 octobre 1809, qui met fin à la cinquième coalition, battue quelques mois plus tôt à Wagram et Znaïm. Durant ce séjour de trois mois, Joseph Demeezemaker décède de maladie. Durutte obtient alors une prolongation de congé de deux mois pour régler le partage de la succession entre ses beaux-frères. C'est de nouveau le cas en octobre 1811 lorsque Durutte commande la 32^e division militaire le long de la côte à Groningen. La saison étant trop avancée pour que les Anglais puissent songer à entreprendre un débarquement, il se voit accorder un congé de trois mois pour se rendre au chevet de sa belle-mère qui est mourante.

⁴³ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/24, « lettre de Durutte à Antoinette Demeezemaker, le 8 juillet 1808 ».

⁴⁴ À l'époque, le terme « pays » doit être compris au sens de « région ». Ainsi lorsque le jeune Durutte mentionne son « pays », il parle de son département d'origine.

⁴⁵ Il s'agit alors de Guillaume Clarck (1765-1818), duc de Feltre par décret du 15 août 1809. Il remplace le maréchal Berthier au poste de ministre de la Guerre qu'il occupe de 1807 à la première abdication de Napoléon, en avril 1814 (SIX G., *Dictionnaire biographique des Généraux et Amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, 1937, t. I, p. 89-90).

⁴⁶ VINCENNES, Service historique de l'armée de terre [dorénavant désigné SHAT], *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7yd389, « lettre de Durutte au ministre de la Guerre, le Duc de Feltre, le 8 janvier 1810 ».

Durutte est un homme assumant son rôle paternel, qui se plaît à jouer et à passer du temps avec des enfants. Dans une lettre à son amie Antoinette, la femme du général Espagne, tué à la bataille d'Essling en 1809, demande des nouvelles de Camille qui, estime-t-elle, doit déjà être assez grand pour jouer au ballon avec son père. Elle rappelle en effet une anecdote touchante où ses enfants se souvenaient avoir joué au ballon avec le général Durutte, de passage dans leur famille. Compte tenu de son absence du foyer, Durutte ne peut vérifier personnellement la façon dont ses enfants grandissent. Dès lors, il transmet à Antoinette une série de marches à suivre pour l'éducation des enfants. Il ne faut par exemple pas gâter ses enfants ou les tracasser inutilement, ni exiger d'eux des minuties qui les impatientent et aigrissent souvent leur caractère. Ces instructions nous montrent un père qui considère qu'il ne faut rien céder face à l'importunité, aux pleurs ou à la colère. Durutte explique à Antoinette la bonne manière de sevrer un enfant et se félicite qu'elle n'ait pas la faiblesse de gâter leurs enfants, tout comme il lui demande d'empêcher de les habituer à avoir peur de l'orage et dans l'obscurité, et de ne surtout pas leur lire des contes qu'il juge ridicules. Ces instructions paternelles sont manifestes d'une attitude de paternalisme à l'égard des enfants et de l'épouse, conformes aux comportements de l'époque. Durutte est ainsi responsable de la bonne gestion des biens de sa femme dans les affaires de succession familiale.

Après avoir parcouru ses relations familiales, on observe que Durutte, comme nous le rappelle son ami d'enfance Félix, est un homme trouvant la paix et le bonheur dans les affections de la famille⁴⁷. Il se dévoile tel un homme de son temps : c'est un chef de famille attentif à ses parents, dévoué à sa femme et attaché à ses enfants qui gère la propriété familiale et en est le garant de l'autorité.

⁴⁷ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/24, « lettre de Félix à Durutte, le 5 septembre 1806 ».

I.2 FRANÇOIS DURUTTE, PORTRAIT D'UN HOMME INSTRUIT

Nous avons vu le père et l'époux, approchons-nous davantage de sa personnalité en abordant maintenant le « guerrier philosophe ». De façon identique à la précédente sous-partie, il ne s'agit sûrement pas de comprendre les tréfonds de l'âme de Durutte par une curiosité historique mal placée, et encore moins de produire la psychanalyse de l'individu. L'intérêt historique de la démarche réside dans le fait que toute source à un contexte qu'elle éclaire, et si l'on souhaite comprendre comment les agissements d'un sujet biographique répondent à un contexte général et améliorent notre compréhension de ce dernier, il nous semble absolument nécessaire de saisir les nuances de sa personnalité parce que celle-ci influencera ses pratiques sociales. La description physique et morale qu'en fait l'historien René Willems mérite d'être citée en préambule :

« Robuste mais de petite taille et quoique borgne depuis son enfance [Il est privé de l'œil droit], il sut s'imposer à ses concitoyens par sa vive intelligence. Malgré son visage sévère et d'expression circonspecte, dira le capitaine Mouthon, il cachait sous ses dehors d'une certaine froideur une âme ardente et une grande générosité de caractère qui s'extériorisait par le charme de sa conversation. Ayant reçu de la nature une imagination vive, appréciant tous les beaux-arts, comme l'attestent certaines de ses lettres, il charmait ses loisirs pendant sa jeunesse, en jouant du violon »⁴⁸.

D'après le précis du capitaine Mouthon⁴⁹, Durutte est un des fondateurs de la Société philharmonique de Douai. Elle ne prend officiellement ce nom qu'en 1836. Les origines de la Société des Amateurs de musique remontent au XVIII^e siècle du temps où la ville disposait de sa propre société de concerts. Il existe des traces de son existence jusqu'en 1791, avant de disparaître vraisemblablement en 1793. Elle renaît timidement de la tourmente révolutionnaire début 1795 en proposant des réunions musicales, puis des petits concerts dont le succès et la fréquence augmenteront rapidement sous le Premier Empire⁵⁰. Durutte est bon musicien et il transmet cet intérêt à son premier fils en l'envoyant prendre des cours de musique auprès des maîtres Sainte-Barbe et Louis-le-Grand⁵¹. Sorti de l'École

⁴⁸ WILLEMS R., *op. cit.*, p. 190-191.

⁴⁹ Cet ami de la famille de Durutte – il a été son aide de camp – réalisa un précis élogieux de la vie militaire du général publié en 1836. Pour le réaliser, Mouthon a effectué un véritable travail de recherche en consultant les archives militaires contenues dans la famille (maintenant conservées à Bruxelles) et en se basant sur des notes dictées par Durutte alors qu'il était à la retraite. Ce petit ouvrage de 43 pages est une biographie exemplaire qui présente un modèle de comportements vertueux. Mouthon considère que Durutte a trop longtemps été décrié et victime d'un silence injuste. Par ce récit hagiographique, il désire donc réhabiliter le général Durutte au sein du panthéon des glorieux patriotes nationaux et régionaux.

⁵⁰ GOSSELIN G., *L'Age d'or de la vie musicale à Douai (1800-1850)*, Bruxelles, Mardaga, 1995 (Musique-Musicologie), p. 67-68.

⁵¹ ROSE G., « De Ares à Euterpe, la "cheminée" du comte Durutte », dans *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1996, p. 109-110.

Polytechnique, Camille entreprend à la mort de son père une grande carrière de composition musicale qui tombera dans l'oubli.

La musique occupe une place toute particulière dans la vie quotidienne de Durutte. De Middlebourg en 1795, il demande qu'on arrange son violon et qu'on le lui envoie dans une caisse. Certaines de ses lettres sont agrémentées d'accompagnements musicaux. À plusieurs reprises, il prie pour que ses amis lui fassent parvenir des partitions de musique. Durutte joue le *Barbier de Séville* écrite en 1782 par le créateur d'opéras Giovanni Paisiello (1740-1816). Fort apprécié par Napoléon, Paisiello devient le compositeur officiel du Consulat de 1802 à 1804. Sa musique correspond aux goûts de l'époque en France, où l'on se plaisait à écouter une musique facile et frivole, à la mélodie peu savante et marquée par l'influence italienne⁵². Oubliée aujourd'hui, l'adaptation par Paisiello de la célèbre pièce de Beaumarchais fut éclipsée par celle de Rossini créée en 1816. Durutte joue encore des ariettes italiennes, soit des petits airs italiens⁵³ d'un mouvement vif et léger. Le genre de l'ariette se répand en France durant la seconde moitié du XVIII^e siècle où il change progressivement de sens pour désigner de grands morceaux de musique au caractère gai et marqué qui se chantent avec des accompagnements de symphonie, alternant couplets et refrains⁵⁴.

La veine romantique française qui naît en ce début du XIX^e siècle ne laisse pas Durutte indifférent. Son intérêt pour l'art de la poésie s'observe à travers cinq poèmes signés de sa main et conservés dans les papiers Durutte⁵⁵. Il y mobilise les thèmes de la mélancolie, de la nature, de la mythologie celte et de l'amour pour composer des poèmes à propos d'un amant triste et rêveur errant dans la campagne. Bon citoyen, il est néanmoins sensible à la beauté de la nature. En été 1800, il écrit dans un rapport de mission : « *Nous allâmes voir la cascade du Rhin. Je n'avais encore jamais vu rien de plus important, ni de paysage aussi agréable et aussi pittoresque qu'offre l'aspect du village qui était pour ainsi dire dans la cascade* »⁵⁶. Pensif, la réalité de la guerre le rappelle durement : « *La formation des nuages dans les vallées adjacentes qui ensuite planent autour des montagnes en laissant voir leur cime, m'a*

⁵² BRULEY Y., « La musique d'église au temps de Napoléon », dans *Napoleonica. La Revue*, vol. 7, n° 1, 2010, p. 60-62.

⁵³ Un air est un chant qu'on adapte aux paroles d'une chanson ou aux paroles d'une petite pièce de poésie propre à être chantée. Généralement on appelle air, tous morceaux de musique vocale ou instrumentale formant un chant (FRAMERY N. E. et GINGUENÉ P.L., *Encyclopédie méthodique*, t. 1 : *Musique*, Paris, Panckoucke, 1791, p. 57).

⁵⁴ *Ibid.*, p. 96.

⁵⁵ Ces cinq poèmes, non datés, ont pour titre : « Adieux à ma tante et mes cousines », « Le Sylphe », « Bergeronnette », « Les yeux », et « Qu'aimez-vous ? ». Il s'agit de quatrains ou de quintils formés pour la plupart de vers isométriques alternant des rimes pauvres et suffisantes.

⁵⁶ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/17, « rapport de mission, thermidor an VIII (juillet-août 1800) ».

occupé un instant mon attention, mais peut-on bien observer les effets merveilleux de la nature quand on va, cherchant à détruire les ennemis de son pays ? »⁵⁷.

Au même titre que son attrait prononcé pour la musique et la poésie, Durutte est un homme doté d'une culture historique, linguistique et littéraire évidente. Ses écrits professionnels et privés témoignent d'une attitude de curiosité intellectuelle. Il est facile de s'en rendre compte en parcourant ses écrits et en écoutant la manière dont ses contemporains parlent de lui. Durant la campagne de l'Armée du Nord de 1794, un débat divise l'armée au sujet du sort à réserver aux places fortes de la Flandre hollandaise, à savoir les places de Philippines, Sas de Gand, Axel et Helst. Les généraux Moreau, Pichegru et Dejean sont d'avis qu'il faut pousser l'effort militaire en Campine. À contrario, Durutte pense qu'il est nécessaire de se rendre maître de ces villes fortifiées pour assurer les arrières des armées françaises. En octobre, Durutte écrit une longue lettre au général Michaud pour livrer ses réflexions à ce sujet. Le bien-fondé de ce débat ne nous intéresse pas, ce qui nous importe c'est que Durutte y fait preuve d'une capacité d'analyse concrète de la situation en mobilisant sa connaissance de la région et de l'histoire des campagnes militaires passées. Déployant toute sa culture historique, il construit ses arguments en citant Vauban, les événements de la Guerre de Succession d'Espagne de 1704 à 1712 ou les campagnes du maréchal de Saxe entre 1744 et 1747.

Durutte écrit régulièrement des rapports sur les régions qu'il traverse et propose une politique à suivre pour y améliorer la situation. Tout en donnant les mœurs des habitants, il y fait des commentaires très pointus d'ordre géophysique, géographique, commercial, architectural, stratégique, historique... La relation d'amitié que Durutte partage avec un officier de l'état-major de la légion du Danube⁵⁸ est également particulièrement évocatrice. Passé comme général de brigade à l'armée du Rhin en mars 1800, Durutte combat avec l'adjudant-général Sokolnicki au sein de la division Decaen à la bataille de Hohenlinden. Cette rencontre débouche sur une grande amitié. Stationnés en Bavière, les deux hommes planifient des visites que l'on qualifierait aujourd'hui de culturelles. Dans un style d'écriture délicat et une qualité de plume qui démontre un haut niveau d'instruction, Sokolnicki loue l'agrément de la « société » et de la conversation de son ami. Les deux hommes méditent sur les thèmes de l'amitié et du sort qui les lient. Enfin, et selon la description qu'en donne

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Composée de volontaires et de prisonniers de guerre polonais de l'armée autrichienne, la légion du Danube est créée le 8 septembre 1799. Elle compte environ 2800 soldats lorsqu'elle est envoyée à l'Armée du Rhin début 1800. Elle prend une part active à la bataille de Hohenlinden au sein de la division Decaen. Devenant la 3^e, puis la 113^e demi-brigade, elle intègre ensuite l'expédition militaire menée par le général Leclerc pour mater la révolution haïtienne. Débarquée en février 1802, elle est décimée par les combats et la fièvre jaune qui la réduisent à quelques centaines d'hommes en 1803 (PIGEARD A., « Les légions polonaises d'Italie et du Danube », dans *Tradition Magazine*, n° 8 (hors-série) : *Napoléon et les troupes polonaises 1797-1815. De l'armée d'Italie à la Grande Armée*, janvier 1999, p. 11-14).

Sokolnicki, Durutte est un homme au cœur juste dont « l'âme sensible » lui permet d'apprécier la belle musique, la science et les arts.

Élevé dans l'aisance, Durutte a en effet pu suivre des bonnes études à Douai⁵⁹. Ses lectures attestent un vif désir de s'instruire ; il est d'ailleurs conscient de l'avantage que procure une éducation de qualité. Il n'hésite pas à échanger des livres avec ses amis. Grâce à Michel, il peut aussi recevoir des volumes de sa bibliothèque personnelle par la poste. Ces colis contiennent des livres nécessaires à la pratique de son métier, tels que des ouvrages de géographie, de mathématique, des dictionnaires d'italien, d'anglais et de néerlandais. Ses lectures quotidiennes sont en revanche composées d'œuvres de diplomatie, de poésie et d'histoire. Sensible à la droiture d'esprit et au respect des règlements, ses contemporains lui collent pourtant, de façon cocasse, le sobriquet de « M^r l'Indiscret », car il ne saurait tenir sa langue. Mis à part son côté babillard, on lui connaît à certaines occasions une réputation de bon rieur, de « riboteur », d'amateur de bourgogne, voire de trouble-fête. Sous ses dehors d'homme froid et affichant de la retenue, ses contemporains nous disent pourtant qu'il lui arrive d'avoir de l'humeur et des comportements colériques.

I.2.1 UN PHILOSOPHE VOUS DITES ?

Durutte se crée un réseau d'amis proches avec lesquels il discute de façon informelle sur de vastes sujets. Cette correspondance intime est l'occasion de débattre des opérations militaires et de la politique sur le continent, de partager ses consolations et ses désolations, de méditer sur la nature du bonheur, de l'amitié ou de la gloire... Durutte gagne auprès de ces derniers une réputation de « philosophe »⁶⁰. Quel est le sens qu'ils donnent à ce terme ? Ouvrons l'*Encyclopédie* à l'entrée correspondante ; nous lisons que « le philosophe est un honnête homme qui agit en tout par raison, & qui joint à un esprit de réflexion & de justesse les mœurs & les qualités sociables »⁶¹. Au XVIII^e siècle, il faut considérer qu'il s'agit d'un terme chargé d'enjeux dans un contexte de lutte idéologique et de vives critiques à l'égard des philosophes des Lumières. Cette phase de vives polémiques, dite « héroïque », fera place, après 1770, à une phase de « hautes Lumières » au cours de laquelle les philosophes cesseront progressivement d'être considérés comme des parias⁶². Dans une telle situation, les philosophes de l'*Encyclopédie* entendent donc se construire une défense et se présenter à travers cet article. Sujets à de violentes accusations, l'objectif recherché est de donner au

⁵⁹ Si nous n'avons pas la connaissance de l'établissement où il les fit, le capitaine Mouthon, Jacques le Coustumier et René H. Willems s'accordent tous sur ce point.

⁶⁰ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de Merlen à Durutte, le 25 frimaire an IV (16 décembre 1795) » ; n° 4/24, « lettre de Félix à Durutte, le 8 juillet 1807 ».

⁶¹ « Philosophe », dans *Encyclopédie*, vol. XII, 1765, p. 509b–511a.

⁶² TACKETT T., *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, trad. de l'anglais par Alain Spiess, Paris, Albin Michel, 1996, p. 52.

public qui les lira une image rassurante de leur situation⁶³. Réfutant les sens courants qu'en donne l'Académie française, les encyclopédistes proposent une figure renouvelée de l'honnête homme derrière la description qu'ils font du philosophe. Celui-ci, caractérisé par la retenue et la prudence dans le jugement, agit par raison et trouve dans l'amour de la société la source des valeurs morales. Par conséquent, les témoignages récurrents de la probité de Durutte et de son caractère d'homme réfléchi, pondérant ses actions et ses pensées, expliqueraient pourquoi ses contemporains utilisent ce mot pour le décrire. Selon cette redéfinition du philosophe, on peut supposer que c'est sa qualité d'honnête homme qui serait d'abord visée. Notons que la fonction de négociateur commercial qu'il a exercée au sein de l'entreprise familiale de 1788 à 1792 doit exiger de l'homme rigueur, honnêteté et vertu. Sans aucun doute, on retrouve ces qualités dans son caractère et plus tard, dans son travail d'officier d'état-major.

Dans un second temps, il est nécessaire de comprendre la signification du terme de philosophe dans la contemporanéité de la Révolution française. Cela nous amènera à nous interroger sur l'identité culturelle de Durutte. La révolution de l'État et de la société a suivi une révolution de l'esprit qui est le résultat de l'action d'une génération ayant reçu, voire adapté et transformé, les idées et les valeurs des Lumières. Dès lors, à quel point Durutte s'identifie-t-il à certains de ces courants de pensées ? A-t-il des liens avec les réseaux imprégnés de ces valeurs philosophiques qui foisonnent par exemple dans Paris à la veille de la Révolution ? L'historien américain Timothy Tackett s'est intéressé aux députés de 1789 qui siègeront à l'Assemblée Nationale et notamment à l'héritage des Lumières dans leur système de valeurs. Il explique que dans le sens qu'en donne le XVIII^e siècle, le terme de philosophe correspond à un homme de lettres adhérant aux nouveaux principes du siècle et vivant à plein temps de ses écrits⁶⁴. Il s'agit des philosophes évoluant dans les cercles savants autour des figures de Turgot, Condorcet et d'Alembert. En 1789, on distingue dix députés de la future Assemblée constituante qui rentrent dans cette définition du véritable philosophe. On peut alors parler de philosophes « professionnels », à l'image de Volney, Dupont de Nemours, Dêmeunier ou Mirabeau. Avec leurs sensibilités, les autres députés s'opposent ou se rapprochent des multiples courants de pensée des Lumières par une production littéraire et érudite occasionnelle⁶⁵.

Durutte n'entre clairement pas dans la catégorie de l'homme de lettre flamboyant. À notre connaissance, il n'écrit pas de littérature savante et érudite, et encore moins révolutionnaire (au sens d'une idée créative) ou innovante. La seule littérature dont nous avons gardé la

⁶³ DUFLO C., « Dossier critique de l'article philosophe (*Encyclopédie*, t. XII, p. 509b–511a) » sur *Édition numérique collaborative et critique de l'Encyclopédie*, <https://www.nakala.fr/data/11280/5f674dde> (consulté le 3 juillet 2019).

⁶⁴ TACKETT T., *op. cit.*, p. 53.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 71.

trace, ce sont des petits poèmes légers au réalisme sentimental. En revanche et on l'a déjà abordé, la correspondance de Durutte révèle une culture considérable et un champ de lecture relativement vaste. Il possède une bibliothèque personnelle qu'il mobilise ; les volumes de sa collection lui étant régulièrement envoyés sur sa demande. On imagine donc mal ses ouvrages prendre la poussière. Durutte travaille à son éducation, mais nous ne connaissons malheureusement pas l'étendue et le contenu précis de sa bibliothèque. Ses lectures font référence à l'Histoire et à la tradition des Belles Lettres. On le surprend ainsi à posséder une histoire de l'Angleterre, des œuvres de Montaigne, du poète italien Le Tasse et du grand humaniste de la Renaissance italienne, Léon Battista Alberti. On sait encore qu'il lit une traduction par Mirabeau des *Élégies* de Tibulle. Mis à part son grand intérêt pour quatre volumes d'Étienne Bézout, un mathématicien des Lumières, sa correspondance ne nous donne pas plus d'indication sur l'existence d'un lien entre cette culture et Durutte, alors qu'il aurait pu la rencontrer à l'occasion de ses venues à Paris quand il travaillait dans le négoce. Il n'y a pas d'autres références aux écrits des philosophes, pas de Rousseau, ni de Voltaire.

Quant à l'analyse stylistique de son écriture, laisse-t-il apparaître une familiarité avec la langue et les concepts des Lumières ? Il emploie en effet le mot raison et son champ sémantique, mais cela ne va pas plus loin. L'extrait le plus évocateur dont on dispose correspond à un passage où il explique que la raison devine le secret de son cœur. En septembre 1792, Durutte se fait plus explicite et, de façon modeste, il décrit son adjudant-général « à qui le peu de lumières que je puis avoir sera peut-être nécessaire »⁶⁶. Ce qui est davantage marquant, ce sont les mentions très régulières des principes de délicatesse, des procédés honnêtes et des élévations dans l'âme. Sa rhétorique est ponctuée de références à l'honnête homme. Si Durutte est définitivement imprégné d'une culture humaniste, et même certainement influencé par les nouveaux principes du siècle, il n'a en tous cas jamais fait explicitement référence à un auteur ou à un concept-clef du mouvement des Lumières qui n'a rien d'uniforme ou d'homogène quand on connaît les multiples courants qui le traversent⁶⁷. Il est difficile d'attester des liens entre Durutte et la tradition des Lumières, et même si nous pouvions le faire, il nous faudrait encore mesurer l'importance de leurs significations.

Nous savons très peu de choses de sa culture religieuse : observe-t-il les principes de la religion dans sa vie quotidienne, dans quelles mesures considère-t-il faire partie de la communauté catholique ? Ce sont également des questions délicates à juger parce que ses lettres, encore une fois, ne font pas explicitement référence à ce domaine. Dans ces conditions, la seule chose que l'on puisse faire, c'est de tirer des hypothèses à partir d'indices

⁶⁶ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 111.

⁶⁷ TACKETT T., *op. cit.*, p. 52.

plus ou moins significatifs. En se rendant en Normandie pour le négoce, Durutte s'étonne de la similitude de la situation des régions qu'il traverse avec son département. Il note que les prêtres non conformistes ont beaucoup de partisans dans les campagnes. On est en septembre 1791, un peu plus d'un an après la Constitution civile du clergé adoptée le 12 juillet 1790. Face à l'hostilité de l'opinion catholique, un décret publié le 12 novembre exige des prêtres en activité qu'ils prêtent serment à la Constitution, divisant le clergé entre réfractaires et conformistes. Le conflit religieux qui amène à la séparation de l'Église et de l'État en 1795 a profondément et sensiblement touché la vie sociale de l'époque, creusant des fossés profonds entre les Français⁶⁸. De son point de vue des événements, Durutte associe donc le soutien des campagnes aux prêtres réfractaires à un manque de patriotisme. Inconsciemment, il est témoin de ce que les spécialistes de la Révolution française définiront plus tard comme une réaction forte du milieu rural à la politique religieuse des élites urbaines et révolutionnaires dont il fait lui-même partie⁶⁹.

Abordons un second indice. En avril 1796, Durutte reçoit une lettre de son ami et adjoint militaire Sachon qui s'est marié récemment. Sous la pression de sa belle-famille, il lui raconte qu'il n'a pu éviter la bénédiction de son mariage à son grand dam. Sachon évoque que cette gigantesque « farce » puisse faire grandement rire Durutte. Rappelons que le mariage civil contracté devant un officier municipal est définitivement instauré par la loi du 20 septembre 1792 qui laisse cependant la liberté, à qui le désire, de consacrer le mariage par une cérémonie de culte en présence d'un ministre de ce culte. Selon Sachon, sa belle-famille ayant à espérer des successions dans la Belgique, pourrait être frustrée par les « cagots » qui ne regarderaient pas le mariage comme légitime s'ils faisaient l'impasse sur la bénédiction mariale⁷⁰. Durutte rit de cette situation : il est légitime de se demander à quel point il partage l'animosité de Sachon pour le clergé et le service religieux. À en croire une lettre écrite à Bréda le 8 février 1795, il tient un discours identiquement critique à l'égard du clergé qu'il soit protestant ou catholique : « *Les campagnards cultivateurs sont attachés au stadouder par fanatisme et pas habitude : par fanatisme, parce que les prêtres réformés sont à peu près aussi fourbes que les prêtres catholiques et tout aussi partisans de la suprême puissance* »⁷¹. Précédent la politique anticléricale sévère du Directoire, le mouvement de déchristianisation de la société des années de la Terreur n'est peut-être pas sans conséquences sur ses opinions⁷². Conséquemment ou non, Durutte ne mentionnera jamais avoir assisté aux services religieux ; il n'accompagnera pas non plus ses lettres de pieuses et

⁶⁸ LENTZ T., *Le grand Consulat. 1799-1804*, nouvelle éd., Paris, Arthème Fayard / Pluriel, 2014, p. 200, FURET F., OZOUF M. (éd.), « Constitution civile du clergé », dans *Dictionnaire critique de la Révolution française*, nouvelle éd., vol. *Institutions et créations*, Paris, Flammarion, 2007, p. 216.

⁶⁹ Cf. J.-C. Martin, cité dans LENTZ T., *op. cit.*, p. 201.

⁷⁰ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de Sachon à Durutte, le 18 germinal an IV (7 avril 1796) ».

⁷¹ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 126.

⁷² LENTZ T., *op. cit.*, p. 201, 203.

longues prières implorant la santé pour ses proches. Dans un registre de correspondance, il racontera plutôt de façon sobre et sans une once de désolation le pillage et l'incendie d'une abbaye par les troupes françaises. Il participera aussi activement à l'achat et à la vente à des biens de l'Église mis à la disposition de la Nation. Plus que la providence, Durutte croit au sort de la fortune. Issue d'une tradition remontant aux poètes et aux philosophes de l'Antiquité, la fortune désigne « tout ce que nous ne devons pas au mérite de nos actions propres, toute élévation qui ne trouve pas sa source dans l'efficacité d'une vertu, qu'il s'agisse de l'intelligence politique ou du génie militaire »⁷³. Durutte serait-il déiste, mais pétri d'anticléricisme ? Y verrait-on l'impact des Lumières ? Nous pouvons affirmer que ses écrits personnels ou professionnels ne font jamais allusion à de quelconques sentiments religieux ; pour le reste nous observons qu'il tient un discours fortement anticlérical.

Durutte, dans ces définitions du philosophe et après avoir parcouru sa personnalité et son bagage culturel, on peut raisonnablement dire qu'il est un esprit « éclairé » au sens large du terme, à savoir qu'il manifeste une attitude générale humaniste de libre recherche⁷⁴. Si on a difficilement tenté d'évaluer le degré d'influence des Lumières sur son identité, il est très probable qu'en tant qu'homme instruit de la fin du XVIII^e siècle, il ait été pénétré de certains de ces courants de pensées. C'est d'autant plus envisageable quand on est conscient que Durutte est un homme qui manifestera une curiosité intellectuelle tout au long de son existence. Cela nous amène à aborder un dernier aspect de sa personnalité, mais qui est particulièrement marquant. Grâce à son esprit lettré – nous dirions aujourd'hui cultivé – Durutte devient aux yeux de ses congénères une figure d'autorité intellectuelle, voire morale. Les témoignages en ce sens abonderont durant sa carrière militaire.

Le premier date de juin 1792, deux mois seulement après son engagement. Exprimant les doutes caractéristiques d'une recrue inexpérimentée qui n'a pas encore vu le feu, Durutte explique que : « *les jeunes gens de Douai sont charmés de m'avoir avec eux, si je me bats pas bien, j'encouragerais bien les autres* »⁷⁵. Quatre ans plus tard, Dapremont, un officier proche de Durutte, déclare que depuis qu'il s'est imprégné des réflexions de son mentor, il est devenu si fort en politique que plus personne ne peut le battre. En 1806, le général Espagne lui demandera de corriger une dissertation de politique en invoquant son talent intellectuel supérieur. On observe là une supériorité de mérite ou simplement une séduction pour le personnage qui implique une obéissance sans contrainte de la part de ses

⁷³ RÉLANG A., « La dialectique de la fortune et de la vertu chez Machiavel », dans *Archives de Philosophie*, vol. 66, n° 4, 2003, p. 650-651.

⁷⁴ TACKETT T., *op. cit.*, p. 72-73.

⁷⁵ DOUAI, Archives Municipales de Douai [dorénavant désigné AMD], *Manuscrit Brassart*, « lettre de Durutte à Losserand, le 6 juin 1792 ».

confidents⁷⁶. Les capacités intellectuelles et les principes moraux que lui prêtent ses contemporains légitiment en réalité son autorité morale, c'est-à-dire une autorité librement reconnue et consentie. De cette manière, ses amis recourront régulièrement à l'autorité de Durutte pour les rassurer ou les conseiller sur leurs choix professionnels, familiaux, financiers, etc.

⁷⁶ DARRAULT-HARRIS I., « Les figures de l'autorité. De l'espace familial à l'espace scolaire », dans *Enfances & Psy*, vol. 22, n° 2, 2003, p. 50.

I.3 BOULEVERSEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

I.3.1 L'ACQUISITION DE BIENS NATIONAUX

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale décrète sur un texte de Mirabeau que tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la Nation. Le 9 mai 1790, les biens de la Couronne s'ajoutent à la liste des biens séquestrés. On distingue les biens de première origine correspondant à la sécularisation des biens du clergé et de la Couronne, et ceux dits de seconde origine pour désigner les biens des émigrés qui seront vendus à partir de 1793. Les chiffres suivants permettent de donner une idée de l'importance et de l'étendue des confiscations à l'échelle nationale. Les deux origines réunies, la vente des biens nationaux représentent environ 1 100 000 biens et une superficie totale estimée à 4 725 000 hectares⁷⁷. Le phénomène de la nationalisation des biens des ennemis de la Révolution est indissociable de la question financière et monétaire. Il répond autant à la situation budgétaire critique de l'État qui a besoin de relancer l'activité économique par la vente de ces biens, qu'à l'objectif politique de lier « la défense du nouveau régime à la défense des intérêts particuliers »⁷⁸. La loi du 2 novembre s'accompagne rapidement de la décision d'émettre un papier-monnaie sur gage des biens nationaux. À l'origine, il devait s'agir de bons d'échange portant intérêt à 5% et servant à l'achat des biens nationaux. Une Caisse de l'Extraordinaire est créée en décembre 1789 pour accueillir les ressources provenant de la vente desdits biens et d'autres recettes extraordinaires. 400 000 coupures de 1000 livres assignés sur les biens de l'Église sont émises⁷⁹. Ces assignats devaient être détruits au fur et à mesure qu'ils rentraient dans la Caisse par la vente des biens nationaux. Très vite, des considérations économiques et psychologiques font déprécier l'assignat qui connaît le sort funeste du système bancaire de Law. Emporté dans une politique inflationniste sans fin, les députés mettent en place une véritable monnaie dont la dévaluation violente pousse le Directoire à l'abandonner cinq ans plus tard, fin février 1796. En contrepartie, le second papier-monnaie de la Révolution est lancé le 18 mars. Perdant 70 % de sa valeur à son émission, le mandat territorial est lui aussi abandonné, mais six mois seulement après sa création⁸⁰.

⁷⁷ Pour avoir un aperçu complet des différents aspects de la vente des biens nationaux, il faut se référer à l'excellente synthèse de Bernard Bodinier et Éric Teyssier. Ces derniers y ont rassemblé toutes les recherches écrites sur le sujet, ce qui leur permet de donner une vision d'ensemble de « l'événement le plus important de la Révolution ». Nous y avons puisé l'essentiel des informations de cette sous-partie (BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, CTHS, 2000 (Mémoires et documents d'histoire de la Révolution française, 53), p. 153, 161, 170).

⁷⁸ *Ibid.*, p. 310.

⁷⁹ SOBOUL A., « Assignats », dans *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, p. 52.

⁸⁰ BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.*, p. 312.

Qui veut mesurer les profits réels des acquéreurs et les pertes de l'État doit avoir à l'esprit que les biens de première et de seconde origine sont achetés à crédit avec une monnaie qui ne cesse de s'éroder dans un contexte d'hyperinflation. Enfin, la crise inflationniste et la gestion des biens nationaux ont des conséquences considérables pour les acteurs de la vie politique, économique et sociale de l'époque. Le capital foncier gigantesque mis sur le marché profite à de nombreux acteurs provenant d'horizons très différents et modifie profondément la société entière dans ses structures et ses valeurs⁸¹.

Les premières soumissions se déroulent en automne 1790, le temps que la législation se mette en place. Il faut en effet dresser l'inventaire des biens et procéder à l'expertise de leur valeur. Ces opérations administratives demandent du temps et de l'argent. Aux mois de décembre 1790, janvier et février 1791, le processus est véritablement lancé⁸². Les modalités de vente des biens des émigrés sont définitivement fixées en juillet 1793. Globalement, la majorité des ventes se sont faites avant 1795. Les biens les plus importants se sont vendus en 1791 pour ceux de première origine, et dès 1794 pour ceux de seconde origine. L'année 1796 fait encore figure de bonne élève tant pour l'importance des lots que pour le nombre de vente. À l'exception du département du Nord qui a sensiblement plus de biens à écouler, les ventes diminuent drastiquement à partir de 1797 jusqu'à atteindre des taux de l'ordre de quelques centaines d'adjudications par département en 1800⁸³.

La vente des biens nationaux va permettre à la petite propriété de s'étendre. Chacun y trouve son compte : l'État a un moyen de résorber son passif d'Ancien Régime, les non-propriétaires ont la possibilité d'accéder à la propriété à un prix avantageux et les citoyens déjà propriétaires peuvent s'enrichir davantage. Les paysans et la bourgeoisie commerciale sont les grands bénéficiaires de ces opérations⁸⁴. L'idée, selon laquelle la majorité des biens nationaux ont été accaparés par de grands spéculateurs s'étant créés des domaines démesurés, est à proscrire, bien que ces cas de figure aient existé. Les ventes des biens nationaux vont détourner une grande partie du capital des villes marchandes vers la terre. Elles représentent une occasion unique pour des bourgeois marchands tels que Prévost d'investir leur fonds, de soutenir leur crédit, et d'accroître de facto leur pouvoir social dans la ville⁸⁵.

Le contexte particulier de la vente des biens nationaux dans le département du Nord a été analysé par Georges Lefebvre⁸⁶. Il a montré les craintes de la population d'assister à une

⁸¹ FURET F., OZOUF M. (éd.), « Biens nationaux », dans *op. cit.*, p. 80.

⁸² BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.* p. 123.

⁸³ *Ibid.*, p. 150-153.

⁸⁴ FURET F., OZOUF M. (éd.), « Biens nationaux », dans *op. cit.*, p. 81-82.

⁸⁵ CHASSAGNE S., *art. cit.*, p. 43.

⁸⁶ Sont présentées dans ce paragraphe des conclusions issues de la thèse de Georges Lefebvre sur les paysans du Nord parue en 1924. Toujours valables aujourd'hui, les résultats de son enquête ont été repris, actualisés et

alination des biens de l'Église par des étrangers. Le clergé local a tenté de s'opposer à la vente des biens nationaux en jouant sur les peurs des habitants. Le succès des ventes s'observe pourtant chez les paysans qui s'associent par dizaines pour acheter de très nombreux hectares de terre, surclassant de loin les acquisitions de la bourgeoisie. Ces coalitions révolutionnent la gestion de la propriété dans le Nord où d'immenses domaines de terre passent dans les mains de la paysannerie. À l'été 1793, s'ouvre la seconde période de vente caractérisée par un morcellement des domaines et l'interdiction des coalitions. Les ventes diminuent et l'on voit apparaître les milieux de l'artisanat et de l'administration parmi les nouveaux acheteurs. Cette période est également marquée par la guerre avec l'armée autrichienne qui s'étend le long de la frontière septentrionale du pays. Les achats majoritaires de la bourgeoisie au détriment des paysans, les grandes fraudes, les opérations des émigrés et les grands spéculateurs venus de Paris dépeignent la troisième période de vente ouverte par le Directoire au printemps 1796.

C'est durant cette dernière période que nous disposons d'informations sur la participation de Durutte à l'achat de biens nationaux. Entre novembre 1795 et août 1796, Michel informe son ami d'enfance sur la gestion de ses biens⁸⁷. Une question se pose alors : ont-ils soumissionné entre 1791 et 1794 ? Pour y répondre, un tableau faisant l'état des biens de Durutte nous aurait été fort précieux ; malheureusement seule la lettre y étant associée nous est parvenue. Étant aux armées, Durutte confie la gestion de ses biens à Michel qui a pour mission de mettre de l'ordre dans les affaires de son ami. Il tient le registre de Durutte dans lequel il consigne les entrées et les sorties d'argent ainsi que les acquisitions faites en son nom. Michel profite de cette correspondance pour recevoir de son ami des conseils et des avis sur la gestion de ses affaires personnelles. On retrouve ici la figure d'autorité morale de Durutte qui agit en tant que conseiller vis-à-vis de ses congénères. La première préoccupation de Michel consiste à collecter avec Prévost les redevances qui leurs sont dues. Prévost et Durutte possèdent des fermages en commun, plus un loyer de 50 livres en numéraire payé par le bel oncle et la tante de Durutte à Prévost. Michel préconise d'ailleurs que Durutte sépare ses affaires de celles de son père pour faciliter la gestion de ses biens et qu'il puisse percevoir directement les loyers. Dans une lettre plus tardive, Michel évoquera quatre redevances perçues par Durutte qui possède par ailleurs plusieurs hectares de terres. La crise agricole et les difficultés d'approvisionnement de Douai provoque une pénurie de blé dans les marchés de Douai, ce qui force Durutte (par l'intermédiaire de Michel bien entendu)

critiqués dans la synthèse de Bernard Bodinier et Éric Teyssier (BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.* p. 73-74).

⁸⁷ Cette sous partie s'appuie sur une quatorzaine de lettres présentes dans MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 409, « Armée du Nord – Correspondances – An IV (1795-1796) ».

et Prévost à recourir au paiement en nature⁸⁸. Les difficultés que connaît le monde rural empêchent aussi certains fermiers de s'acquitter de leur loyer, amenant à des tensions avec leurs bailleurs.

Dans une lettre du 26 novembre 1795, Michel annonce à Durutte la suspension des ventes jusqu'au 20 mai 1796 en raison des « vils prix » auxquels les biens sont adjugés⁸⁹. L'interruption des adjudications peut s'expliquer pour plusieurs raisons, à commencer par les troubles intérieurs ou les dangers d'invasions étrangères. Ces dernières perturberont notamment les ventes dans les départements frontaliers à l'été 1793. La mise en place d'une nouvelle législation provoque également l'arrêt du processus. Face à la dévaluation de l'assignat qui provoque une flambée des prix, les ventes sont suspendues par décision du 30 brumaire an IV (21 novembre 1795) jusqu'au 1^{er} prairial suivant (20 mai 1796). Le Directoire publie ensuite la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) dont les dispositions prévoient de nouvelles modalités de vente⁹⁰. Le système des enchères est supprimé au profit de simples soumissions effectuées en mandats au chef-lieu du département, et non plus au district. Ces nouvelles procédures démarrent pour la plupart des départements aux mois de mai et juin 1796⁹¹. Elles sont mal accueillies par Michel qui décrit la loi du 28 ventôse comme un évènement funeste qui perturbe la gestion de ses affaires et par corollaire, celles de Durutte.

Loin d'arranger la situation, les paiements en mandats deviennent alors une source d'inquiétude importante pour les contemporains. La rareté du numéraire et la dévaluation de la nouvelle monnaie-papier sont impressionnantes. Fin mai à Douai, 100 livres mandats équivalent à seulement 10 livres métalliques⁹² et le 10 août, le mandat territorial ne vaut plus que 2% de son prix nominal⁹³. Face à la dépréciation du papier-monnaie, Michel se dit en grande difficulté financière et Durutte peine à trouver de l'argent⁹⁴. Selon la grille de lecture de l'historien, le Directoire, lorsqu'il est intégré dans le temps long, montre les signes d'une bonne conjoncture agricole, d'une remontée économique et d'un enrichissement des

⁸⁸ Cette situation est confirmée par Bernard Lefebvre (Cf. Lefebvre B., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *op. cit.*, p. 407). On possède la valeur du loyer d'un fermage pour l'année 1795. À raison de 25 livres numéraires la rasière (selon Michel), Durutte et Prévost touchent pour cette année de fermage un revenu de 114 rasière de blés, soit une somme de 2850 livres.

⁸⁹ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de Michel à Durutte, le 5 frimaire an IV (26 novembre 1796) ».

⁹⁰ LEFEBVRE G., *La France sous le Directoire (1795-1799)*, Paris, Éditions Sociales, 1977, p. 127.

⁹¹ BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.* p. 127. Cela se vérifie dans le cas de Douai grâce aux lettres de Michel qui mentionnent la reprise des affaires dès le mois de mai.

⁹² Selon une estimation de Michel (MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de Michel à Durutte, le 10 prairial an IV (29 mai 1796) »).

⁹³ BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.* p. 312.

⁹⁴ En juin 1792, Durutte est déjà en manque de liquidités. Il estime ses besoins à 400 livres par an et compte alors sur Prévost pour lui procurer une petite pension. Manquant aussi d'équipements, il envoie des listes avec les effets qui lui sont nécessaires. On lui envoie par exemple des bottes et un baudrier en cuir noir (AMD, *Manuscrit Brassart*, « lettres de Durutte à Losserand, le 1^{er} juin 1792 »).

particuliers⁹⁵. Le recul de l'historien lui permet par exemple de dire que les biens nationaux, grâce à la dévaluation de la monnaie, ont permis aux acquéreurs d'engranger des bénéfices. Pris dans le « feu de l'Histoire » et n'ayant aucune vision de long terme, l'acteur de l'époque est loin d'en avoir la même perception. Forcé de développer une grande ténacité et des moyens pour s'adapter à la crise, le citoyen français est entraîné dans le tunnel des bouleversements économiques et sociaux d'une Révolution dont il ne voit pas le bout. Durutte évoque une situation à l'armée qui n'est pas plus brillante. Pour Michel qui est juge, l'effondrement de l'assignat au début de l'année 1796 est vécu comme une situation désastreuse. Il est vrai que le désordre monétaire et financier va affecter particulièrement les fonctionnaires parce que leur revenu est établi en valeur nominale⁹⁶. Ce contexte économique le pousse à payer rapidement les achats de biens nationaux. Il se félicite de la célérité avec laquelle il a effectué les paiements que Durutte devait pour ses acquisitions. Michel a un comportement caractéristique des acheteurs qui ne peuvent prévoir ni la durée, ni l'issue de l'assignat et s'empressent donc de profiter de la forte dévaluation de la monnaie⁹⁷. Pour tenter de s'en sortir, on s'essaie aussi à la spéculation financière. En août 1796, si Durutte trouve des mandats qui ont une meilleure valeur, Michel lui demande d'en acheter pour ensuite les utiliser à Douai. Il a également investi dans l'achat d'un petit navire pour transporter du charbon et des canons vers Dunkerque. Espérant pouvoir faire 20 ou 25 % de profit, il propose à Durutte de rejoindre son projet de spéculation. Les comportements spéculateurs sont une conséquence directe de la crise monétaire et financière. On agiote sur les mandats et le numéraire, on spéculé sur les biens nationaux, les fournitures à l'armée, les marchandises. Des spéculateurs se sont ainsi créés de véritables fortunes ; dans certains cas c'était éphémère, dans d'autres non. Sous le Directoire, Georges Lefebvre a montré combien le bouleversement de l'économie a exacerbé certains comportements sociaux dans la haute société. La grande majorité de la population a en revanche continué son train de vie économe et rangé⁹⁸.

Par l'intermédiaire de Michel, Durutte a en effet acheté plusieurs biens nationaux avant 1796⁹⁹. Il fait l'acquisition de biens dans la commune d'Esquerchin pour 55 000 livres assignats. Pour réunir cette somme, aux 18 000 livres qu'il restait à Durutte, Michel ajoute

⁹⁵ LENTZ T., *op. cit.*, p. 191, 194.

⁹⁶ LEFEBVRE G., *op. cit.*, p. 169.

⁹⁷ BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.*, p. 321.

⁹⁸ LEFEBVRE G., *op. cit.*, p. 162-168.

⁹⁹ De nouveau, sans un registre récapitulatif il est impossible de donner plus de précisions quant à l'achat de ces biens. Ne possédant que les lettres dont Durutte est le destinataire, nous travaillons sur base d'une correspondance lacunaire. De plus, Michel et Durutte n'écrivent pas pour un tiers qui les lirait. Ils n'ont donc pas besoin de préciser une série d'informations qui tombent sous le sens pour eux. Cela nous prive d'informations essentielles telles que les dates précises d'acquisition, les achats précédents, les échéances de paiement, les valeurs réelles des biens en numéraire ou simplement le type de bien. Il serait nécessaire de faire une étude plus approfondie en consultant les archives départementales du Nord relatives aux ventes des biens nationaux à Douai, notamment les séries I Q 248 à 283 et 1 Q 771 à 909.

24 000 livres issus de la vente de pièces de textile (dentelles, mouchoirs, robes et chemises), plus 15 000 livres de recette qu'il a faites. Durutte achète avec son frère Alexis¹⁰⁰ un autre bien pour 38 000 livres, chacun payant exactement la moitié. De façon identique aux coalitions paysannes, les acheteurs ont recours à l'association, car elle leur permet d'acheter des lots qui seraient impayables par un seul acquéreur. Dans leur courrier, Michel lui demande régulièrement, s'il le désire, de soumettre quelques biens nationaux à sa place. Mi-juillet 1796, il évoque la tentative ratée de soumissionner un bien pour Durutte qui a été vendu à quatre personnes en même temps. Début juillet, il annonce qu'il compte investir dans l'achat d'environ 6 hectares de terre grâce aux 600 livres de loyers qu'il reste à Durutte. En se basant sur la valeur en 1790 de 1 000 livres l'hectare¹⁰¹, un tel bien coûterait en temps normal environ 6 000 livres. En considérant que Michel donne bien la valeur de la recette des loyers en numéraire, Durutte aurait donc acheté un bien d'une valeur réelle de 6 000 livres à seulement 600 livres, ce qui fait un rapport de 10 livres numéraires pour 100 livres-papier. Compte tenu de la dévaluation vertigineuse du mandat, ce calcul est fort plausible sachant, par exemple, que pour 100 livres-papier on obtient dans les départements de l'Eure, de l'Ardèche et des Bouches-du-Rhône entre 5 et 11 livres numéraires à la même période¹⁰². On a vu que Michel donnait, fin mai, le même constat de 10 pour 100. Ayant en tête ce rapport, il estime en fait pouvoir acheter pour environ 6 hectares de terre avec l'argent des loyers de Durutte. Qu'importe qu'il ait effectivement soumissionné ce lopin de terre ou non, ce qu'il faut retenir de ce calcul c'est que les acquéreurs de biens nationaux pouvaient se faire un véritable profit grâce à la dépréciation du papier-monnaie¹⁰³.

Autre exemple, c'est l'achat en mai 1796 par Michel en association avec Simon, un proche de la famille, du couvent de Sainte-Catherine de Sienne à Douai. Ayant servi à la réclusion des prêtres insermentés à la Constitution civile du clergé, puis comme magasin de subsistances pour l'approvisionnement de la ville, il est en bon état. Pour acquérir ce bien d'une valeur plus importante, il leur est de nouveau nécessaire de s'associer. Cette tendance se vérifie chez les autres acquéreurs de biens importants, à l'image des établissements religieux qui sont les plus prestigieux et les plus coûteux¹⁰⁴. Pour rembourser Simon qu'il lui a prêté de l'argent, Michel compte utiliser une somme de 600 livres appartenant Durutte. Ils acquièrent ce bien pour un total de 23 400 livres mandats qui, compte tenu de la dévaluation, réduit ce bien à 2 340 livres numéraires. Autrement dit, ils achètent un

¹⁰⁰ Né en 1761 du père biologique de Durutte et de sa première femme, Françoise Cambray.

¹⁰¹ BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.*, p. 138, 318, 323-325.

¹⁰² Voir la valeur pour juin (11, 11 et 5 livres) et juillet (7, 7 et 7 livres) 1796 dans le *Tableau de la dévaluation de l'assignat et du mandat territorial dans les départements de l'Eure, de l'Ardèche et des Bouches-du-Rhône de 1791 à 1796* (*Ibid.*, p. 313).

¹⁰³ Rappelons que début août, un billet de 100 livres mandats ne vaut plus que 2 livres numéraires.

¹⁰⁴ Le nom de l'acheteur du couvent est désigné par « S. et consorts » (LEFEBVRE B., « Sous la Révolution, l'aliénation des biens de l'Église à Douai, ville très catholique », dans *Revue du Nord*, t. 1, n° 389, 2011, p. 102-104, 109).

domaine de 66 ares comprenant des jardins, un couvent, une église et une brasserie avec aqueduc, pour l'équivalent, valeur 1790, de seulement deux hectares de terre. De prime abord, l'estimation du prix de vente semble donc avantageuse. En sachant que l'achat d'un bien s'échelonne sur plusieurs mois¹⁰⁵, il serait ensuite nécessaire de connaître, pour chaque versement, l'équivalent entre le montant « courant » (en mandats) et le montant « réel » (en numéraire) des paiements. On pourrait ainsi savoir à quel pourcentage de sa valeur Michel et Simon ont véritablement acquis le couvent. À cause de la dépréciation de l'assignat et du mandat, il existe en effet de très nombreux exemples où l'ensemble des paiements d'un bien ne correspond finalement qu'à un faible pourcentage du prix auquel le bien a été vendu. C'est en étudiant la date de l'achat, le montant de l'enchère et surtout la date à laquelle l'acquéreur a soldé son achat, que l'on peut savoir à quel point un acheteur de biens nationaux a fait de bonnes affaires¹⁰⁶.

Dès lors, Durutte et son entourage se sont-ils enrichis ? Cette question va de pair avec l'inflation et le délai des paiements. Du fait de l'effondrement de l'assignat, la différence entre le prix réel d'un bien et le prix fixé par l'enchère s'accroît au plus le délai pour s'acquitter du paiement est long. Avec la dévaluation constante de la monnaie, ce long délai devient un gouffre financier pour l'État qui essaye de réduire ce laps de temps en imposant alors aux acquéreurs des délais de paiements de plus en plus courts. Globalement, les acheteurs ont pu profiter de ces délais et de l'inflation pour faire de très bonnes affaires. Selon les études ayant été réalisées sur le bénéfice de la vente des biens nationaux pour les particuliers, on peut répondre par l'affirmative à la question posée. Quant à l'importance de leurs bénéfices, nous manquons de sources pour la calculer. Nous remarquons encore que les achats de Durutte et Michel s'intègrent dans la chronologie des pics de vente de Douai, à savoir août-septembre 1795 et mai-juin 1796. Les grands spéculateurs n'y concentrent pas les achats de maisons. Il y a plutôt un éparpillement d'achats modérés entre des citoyens de la classe moyenne qui ont pu accroître leur patrimoine grâce à ces investissements. Il ressort donc que la moyenne bourgeoisie a été la principale bénéficiaire de la vente des nombreux biens nationaux disponibles à Douai¹⁰⁷.

En définitive, tant l'État que les particuliers ont fait de bonnes affaires. S'il est clair que ces biens ont été vendus et payés en dessous de leurs valeurs réelles, c'est essentiellement dû à l'inflation qui a rendu les achats avantageux. L'État avait également besoin d'argent

¹⁰⁵ Théoriquement il s'échelonne sur plusieurs années. La légalisation sur la vente des biens nationaux étant capricieuse, les modalités de paiement changeront par trois fois sous le cours de l'assignat. Avec la loi du 28 ventôse an IV, un quart du paiement se fait au moment de la soumission, les deux autres quarts dans les deux décades qui suivent, et le dernier quart dans les seize mois suivants (BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., p. 314).

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 324.

¹⁰⁷ LEFEBVRE B., « Sous la Révolution, l'aliénation des biens de l'Église à Douai, ville très catholique », dans *art. cit.*, p. 100-110.

rapidement, et pour vendre vite il avait donc intérêt à vendre pas cher. Avec une grande prudence, on estime la recette de la vente des biens de première et de seconde origine à environ 1 milliard 800 millions de livres pour une valeur des biens dépassant les 4 milliards de livres¹⁰⁸. Malgré un rendement à première vue peu avantageux, il est admis que leur vente a été salvatrice pour l'État révolutionnaire qui a pu rembourser les trois quarts de sa dette et financer les premières années de la Révolution grâce au profit généré, ce qui est loin d'être négligeable à une époque où l'État éprouvait de grandes difficultés à rassembler les impôts.

I.3.2 DU BOURGEOIS COMMERÇANT AU NOTABLE MILITAIRE

Les différentes bourgeoises (de robe, industrielle, commerçante) possèdent un point commun : la propriété de la terre. Cette dernière constitue le seul placement sûr et régulier pour l'époque. Profitant de la vente des biens nationaux, Durutte et sa famille ont eu l'occasion d'accroître à long terme leur niveau de richesse. Ils sont devenus de véritables propriétaires bien qu'ils disposaient déjà de revenus tirés de la terre avant la Révolution. Les rapports entre le propriétaire et le bailleur ont été bouleversés par la crise économique. Souvent, les propriétaires de fermages, tels que Durutte et Prévost, n'ont pas été payés et il a fallu une longue période pour réajuster les baux conclus entre le fermier et le propriétaire. Les paiements des loyers en mandats et en assignats n'ont pas non plus favorisé la propriété bâtie. Si la bourgeoisie a souffert de la crise, c'est dans des proportions incomparables avec les gens du peuple. Elle a par exemple acheté deux fois plus de biens nationaux que les paysans sous le Directoire¹⁰⁹. À l'opposé de la noblesse qui a été décapitée par la Constituante, les bourgeois représentent finalement les grands vainqueurs de la Révolution.

La volonté du Directoire, puis de Consulat, est de stabiliser l'organisation du régime politique en créant une nouvelle élite. La richesse foncière constitue le critère de sélection des notables qui sont désignés par les termes de « rentiers » ou de « propriétaires ». La propriété devient le fondement de la nouvelle notabilité. La citoyenneté active étant fondée sur l'impôt, l'accès à cette dernière est réservé à ceux capables de donner une contribution foncière importante. Les bourgeois et les propriétaires terriens ne font toutefois pas tous partie du nouveau corps social. Ses membres sont préalablement sélectionnés sur critère de la fortune avant d'être désignés comme notables. Des listes de notables, c'est-à-dire des plus imposés, sont dressées dans chaque département. À la notabilité fondée sur la richesse, s'ajoute certains militaires et fonctionnaires qui y accèdent par le mérite. Nommé dans le département du Nord, Durutte accède à la notabilité sous le Consulat¹¹⁰. Le fait qu'il occupe

¹⁰⁸ À propos du bilan financier des opérations, voir BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *op. cit.*, p. 324-329.

¹⁰⁹ LEFEBVRE G., *op. cit.*, p. 168-171.

¹¹⁰ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/23, « lettre de Durutte au préfet du département du Nord, 1814 ».

une position sociale reconnue témoigne qu'il est l'objet d'une certaine considération par ses contemporains. L'émergence de la classe de notables, issue des couches moyennes et supérieures de la société, a pour vocation de soutenir l'État. Qui plus est, à travers la création de cette notabilité, le Consulat a confirmé le règne de la bourgeoisie propriétaire qui était né sous la Révolution¹¹¹.

Sans droits sur le pouvoir, les militaires ne font à priori pas partie de la notabilité, cette élite construite essentiellement sur la fortune. Dès 1803-1804, ils entrent néanmoins dans la classe des bénéficiaires du régime par la mise en place d'une nouvelle institution. Pour s'attacher ces derniers et les lier aux intérêts du gouvernement, Napoléon crée la Légion d'honneur. Dans la conception du Premier Consul, le rétablissement des distinctions militaires doit permettre de créer une notabilité militaire construite sur le mérite et non sur l'hérédité ou la fortune. Il est effectivement profondément méfiant sur l'idée de fonder l'élite de son régime uniquement sur la richesse. Cela va à l'encontre de ce qu'il considère essentiel pour la stabilité d'un régime : un esprit de service loyal et dévoué qui s'oppose à l'éthique de l'individualisme¹¹². Loin d'être un privilège réservé uniquement aux militaires, la Légion récompense également le mérite dans les fonctions civiles. Passé général de division en août 1803, Durutte devient donc officier de la Légion d'honneur le 11 décembre 1803 et est fait commandant de l'Ordre le 14 juin 1804. Il l'intègre relativement tôt sachant que les premières admissions civiles et militaires datent de septembre 1803. Avant la proclamation de l'Empire, la Légion d'honneur en est à ses balbutiements et ses membres sont encore peu nombreux. L'institution des Armes d'honneur puis de son héritière, la Légion, participe définitivement à la volonté de créer l'élite du Consulat. Ses membres choisis par rapport à leurs qualités de fidélité et de sacrifice doivent constituer les cariatides du régime politique. L'objectif est politiquement réfléchi : Bonaparte décore les membres hostiles à la Légion d'honneur afin de tenter de les rattacher à sa personne. La machine ne se lance toutefois véritablement qu'à l'été 1804¹¹³.

L'instauration de la Légion d'honneur nous amène à nous interroger sur les liens qui se sont tissés entre la monarchie, la Révolution et le régime napoléonien. Par sa création en 1802, Napoléon réintroduit un privilège monarchique qui avait été aboli par la Révolution. Considérées comme anti-égalitaires, les décorations militaires avaient été supprimées. En supprimant la motivation suscitée par ces décorations honorifiques, la fortune est alors devenue le seul moyen de se distinguer. Professeur à l'université d'État de Floride, Rafe Blaufarb explique clairement comment la nouvelle institution de Napoléon entend renverser

¹¹¹ Concernant ce paragraphe, voir le sous-chapitre « La bourgeoisie, fondement de la nouvelle France » dans LENTZ T., *op. cit.*, p. 566-562.

¹¹² BLAUFARB R., *The French Army 1750-1820, Careers, Talent, Merit*, 2^e éd., Manchester, Manchester University Press, 2017, p. 183-184.

¹¹³ LENTZ T., *op. cit.*, p. 574-575.

la situation héritée de la Révolution : « By restoring to the government a means of directing national energies toward useful ends, the Legion would pull the French from the morass [ndlr. borbier] of self-interest into which they had sunk »¹¹⁴. La ressemblance de la Légion d'honneur avec les ordres de chevalerie de l'Ancien Régime est également frappante. Napoléon en est conscient et pour rendre son acceptation possible, il insiste sur le caractère méritocratique de la Légion d'honneur. Attribuée sur seule base du mérite et non par distinction de naissance ou de fortune, elle n'a pas vocation à former une élite héréditaire. À travers elle, Napoléon parvient en réalité à fabriquer un nouvel alliage en combinant les composantes de la monarchie et de la méritocratie¹¹⁵.

Conçu comme un corps sélectionné sur le mérite et dévoué au régime, son outil de domination sera un échec. Il se transformera en un « ordre social peu attaché à la forme du gouvernement et à son chef »¹¹⁶. Si le rôle politique ambitieux de la Légion d'honneur n'a pas été rencontré, le comportement de Durutte nous montre qu'elle reste une récompense convoitée sous l'Empire. Durutte assure avoir été désigné comme grand officier en 1804, mais en raison d'une querelle avec le maréchal Davout il n'aurait été fait que commandant. Par l'intermédiaire d'Eugène de Beauharnais et du général Reynier, il demande le titre de grand officier à cinq reprises entre 1809 et 1814¹¹⁷. C'est dire tout le prix qu'il accorde à la Légion d'honneur. Grâce à Louis XVIII, il est finalement remplacé – selon ses propres mots – dans le rang qu'il aurait dû occuper depuis longtemps. Il est nommé grand officier le 23 août 1814. Le prestige de l'Ordre s'accompagne de motivations économiques : les légionnaires touchent une rente annuelle allant de 250 à 5000 francs pour les grands officiers. À partir de 1808, le déclin de la Légion d'honneur est annoncé par l'apparition d'ordres plus exclusifs tels que la Couronne de fer, dont Durutte est décoré en 1809. À son image, elle reste toutefois une décoration hautement prestigieuse dans l'esprit des contemporains. Sous l'Empire, son rôle social est dépassé et son rôle politique est transféré à la noblesse impériale. Fait baron puis comte d'Empire, nous aborderons ultérieurement l'intégration de Durutte dans l'élite héréditaire de l'Empereur.

¹¹⁴ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 184.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 183.

¹¹⁶ LENTZ T., *op. cit.*, p. 582. Selon la loi, le Premier Consul dirige la Légion d'honneur et ses membres sont répartis en 15 cohortes de 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires. À l'origine, elle est donc conçue pour former une élite prestigieuse de 6000 membres. En 1814, cette « élite de prestige » atteindra 40 000 légionnaires...

¹¹⁷ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7yd389, « Lettre de Durutte au ministre de la Guerre, le 5 août 1814 ».

II AU CŒUR DE LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE

II.1 UN « VRAI DÉFENSEUR DE LA PATRIE »

II.1.1 SÉDUIT PAR LA RÉVOLUTION

Après avoir déclaré les droits de l'homme et du citoyen le 26 août 1789, l'Assemblée nationale constituante consacre ses séances à régler la question de l'organisation du pouvoir. Ces discussions aboutiront à la première constitution écrite de septembre 1791. De passage à Paris au début du mois de septembre 1789, Durutte assiste aux débats qui agitent l'Assemblée à propos de la permanence du corps législatif, du système des chambres et du droit de veto du roi¹¹⁸. Le droit de veto posait la question du contre-pouvoir du roi en matière législative. Le 11 septembre, il est voté que le droit du roi de refuser le vote d'une loi serait suspensif, s'opposant aux partisans du droit de veto absolu. Durutte est ainsi aux premières loges du conflit entre la souveraineté impersonnelle de la nation et celle personnelle du roi. Écoutant Mirabeau, il suit de près les discours des députés sur le droit de veto et participe avec un très grand enthousiasme à ces journées de débats constitutionnels. À la décision prise sur la permanence de l'Assemblée Durutte éclate de joie et la partage avec son confident Losserand. Durutte a alors vingt-deux ans et il se passionne pour ces questions de politique. À l'armée, il se plaint amèrement de l'isolement du militaire qui l'empêche d'être au fait de l'actualité. Pour pallier ce manque, il prend un abonnement de trois mois au *Moniteur*,¹¹⁹ moyennant la somme de 21 livres assignats.

Avant de s'engager dans l'armée, Durutte est donc déjà un homme politisé par ses contacts avec le club des jacobins. Lui et son ami Félix – il sera son futur commandant au sein de la Garde Nationale – sont membres de la Société des Amis de la République une et indivisible. Celle-ci rassemble les patriotes jacobins de Douai depuis avril 1790. Durutte participe aux séances du club et Prévost est également inscrit dans la liste des jacobins depuis novembre 1790. Dans les mois qui suivent sa création, l'activité de la société populaire de Douai domine littéralement la vie politique de Douai. Ses membres occupant des fonctions publiques, ils utilisent en effet l'autorité du club pour faire pression sur

¹¹⁸ Pour cette sous-partie II.1.1 et les événements de 1789, voir les lettres de Durutte à Losserand et à Prévost datées de septembre 1789 à juin 1792 dans AMD, *Manuscrit Brassart*.

¹¹⁹ Appelé aussi la *Gazette nationale*, le *Moniteur universel* paraît pour la première fois le 24 novembre 1789. Sur une idée du célèbre éditeur Panckoucke et en collaboration avec Hugues Maret, ce journal de format grand *in-folio* comprend divers articles de politique et les comptes rendus de chaque séance des assemblées jusqu'en novembre 1799. Il devient ensuite le journal officiel du gouvernement consulaire, puis impérial jusqu'en juillet 1814. Il recommence à paraître en février 1815 (SURATTEAU J.-R., « Moniteur (Le), *Gazette nationale* ou *Le Moniteur universel* », dans SOBOUL A., *op. cit.*, p. 754-755).

l'autorité administrative de Douai¹²⁰. La société connaît ensuite des divisions internes et voit son rôle mobilisateur fortement décliner sous la Terreur. À partir de 1795, elle entre progressivement en agonie. Ces sociétés politiques jouent un rôle essentiel dans la formation de la jeunesse patriotique des villes, puis dans la volonté de créer une force militaire révolutionnaire coexistant avec l'armée de ligne. Leur action sur le nombre et la rapidité des levées de volontaires dans les localités où elles sont implantées n'est pas à négliger. Les liens que les sociétés politiques construisent avec les hommes de la communauté locale partis à la guerre sont également importants. Le contact est maintenu par la poste dans l'objectif de veiller à la situation individuelle et familiale des recrues. C'est pourquoi et en sus de la municipalité, elles procurent des effets d'équipement et d'habillement aux nouveaux soldats tout en s'occupant de leur famille. Ces actions de secours doivent rendre plus facile l'intégration du soldat dans son nouveau statut en lui assurant que la communauté veille sur lui et sa famille¹²¹.

Il convient de revenir sur la situation socio-professionnelle de Durutte au début de l'année 1792, quelques semaines avant l'entrée en guerre de la France et son engagement au sein de l'armée révolutionnaire. Bourgeois à l'esprit éclairé, il travaille comme négociant dans l'affaire familiale depuis 1788. À l'abri du besoin, il possède des notions de plusieurs langues¹²² et il voyage dans les différentes foires de France et à l'étranger. C'est un homme doté d'une expérience professionnelle dont l'avenir en tant que négociant est tout tracé. Cela étant, comment concevoir son changement de carrière qui déterminera le reste de son existence et celle de sa famille ? Les idées de la Révolution l'ont tout simplement séduit. Doté d'une curiosité intellectuelle, Durutte est captivé par l'actualité révolutionnaire. Timothy Tackett explique combien « un grand nombre de gens - issus en particulier des classes moyennes urbaines, mais aussi de certaines catégories de paysans - furent exaltés, électrisés par les développements aussi spectaculaires qu'inattendus de 1789 »¹²³. Cela amène Durutte à soutenir la nouvelle Assemblée constituante. Malgré son enthousiasme électrique, il éprouve un sentiment d'incertitude face à l'avenir de la Révolution. Ce sentiment mêlé de doute et d'exaltation est naturellement présent dans la population au printemps et à l'été

¹²⁰ AUBERT J. et AUBERT G., « La Révolution à Douai : La Société Populaire de Douai », dans *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 14, n° 83, 1937, p. 410.

¹²¹ Pour les liens entre les sociétés populaires et les militaires, voir CIOTTI B., « Les sociétés populaires du Puy-de-Dôme et les recrutements militaires (1791-an III) », dans CRÉPIN A., JESSENNE J-P., LEUWERS H. (éd.), *Civils, citoyens-soldats et militaires dans l'État-Nation (1789-1815)*, Paris, Société des études robespierristes, 2006, p. 152-154.

¹²² Durutte a un emploi et rappelons qu'il estime lui-même avoir 7 000 livres de rente avant la Révolution. Concernant la question des langues : outre le français, on estime que Durutte doit avoir des notions de latin, d'anglais et de hollandais. Ce constat s'explique par sa fonction de négociateur commercial avant 1792 grâce à laquelle il voyage à la Haye et les dictionnaires ou grammaires qu'il mentionne et utilise.

¹²³ TACKETT T., « La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution française », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, 2004, p. 9.

1789¹²⁴. Pour cette raison, il considère les discussions sur la permanence du corps législatif comme le point le plus important de la future constitution. Il dénonce ensuite l'intrigue des aristocrates qui œuvrent pour diviser les esprits en souhaitant dissoudre l'Assemblée. Ses lettres de 1789 témoignent de cette méfiance de l'élite des villes de province à l'encontre de la noblesse. Son hostilité à l'égard du clergé et des aristocrates, symboles d'un ordre passé, trouve son origine dans le climat culturel du XVIII^e siècle qui est marqué de façon croissante par un sentiment anti-noble¹²⁵. Enfin, sa rhétorique intègre les notions-clefs du discours révolutionnaire. L'utilisation des expressions « brave citoyen », « traître », « intérêts de la nation », « cause du peuple » ou « peuple en danger » devient systématique. Entraîné par cet élan révolutionnaire, Durutte fait le saut vers une carrière militaire alors qu'il l'avouera lui-même : il ne se destinait absolument pas au métier de soldat.

II.1.2 CITOYEN-SOLDAT

Le 21 juin 1791, l'Assemblée constituante décide de lever des bataillons de volontaires parmi la Garde nationale. Alors qu'elle représentait une force de l'ordre aux services des municipalités, elle reçoit pour la première fois un rôle militaire¹²⁶. Dans l'esprit des révolutionnaires, ces volontaires doivent servir à la défense extérieure de la France, menacée par une guerre avec l'Europe monarchique après la fuite du roi à Varennes. Certains députés étaient favorables à la création d'une armée nationale. Par crainte d'une radicalisation de la Révolution, ils troquent ce projet pour constituer une armée bourgeoise dont ils peuvent contrôler les cadres¹²⁷. Ces nouveaux bataillons ont pour objectif de former une force parallèle à l'armée royale et de la seconder en renforçant ses effectifs. L'organisation des deux armées est différente : les volontaires portent un uniforme distinct, ils reçoivent une solde plus élevée et ils ne sont pas régis par la même discipline, ce qui les amène par exemple à élire leurs officiers. Ces caractéristiques leur confèrent une certaine autonomie une fois amalgamés à l'armée régulière¹²⁸.

Par le décret du 21 juin, tous les départements sont appelés à fournir entre 2 000 et 3 000 hommes. Le décret du 4 août revoit ensuite le contingent exigé en fixant un nombre de bataillons par département. Le Nord doit ainsi constituer trois bataillons, soit une force de

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ MAZA S., « Luxury, Morality, and Social Change : Why there was no middle-class consciousness in prerevolutionary France », dans *The Journal of Modern History*, vol. 69, n° 2, 1997, p. 203.

¹²⁶ DEVENNE F., « La Garde nationale ; création et évolution (1789-août 1792) », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 283, 1990, p. 60.

¹²⁷ BERTAUD J.-P., *La Révolution armée : les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979, p. 56. Pour la majorité des informations qui concernent l'armée révolutionnaire, on se référera à ce travail incontournable dans l'historiographie militaire de la Révolution.

¹²⁸ Commencé en 1793 et achevé en 1796, l'amalgame vise à constituer de nouvelles unités (demi-brigades) à partir de l'ancienne armée royale et des bataillons de volontaires (*Ibid.*, p. 96, 173).

1722 hommes à raison de 574 soldats par bataillon¹²⁹. Les autorités des départements et des districts organisent les recrutements des volontaires qui se font sans contrainte et sans délai. Constituant leurs trois bataillons en deux mois, les départements du Nord et du Pas-de-Calais remplissent rapidement et en nombre leurs quotas pour la levée de 1791. La Garde nationale qui est en principe composée de citoyens actifs doit fournir les volontaires qui s'engagent ensuite à combattre. Issu de la bourgeoisie moyenne, Durutte s'y forme au maniement des armes. Lorsque retentit l'annonce de la levée de volontaires, il répond à l'appel et s'inscrit le premier – dit-on dans ses notices biographiques – au registre de sa commune. Toutefois, qui dit inscription ne dit pas forcément départ du volontaire. Des volontaires de 1791 ne rejoignent l'armée qu'en 1793. Durutte déclare qu'il ne rejoindra son bataillon que lorsque la France sera attaquée. Il n'assiste donc pas à l'élection des cadres bien qu'on lui avait proposé un grade. Le fait que Durutte ait été suggéré comme officier n'est pas si surprenant étant donné qu'en 1791, « l'élection des cadres s'était opérée sous le contrôle de la bourgeoisie locale et avait abouti à la nomination aux grades supérieurs de notables, fils de la moyenne bourgeoisie ou de la noblesse, ayant pour la plupart une certaine expérience du métier des armes »¹³⁰. Si les nobles occupent les places de chefs de bataillon, la moyenne et la petite bourgeoisie monopolisent les grades d'officiers subalternes. Les commerçants, les négociants ou les chefs d'entreprises sont ainsi favorisés par rapport à la levée de 1792 qui comprendra des officiers aux origines sociales plus modestes.

Le 1^{er} avril 1792, face à la menace d'une guerre avec l'Autriche, Durutte rejoint finalement le 3^e bataillon de volontaires du Nord stationné à Lille. Il est incorporé le lendemain. À observer la réponse des volontaires à l'appel de la Constituante, un clivage très net se crée entre les villes et les campagnes et s'accroît avec la levée de 1792. Les centres urbains sont beaucoup plus prompts à répondre à l'appel. Il faut dire que ces levées sont conçues par et pour les citadins qui peuvent partir, car ils disposent de plus de moyens¹³¹. Contrairement aux paysans, leur départ n'est pas synonyme de catastrophe économique. Bien que les officiers soient d'origine sociale plus élevée, la majorité des volontaires de 1791 sont en effet des boutiquiers et des artisans¹³². Il est important de comprendre que « le pur volontaire détaché de toute contingence matérielle »¹³³ n'existe pas, même en 1791. Les volontaires doivent être capables de s'armer et de s'habiller à leurs frais, ce qui peut représenter des sommes importantes. Tout patriote qu'il est, si Durutte peut partir c'est que la structure

¹²⁹ CRÉPIN A., « Le Nord et le Pas-de-Calais face à la création de l'armée nationale (1791- an II) », dans *Revue du Nord*, t. 75, n° 299, janvier-mars 1993, p. 43. Pour les informations spécifiques au département du Nord, on se rapportera à cet article.

¹³⁰ BERTAUD J.-P., « Enquête sur les volontaires de 1792 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 272, 1988, p. 159.

¹³¹ CRÉPIN A., *art. cit.*, p. 57.

¹³² BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 68.

¹³³ CRÉPIN A., *art. cit.*, p. 52.

économique et sociale dans laquelle il évolue lui en donne aussi les capacités matérielles. Peinant à se financer tout seul, il est finalement capable de s'équiper en suscitant l'aide de Prévost¹³⁴. L'étude du jeu des primes, des suppléments de solde ou des compensations financières pour les familles est primordiale. Ces questions économiques sont malheureusement occultées par la propagande révolutionnaire et les image d'Épinal montrant l'élan patriotique sans précédant des volontaires nationaux. Il convient de nuancer cette vision des évènements. La levée de 1791 a rencontré un franc succès, dans certains cas elle a même été précédée d'un mouvement spontané, mais en 1792 le succès est mitigé. L'enrôlement volontaire ne suffit plus et des mesures de contraintes apparaissent contre l'hostilité grandissante. Avec la levée de 300 000 hommes en 1793, le volontariat a pratiquement disparu et l'élan de 1791 a laissé la place à la réquisition par tirage au sort. À observer l'ensemble des levées, il est très clair que l'élan patriotique des volontaires de 1791 concerne une minorité de la population. En 1791 et 1792, ce sont les citadins qui ont fourni le gros des troupes. Par conséquent, Durutte fait partie de cette minorité de bourgeois dont l'environnement socio-économique a rendu possible leurs services militaires.

Tout début juin 1792, exactement deux mois après son arrivée au bataillon, il motive le choix de son départ à l'armée par ces mots :

*« A en croire la plus part de mes amis, je fais, selon eux, une sottise de m'exposer aux dangers d'une guerre qui sera peut-être terrible, parce que j'ai eu jusqu'aujourd'hui le bonheur de jouir d'une fortune avantageuse, et que j'ai été élevée par une mère tendre. [...] La patrie ne sera deffandue que par ceux-là même qui, à cause de leur pauvreté et de leur misère, devraient désirer l'anéantissement de toute loi et même de tout société ! [...] Il est des moments où il faut être plus que bon fils et bon père : il faut être encore citoyen »*¹³⁵.

Durutte montre un sens aigu de sa qualité de citoyen-soldat. Il semble avoir totalement intégré l'idée selon laquelle tout soldat est citoyen et tout citoyen doit être soldat. L'armée révolutionnaire est composée de citoyens et en ce sens, elle se différencie fondamentalement des autres armées européennes de l'époque. Ces convictions sur le caractère national de l'armée émergent au XVIII^e siècle chez Diderot, Rousseau et dans certains milieux militaires qui prônent une réforme profonde de l'armée royale. Si l'Assemblée conserve une armée professionnelle héritée de l'Ancien Régime et ne se rallie pas au projet d'une armée nationale, elle affirme cependant l'idée développée dans le *Contrat social* de Rousseau : le citoyen doit être soldat par devoir, et non par métier. La propagande révolutionnaire insiste

¹³⁴ Probablement aux environs du mois d'août 1792, Durutte qui vient de passer sous-lieutenant, lui écrit pour recevoir une aide financière et matérielle. Manquant de tout par rapport aux officiers supérieurs, il lui demande 1500 assignats, des habits, des épauettes, des éperons, des gants, une paire de bottes ou encore un cheval (LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 84-85).

¹³⁵ AMD, *Manuscrit Brassart*, « lettre de Durutte à Losserand, le 8 juin 1792 ».

particulièrement sur cette caractéristique : « [ce] sont des hommes libres, des citoyens qui ont été élus pour accomplir ce grand sacrifice, délaissant certains de leurs droits civiques pour garantir leur liberté et celle de leurs frères : ils s'élèvent ainsi au rang de héros incontestables »¹³⁶. Souvenons-nous que Durutte répond rapidement à l'appel de 1791, mais ne rejoint son bataillon qu'en avril 1792. Son départ fait écho à un réflexe de défense. Très probablement influencé par une propagande des partis bellicistes – à l'instar des Brissotins – qui ont persuadé la nation que la République était en danger, Durutte s'engage avant que la France ne déclare officiellement la guerre à Ferdinand II. La conscience de son devoir de citoyen-soldat ne se réveille donc véritablement que dans une situation d'urgence, de conflit imminent. Plus que le résultat des intérêts des partis bellicistes, il faut interpréter cette déclaration de guerre du 20 avril comme l'expression d'un sentiment de crainte envers la puissance renaissante de l'Autriche¹³⁷. S'y ajoute une méfiance contre le souverain des Lorraine-Habsbourg, soupçonné de fomenter une coalition contre-révolutionnaire. À l'évidence, les manières délibérément provocatrices de la diplomatie autrichienne ont joué un rôle non négligeable dans le développement de cette atmosphère d'austrophobie en France.

Si l'on prête plus attention à son vocabulaire, Durutte justifie son engagement par la défense de son pays, de sa patrie. Dans une lettre à Prévost du 2 juin, il précise qu'« *il est pardonnable à ceux qui ont vécu leur jeunesse sous le joug du despotisme, de méconnaître l'art de défendre son pays* »¹³⁸. En notant l'incompréhension de son engagement par ses proches, Durutte témoigne de sa qualité de défenseur de la patrie. Avec les autres volontaires, il partage le sentiment de sacrifice pour son pays. Le citoyen-soldat a cette conscience très forte d'appartenir à « l'avant garde de la Révolution »¹³⁹, à une France de l'enthousiasme qui s'oppose à celle de l'indifférence. S'il existe en effet de vrais et puissants élans de patriotisme, ils ne sont l'œuvre que d'une minorité à l'échelle du pays. Les discours sur l'effort militaire que tiennent les hommes politiques de la Révolution ne sont pourtant pas des paroles creuses pour la population armée qui y trouve un véritable sens. C'est peu dire que cet esprit de sacrifice résonne en eux. Les citoyens-soldats incarnent parfaitement le rôle du défenseur de la patrie, de la liberté et des droits de l'homme et du citoyen.

¹³⁶ FORREST A., « L'armée de l'an II : la levée en masse et la création d'un mythe républicain », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, janvier-mars 2004, p. 4.

¹³⁷ Thomas Kaiser conclut ainsi : « [...] étant donné ce qui était connu et pouvait être observé à propos de l'Autriche et ses alliés, des gens plutôt ordinaires en arrivèrent à la conclusion fautive, mais pas paranoïaque, que leur vie et leur sort étaient en danger mortel » (KAISER T., « La fin du renversement des alliances : la France, l'Autriche et la déclaration de guerre du 20 avril 1792 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 351, janvier-mars 2008, p. 98).

¹³⁸ AMD, *Manuscrit Brassart*, « lettre de Durutte à Prévost, le 2 juin 1792 ».

¹³⁹ HIPPLER T., « Service militaire et intégration nationale pendant la Révolution française », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 329, juillet-septembre 2002, p. 13.

Durutte manifeste son dévouement à son pays, à la patrie. L'utilisation du concept de la patrie n'est pas anodine. À l'analyse d'une trentaine de ses lettres personnelles écrites entre 1789 et 1800, on observe vingt occurrences appartenant au champ sémantique de la patrie¹⁴⁰. Les premières mentions sont datées de septembre 1791. Si en 1789 les mots nation, pays ou peuple sont fréquents dans ses écrits, le terme patrie et ses dérivés les supplantent très majoritairement à partir de 1792, ce qui correspond à l'entrée en guerre de la France. Au début de la Révolution, on tient effectivement plus souvent un discours de peuple ou de nation. Pour les contemporains, les mots peuple et nation sont mobilisés comme des synonymes. On peut pourtant observer une différence de valeur entre les deux termes. Le mot peuple utilise un lexique de la représentation en faisant appel à l'universel abstrait (« droits naturels du peuple » par exemple). La nation est davantage lié à un sens politique et juridique : elle exprime l'unité et la centralité du pouvoir. Par la suite, le terme patrie gagne en fréquence en raison de la conjoncture politique et de la guerre. La patrie appelle clairement au lexique de l'action, de l'engagement et du sentiment¹⁴¹. Appuyant la validité d'un discours ou d'une action révolutionnaire, il rentre alors dans les expressions courantes de « sacrifice pour la patrie », « faire la guerre pour la patrie », « salut de la patrie », « enfant de la patrie », « défenseur de la patrie », etc. On retrouve ces expressions dans les preuves de service dans la Garde nationale et les certificats de patriotisme. Le commandant du 3^e bataillon du Nord en délivre un à Durutte qui « *a servi audit bataillon depuis le deux avril jusqu'au vingt huit aout 1792 [et] s'y est toujours montré en vrai déffenseur de la patrie et a donné les marque les plus distinguée de son patriotisme et de son sivismisme* »¹⁴². Prenant une valeur affective très forte, le terme est ensuite présent dans tous les discours révolutionnaires où la patrie prend le sens d'une force vivante et agissante.

En 1792 et 1793, les notions de patrie et patriotisme ont évolué et se sont enrichies par rapport à 1789. De nouveau, elles découlent de controverses qui surgissent au milieu du XVIII^e siècle entre les cercles savants et ceux du pouvoir monarchique. Les théoriciens des Lumières contribuent grandement à la redéfinition du concept de la patrie et à sa diffusion grâce à l'Encyclopédie. Rousseau déclare ainsi que l'amour de la patrie ne peut s'épanouir qu'un sein d'un régime non despotique dont les priorités sont la garantie de la liberté, de la sécurité et de l'éducation de ses citoyens. Liberté et patrie sont inséparables. L'influence des Anciens est très forte : on idéalise les modèles antiques de Sparte et de Rome. Les

¹⁴⁰ L'analyse porte sur la correspondance de Durutte provenant du manuscrit Brassart et de celle rassemblée en 1895 par M^r Maillard dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord séant à Douai*. Nous avons comptabilisé le terme de « pays » lorsque Durutte l'utilisait au sens de la France comme territoire national.

¹⁴¹ MONNIER R., « Patrie, patriotisme des lumières à la Révolution : sentiment de la patrie et culte des héros », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 8 : *patrie, patriotisme*, Paris, Champion, 2006, p. 18-19.

¹⁴² SHAT *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7yd389, « Certificat de patriotisme délivré par le lieutenant-colonel Chemin du 3^e bataillon du Nord au citoyen Durutte, le 9 février 1793 ».

républiques de l'Antiquité deviennent des exemples de vertu où beaucoup d'éléments rappellent l'idée de la patrie. Elle est alors considérée comme un lieu où les citoyens se rassemblent autour des idéaux de la liberté et du bonheur par le dévouement à la chose publique. Ces réflexions sont l'occasion de critiquer la monarchie qui a cessé d'incarner les idéaux du bien commun. De ce fait, la notion de patriotisme se charge d'une valeur politique avant la Révolution française¹⁴³. Dans les années 1780, on assimile la patrie à la nation et à la liberté. En 1789, le roi est encore considéré comme le père de la patrie, mais la figure de la mère patrie va prendre la place du roi père dans la théorie révolutionnaire. Durant les années 1790 et 1791, les réflexions sur la conception de la France comme une patrie unique se développent. La fête du 14 juillet 1790 et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen y jouent un rôle significatif¹⁴⁴.

Pour le montagnard Saint-Just, la patrie est « *la communauté des affections, qui fait que, chacun combattant pour le salut ou la liberté de ce qui lui est cher, la patrie se trouve défendue* »¹⁴⁵. En postulant qu'il existe une solidarité qui rassemble les citoyens, Camille Desmoulin lie la fraternité à l'amour de la patrie. Quant à Robespierre, il reprend la notion-clé de la vertu chez Rousseau et l'intègre dans le discours révolutionnaire. L'amour de la patrie et de ses lois, soit la vertu pour Robespierre, devient le principe même de la république et de la démocratie. Pour s'élever à cette vertu civique, Danton déclare qu'il faut faire confiance à la générosité du citoyen. Dans la rhétorique révolutionnaire, l'amour de la patrie et la conscience profonde de ses devoirs envers celle-ci permet ainsi à l'homme d'atteindre le bonheur.

En guerre, cet amour sacré de la patrie est censé amener les citoyens à se dépasser jusqu'à engendrer des héros patriotiques qui défendent les intérêts de la nation. En ce sens, la patrie devient « l'instance suprême qui consacre la validité de l'action révolutionnaire »¹⁴⁶. La défense extérieure de la patrie devient la raison d'être de l'armée de volontaires issue de la garde nationale, bien que cette garde bourgeoise avait d'abord été conçue pour faire barrage aux ennemis intérieurs de la nation. Le combat se joue aussi dans l'âme du citoyen qui lutte contre l'égoïsme et l'intérêt personnel afin de servir les intérêts de la chose publique. Durant sa carrière d'officier républicain, les écrits de Durutte mettent constamment en évidence cette idée, autrement dit il vit de façon concrète le discours tenu par les orateurs politiques.

¹⁴³ Concernant la notion de patrie, voir l'article de MONNIER R., *art. cit.*, p. 11-65.

¹⁴⁴ SURATTEAU J. R., « Patrie », dans SOBOULA., *op. cit.*, p. 822.

¹⁴⁵ MONNIER R., *art. cit.*, p. 19.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 22.

La subordination de la volonté individuelle à la volonté générale de la communauté fait donc du citoyen-soldat un organe exécutif de la nation¹⁴⁷. Dans un régime où le peuple est désormais souverain, Durutte et les autres volontaires nationaux s'enrôlent alors pour défendre le sol de la patrie, terre des lois et des libertés si durement acquises sur la tyrannie et le despotisme.

¹⁴⁷ HIPPLER T., « L'État, le citoyen, l'armée : volontariat et contrôle social », dans CRÉPIN A., JESSENNE J-P., LEUWERS H. (éd.), *op. cit.*, p. 60, 66.

II.2 UN OFFICIER RÉPUBLICAIN MODÉRÉ

II.2.1 L'ARMÉE : ÉCOLE DE RÉPUBLICANISME

La Législative cède la place à la Convention le 21 septembre 1792. Des défis de taille attendent la nouvelle Assemblée : défendre la France de l'intérieur et de l'extérieur ainsi qu'entreprendre une grande restructuration de l'État. Le mouvement contre-révolutionnaire la force à s'assurer de la subordination de l'armée au gouvernement central. Pour ce faire, elle nettoie l'armée de ses vestiges de l'Ancien Régime et purge la poignée d'officiers nobles qui y subsistait. Dans le cadre de la réorganisation de l'armée, les conventionnels doivent revoir toute la structure de la carrière professionnelle militaire. Le factionnalisme politique au sein de la Convention qui oppose Montagnards, Girondins et Hébertistes, engendre une politisation accrue du processus de réforme militaire¹⁴⁸. Par voie de conséquence, l'armée devient un objet que les différentes factions politiques cherchent à contrôler. Les luttes politiques intestines et leurs répercussions sur la vie militaire constituent la première raison de la métamorphose de l'armée en un vaste creuset politisé.

Une fois embrigadés, les jeunes soldats sont formés à l'exercice militaire, mais également aux valeurs de la Révolution. L'armée éduque à la politique en imprégnant les soldats en répétant en boucle les valeurs de dévouement patriotique, de sacrifice pour la patrie et d'héroïsme. Le mythe républicain de l'armée de l'an II s'ancre dans la société civile et militaire grâce à ces discours politiques¹⁴⁹. Le soldat a désormais la conviction d'être un homme de valeur qui se sacrifie pour défendre l'âme de la Révolution face aux fantoches des tyrans de l'Europe monarchique. Les moyens sont multiples et ne sont pas sans rappeler ceux mis en œuvre dans les missions catholiques au XVI^e-XVII^e siècles : importance des symboles, uniformologie, mobilisation du sentimental, recueil de chansons, musiques militaires, grands discours patriotiques, pièces de théâtres, distribution de journaux radicaux, influence des sociétés populaires, etc. Dans cette mission laïque, le rôle pédagogue des représentants en mission¹⁵⁰ de la Convention est essentiel pour maintenir l'esprit républicain. Ils ont à surveiller et à punir, mais aussi à recomposer les manifestations de patriotisme. Les magistrats militaires contribuent également à l'éducation de l'amour de la

¹⁴⁸ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 106.

¹⁴⁹ FORREST A., *art. cit.*, p. 4.

¹⁵⁰ Remontant à une pratique héritée de l'Ancien Régime et de ses intendants royaux, la Constituante et la Législative envoient des commissaires extraordinaires. Par décret du 4 avril 1793, la Convention crée véritablement le « représentant en mission » qui devient une sorte d'institution. Ce dernier est envoyé à l'intérieur du pays et peut prendre une série de mesures afin de faire exécuter les dispositions prises par le pouvoir central et afin de s'assurer que l'ordre public règne. Le 30 mars, un décret réorganise l'envoi de représentants du peuple aux armées. Leur pouvoir y est considérable : ils surveillent tous les acteurs de la vie militaire et peuvent les suspendre ou les nommer de façon provisoire (BIARD M., « Les pouvoirs des représentants en mission sous la Convention », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 311, 1998, p. 3-24).

patrie et de la haine des tyrans. Pour les montagnards, l'armée doit éveiller la conscience politique des soldats en leur inculquant la vertu républicaine. Cette conviction sur le rôle éducatif subsidiaire de l'instrument militaire est combattue par Carnot dès avril 1794¹⁵¹. Cependant, l'armée est d'ores et déjà devenue un corps vivement politisé.

II.2.1.1 Le « petit général borgne »

Dans cette sous-partie, nous tâcherons de comprendre comment Durutte a été pénétré par les valeurs républicaines. Pour ce faire, nous examinerons son attitude professionnelle grâce aux inflexions de son discours et à la manière dont ses contemporains nous le décrivent. Nous aborderons simultanément son avancement dans la hiérarchie militaire et les fonctions qu'il y occupe¹⁵². Un avancement rapide peut en effet s'expliquer par une bonne assimilation des principes politiques républicains. À travers le cas de Durutte, nous observerons donc à quel point l'armée représente une école de formation aux idéaux républicains pour ses soldats.

Au sein du 3^e bataillon de volontaire du Nord commandé par le lieutenant-colonel Félix, un ami proche, Durutte prend part aux sièges de Menin et de Courtrai en tant que soldat. Le 22 août, il fait un premier bond dans la hiérarchie en recevant le grade de sous-lieutenant dans la légion du Nord et une commission d'adjoint aux adjudants-généraux. Son ami et supérieur Félix l'a convaincu d'accepter cette nomination provisoire du général Dumouriez. Sa nomination intervient en raison de l'effondrement des cadres de l'armée causé par l'émigration des nobles. Les premiers départs surgissent en 1790 ; ils ne cesseront qu'en 1793-1794 alors que 10 000 officiers auront déjà quitté la profession¹⁵³. Cette érosion gigantesque du corps des officiers devait être réglée si l'armée et la Révolution souhaitent survivre. Le remplacement des émigrés débute donc en juin 1791 par la mise en place de nominations urgentes parmi la troupe. Ces opérations de remplacement entre 1791 et 1793 ont marqué un net tournant dans la tradition de l'équivalence entre officier et noble, mais elles n'ont pas pour autant créé un nivellement social. Le 6 août 1791, un nouveau système privilégie le recrutement de « fils de citoyens actifs », c'est-à-dire des jeunes hommes éduqués provenant de familles bien établies socialement qui étaient souvent recommandés par des partisans puissants du régime constitutionnel¹⁵⁴. Ce recrutement de jeunes civils de bonnes familles est contrebalancé par le passage de certains vétérans sous-officiers aux grades d'officier. Généralement de classes sociales plus modestes, ce sont ces derniers qui viennent démocratiser la composition du corps des officiers entre 1791 et 1793. Si Durutte

¹⁵¹ BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 195-196.

¹⁵² Voir les états de service dans SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7yd389, ainsi que les notices biographiques de Durutte dans MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/24.

¹⁵³ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 91.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 92-94.

s'inscrit dans cette catégorie, sa situation reste toutefois particulière. Rappelons nous qu'il n'est pas un militaire de carrière, mais un volontaire qui a par ailleurs refusé une nomination directe d'officier en ne rejoignant pas directement son bataillon de volontaire au moment de l'inscription¹⁵⁵. Il se situe donc à la croisée entre l'officier volontaire et le vétéran sous-officier promu officier. Retrouvant la position qu'il aurait pu occuper en 1791, Durutte reçoit ses nouveaux appointements de sous-lieutenant dans l'état-major du général Beurnonville. Dans ses nouvelles fonctions, il exprime la diligence avec laquelle il entend servir et concourir à la défense de son pays. « *Je tâche de suppléer à mon incapacité ou plutôt à mon inexpérience par beaucoup de zèle. Tu dois bien croire que je ne me ménage pas, je suis à cheval jour et nuit. Beaucoup d'autres ne se donnent pas autant de peine que moi* »¹⁵⁶, écrit-il du Quesnoy en septembre 1792. Il participe à la bataille de Valmy et se distingue à la bataille de Jemappes le 6 novembre 1792. Il y reçoit provisoirement ses épauettes de lieutenant, mais n'ayant jamais reçu son brevet du ministère de la Guerre, cette promotion n'est pas mentionnée dans ses états de service.

Il est ensuite employé à l'état-major de la place de Bruxelles. Intégrant l'avant-garde de l'expédition de Hollande début 1793, il est promu capitaine le 6 mars grâce à ses actions lors de l'assaut d'une redoute. Nommé capitaine par le général Berneron, il est confirmé dans son grade par le général en chef, puis par le ministre de la Guerre en recevant son brevet le 25 mars. Quoique promu au 19^e régiment de dragons, son travail d'adjoint aux adjudants-généraux étant grandement apprécié, il continue de travailler à l'état-major de l'Armée du Nord. En raison de la défection de Dumouriez le 5 avril 1793, des doutes planent sur le patriotisme de certains militaires. Dans ce climat de suspicion, le général Marassé qui commande la colonne de Durutte après la capitulation d'Anvers, décide d'émigrer avec une grande partie des officiers. Durutte et les officiers d'état-major restants ramènent ces 10 000 hommes de Courtrai à la Madeleine. Ayant servi dans l'état-major de Dumouriez, Durutte n'échappe pas aux accusations de trahison à son retour en France. À ces propos délateurs, il oppose son dévouement patriotique : « [...] *comme si j'avais servi dans cet état-major de mon choix. J'ai voulu servir ma patrie, on m'a ordonné d'aller d'un côté, j'y suis allé. [...] Que tous ceux qui servent la République aient mon zèle et la chose publique ne sera plus longtemps en danger* »¹⁵⁷. Par ces paroles, Durutte se voit comme la plus pure incarnation de la nation. En tant que volontaire, il considère avoir sacrifié beaucoup pour son pays. Cet état d'esprit se reconnaît chez les autres volontaires nationaux qui assurent que si tout le monde leur ressemblait, la France ne serait plus en danger¹⁵⁸.

¹⁵⁵ Voir sous-partie II.1.2 : *Citoyen-soldat (1791-1792)*.

¹⁵⁶ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 109.

¹⁵⁷ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 117.

¹⁵⁸ HIPPLER T., *art. cit.*, p. 13.

Durutte échappe finalement à l'arrestation grâce à la protection du général Chaumont. Sa mère décédant le 12 avril, il est autorisé à rester à Douai durant quelques mois pour s'occuper des affaires familiales. À la même période, Durutte est nommé adjudant-général chef de bataillon par le général Dampierre. Rappelons qu'il reste toujours des milliers de postes d'officiers vacants auxquels s'ajoutent les officiers décédés sur le champ de bataille. Sa nomination intervient dans le cadre de la réforme militaire républicaine commencée au début 1793. Cette réforme représente un défi de taille pour la Convention. Celle-ci doit créer de nouvelles structures militaires qui soient compatibles avec les principes égalitaires de la République, et cela, dans le contexte d'une lutte de faction entre Girondins et Montagnards¹⁵⁹. Bien que précieuses pour l'historien en raison de leur grande précision, les notices d'histoire militaire du XIX^e-début du XX^e siècle nous présentent le refus de la promotion de Durutte comme le résultat de la grande modestie et de la qualité morale de l'homme¹⁶⁰. Or, si nous savons en effet que Durutte accorde une grande importance à la rigueur morale, à bien lire les sources et à comprendre le contexte militaire, les raisons de ce refus sont purement pratiques.

La situation de l'armée révolutionnaire au commencement de l'année 1793 est anarchique. Le ministère de la Guerre ne se retrouve plus dans la multitude d'unités disparates qui ont été créées depuis le début de la Révolution. Il n'a même pas une idée claire des forces à sa disposition. Le besoin de réorganisation et d'unification est urgent. Dominant le comité de la Guerre, les Montagnards réagissent en mettant en place une législation qui apporte des changements radicaux à l'organisation de l'armée. Durutte nous informe que la loi du 21 février 1793 s'oppose effectivement à sa nomination. Cette loi prévoit l'amalgame, autrement dit le rassemblement des bataillons de volontaires aux bataillons de réguliers en vue de former des demi-brigades. Elle revoit également tout le système d'avancement en réservant deux tiers des promotions à un système d'élection et de cooptation des officiers par leurs soldats, et le tiers restant à une nouvelle définition de la notion d'ancienneté. Les officiers se plaignant que les compagnies votantes choisissent seulement des candidats de leurs propres rangs, ces réformes favoriseront la logique d'avancement égoïste. N'étant pas élu, il n'entre par non plus dans la catégorie de la promotion par ancienneté alors qu'il sert en tant qu'adjoint aux adjudants-généraux depuis août 1792. Les Montagnards redéfinissent

¹⁵⁹ Concernant les modalités d'avancement exposées dans cette partie, voir BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 115-121, également du même auteur BLAUFARB R., « Démocratie et professionnalisme : l'avancement par l'élection dans l'armée française, 1760-1815 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 310, 1997, p. 601-625, et enfin BERTAUD J.-P., *op. cit.*

¹⁶⁰ MOUTHON V. E., *Précis de la vie militaire du lieutenant-général, comte François Durutte*, Douai, Contrejean-Campion, 1836 ; Général HERMENT, « Notice sur le Général Durutte », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord séant à Douai*, 4^e s., t. I : 1911-1922, Douai, 1914, p. 283-406.

l'ancienneté ; elle est désormais calculée selon le nombre d'années totales passées dans l'armée, et non plus selon le nombre d'années servis dans un grade précis. Avec ces nouvelles dispositions, il n'y a plus de place pour Durutte. La loi du 21 février avantage les vétérans de l'ancienne armée royale, au détriment des fils de citoyens actifs et des volontaires nationaux qui n'ont intégré l'armée qu'après 1789. Outre la grande nécessité de réorganiser l'armée, l'amalgame et la loi du 21 février répondent aux intérêts des factions politiques¹⁶¹. La Montagne procèdent par conviction que l'armée des volontaires est à la botte des Girondins. La raison politique de la réforme militaire est à la suivante : il s'agit d'affaiblir les volontaires nationaux afin de renforcer l'armée régulière et s'assurer ainsi le contrôle de l'armée contre la Gironde.

Ces luttes politiques qui minent progressivement l'armée ont des conséquences importantes sur le quotidien des militaires révolutionnaires. Il suffit d'observer le cas de Durutte. Le général Dampierre le charge néanmoins de remplir provisoirement les fonctions d'adjutant-général comme chef d'état-major. Après son congé au foyer familial, Durutte reprend du service début septembre 1793 en participant activement aux combats qui précèdent la bataille d'Hondschoote. Le 13 septembre, son supérieur, le général Landrin, est destitué pour incapacité par les représentants du peuple à l'Armée du Nord. Dans le cadre de discussions sur le projet d'un décret qui passera à la postérité sous le nom de la loi des suspects, Durutte est à nouveau inquiet pour son passif d'officier de Dumouriez. Si le décret n'est définitivement adopté que le 17 septembre, le projet de la mise en état d'arrestation des personnes suspectes préoccupe la Convention depuis la mi-août et s'accroît début septembre¹⁶². Un concours de circonstances va éviter l'arrestation de Durutte juste avant l'émission définitive du décret. Sa division n'a alors plus d'officier commandant : le général Carion, le remplace de Landrin, a été éloigné à son tour par les représentants en mission. Ayant notamment pour fonction d'identifier et de remplacer les officiers politiquement suspects, les prérogatives importantes des représentants répondent à une tentative d'imposer un contrôle du gouvernement sur l'armée républicaine. Les représentants Trulard et Berlier visitent donc le camp de la division pour la réorganiser afin d'y remplacer le général destitué en organisent des élections. Influencée par les compétences et le charisme de Durutte, la troupe le désigne comme le nouveau général en chef de la division. Pour comprendre le résultat de cette élection, il faut savoir que les nominations rapides de certains officiers avaient projeté au grade de général des hommes si sous qualifiés pour leur fonction qu'ils devaient se faire seconder par des officiers d'états-majors plus compétents.

¹⁶¹ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 115-121 et BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 91-98.

¹⁶² JOURDAN A., « La Convention ou l'empire des lois. Le Comité de législation et la commission de classification des lois », dans *La Révolution française* [En ligne], n° 3, 2012 (consulté le 16 juillet 2019), p. 6. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/730>.

Ces derniers, habitués à servir dans différents états-majors et à voir de près la gestion d'un corps de troupe, constituaient en effet des officiers extrêmement formés. C'est très probablement la raison principale pour laquelle les hommes ont élu celui qu'ils appelaient d'ailleurs le « petit général borgne ». Malgré ses fonctions de chef d'état major, Durutte n'est que capitaine ce qui rend difficile l'accès à ce grade. Selon ses propos, certains généraux s'opposent alors à sa nomination en évoquant justement le risque de perdre un officier d'état-major compétent qui se forme tous les jours¹⁶³. Durutte propose un de ses amis, le colonel Gigaux, pour prendre le poste à sa place. En contrepartie, Durutte ne semble plus inquiété et les représentants Trulard et Berlier le nomment adjudant-général chef de bataillon le 15 septembre, une fonction qu'il occupait déjà à l'état-major de l'Armée du Nord. Le ministre de la guerre confirme ensuite sa nomination provisoire en lui accordant un brevet d'un grade supérieur, celui d'adjudant-général chef de brigade. N'évoluant plus dans la hiérarchie, il continue en revanche de se former militairement et politiquement auprès de ses supérieurs afin de pouvoir endosser plus tard les responsabilités importantes du généralat. Durutte sert en effet dans ce grade à l'état major de l'Armée du Nord, puis de Batavie. Durant la conquête de la Hollande, il est nommé général de brigade grâce à ses actions lors de la bataille de Bergen où il est blessé à l'oreille par un coup de feu. Il reçoit son brevet sept jours plus tard, le 26 septembre 1799.

Les lettres de Durutte contiennent désormais l'éloquence guerrière que l'on observe chez les orateurs Girondins ou Brissotins quelque mois avant le déclenchement de la guerre. Dans une lettre éloquente de mars 1794, il a affirmé sa position : « *Pour moi, tout mon sang est à ma patrie, et je ne verrai point vivant les armes de la République déshonorées, mais je n'ai que mon sang à offrir* »¹⁶⁴. S'il emploie un ton d'emphase car il s'adresse aux représentants du peuple Richard et Chaudieu, la substance de ses paroles n'en reste pas moins sincère : sa satisfaction personnelle passe après les intérêts de la République. Dans la théorie révolutionnaire, le sang versé devient la source de la vertu et le moyen de régénérer la nation. Les paroles de Durutte font écho à Brissot et à son éloge sur la guerre « qui extermine les ennemis de la liberté [et] doit par le même mouvement "régénérer" ceux qui la font, tuent, et se font tuer »¹⁶⁵, tenu dans le cadre des campagnes bellicistes de 1791. Durutte se liera plus tard d'amitié avec Richard, député montagnard modéré de la Sarthe. Les deux hommes entretiennent une relation épistolaire dans laquelle Durutte fait part de ses opinions politiques en qualifiant par exemple la république française de la plus puissante et

¹⁶³ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7yd389, « lettre de Durutte au citoyen Xavier Audouin, adjoint au ministre de la Guerre, le 16 brumaire an II (6 novembre 1793) ».

¹⁶⁴ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de Durutte aux représentants du peuple Richard et Chaudieu, le 4 germinal an II (24 mars 1794) ».

¹⁶⁵ GUENIFFEY P., *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire 1789-1794*, réimp. anast., Paris, Gallimard, 2000 (Tel), p. 162.

de la plus belliqueuse¹⁶⁶. Il est enfin notable que Durutte se décrit lui-même comme un vrai républicain, caractérisé par la franchise et la fermeté. Sa correspondance atteste de la phraséologie républicaine et comprend des références abondantes aux valeurs d'abnégation et de service pour la patrie. Notons enfin qu'il apostrophe ses destinataires par les termes de « citoyen » ou « camarade » et signe « Salut et fraternité » durant toute la période révolutionnaire¹⁶⁷.

Les contemporains de Durutte nous dressent le portrait identique d'un républicain convaincu, assidu et intègre dans son travail. Les lettres de recommandation et les commentaires accompagnant ses états de service louent son empressement à défendre la cause de la République. Ses promotions sur le champ de bataille, son emploi dans des fonctions supérieures à son grade et la confiance que lui donne ses hommes et ses supérieurs le corroborent. Ses « talents martiaux », son « intelligence », sa bravoure au combat, sa « moralité exemplaire » ainsi que son « civisme » et ses « bons principes » en politique sont ainsi systématiquement mis en évidence par ses camarades et par les officiers généraux sous lesquels il sert¹⁶⁸. En pointant ces qualités, ces derniers témoignent de la vertu civique de Durutte. Si chère à Robespierre qui la compare à l'âme de la République, la vertu s'oppose aux institutions méritocratiques de l'Ancien Régime et du début de la Révolution. De fait, pour les conventionnels la vertu républicaine a une source de motivation qui diffère de l'individualisme des institutions méritocratiques traditionnelles. Pour ces raisons, la Convention cherche à effacer les signes de l'Ancien Régime. En hiver 1792, l'uniforme bleu des gardes nationaux remplace par exemple l'habit blanc des anciens soldats royaux. La croix de Saint-Louis est aussi supprimée, car en promouvant l'honneur personnel, les distinctions honorifiques entrent en contradiction directe avec l'idéal d'égalité et de vertu¹⁶⁹. Ce langage politique se retrouve dans le discours de Durutte, ce qui explique sa rhétorique patriotique désintéressée : le citoyen vertueux est encouragé à l'action par l'espoir que ses actions feront avancer la cause commune, et non par des motivations d'ambition personnelle. Lorsque Durutte mobilise l'idéal vertueux républicain sous le manteau de son désintéret pour l'avancement, c'est donc autant une façon d'afficher son attachement aux valeurs républicaines, qu'un moyen d'auto-défense dans le contexte délateur de l'armée.

¹⁶⁶ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de Durutte au représentant du peuple Richard, le 24 ventôse an III (14 mars 1795) ».

¹⁶⁷ En 1800, il utilise toujours les termes citoyen et camarade et signe par exemple : « Salut & fraternité », « Salut & amitié », « Salut républicain », « Salut et considération », « Salut et respect » (MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/13).

¹⁶⁸ Voir les états de service et les lettres de recommandation dans SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7yd389, plus diverses lettres dans MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16.

¹⁶⁹ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 108-110.

II.2.2 HOSTILE AU GOUVERNEMENT PAR LA TERREUR

Nous avons pu observer que Durutte a intégré les idéaux républicains. Fournis par ses contemporains et par ses propres comportements, les témoignages de son zèle aux armées et de la « pureté » de ses sentiments politiques nous le prouvent. Ces éléments témoignent que le message républicain s'est véritablement ancré en lui et a renouvelé sa façon d'agir, de percevoir et de décrire les événements.

Républicain convaincu, Durutte est un jacobin qui adopte une position politique que l'on peut qualifier de modérée, avec tout le flou que ce qualificatif suggère. Quels sont les indices qui nous permettent de l'affirmer ? Commençons par son affiliation à la société jacobine de Douai qui malgré quelques membres radicaux, manifeste sa modération dans le conflit fin 1793 avec la société de Lille jugée trop hébertiste¹⁷⁰. Au demeurant, Durutte méprise cette société qui ne vaut pas celle de Douai. Ensuite, on observe que des modérés gravitent dans son entourage proche ou plus éloigné. Fort probablement issu de la famille de la mère de Durutte, le notable Allard est exclu du conseil municipal en novembre 1793 pour faire place à des révolutionnaires plus ardents¹⁷¹. Fait plus parlant, Durutte tient en haute estime des représentants de la Convention qui sont réputés pour leur modérantisme. C'est le cas du représentant Joseph Etienne Richard – nous avons abordé son cas précédemment – et du député montagnard Florent Guiot. En mission dans le Nord de septembre 1793 à novembre 1794, Guiot entreprend d'y combattre l'hébertisme et les ultra-révolutionnaires, ce qui ne lui attire pas les bonnes grâces du Comité de Salut Public¹⁷². Afin de comprendre la position politique de Durutte, écoutons l'un de ses amis proche, prénommé D. X. Félix, qui résume leur pensée commune en politique :

« Nous [illisible] et croyons trop fermement de république l'un et l'autre. Enfin tous deux nous voulons trop le bonheur de l'humanité, celui de notre patrie en particulier ; nous soupçons trop après le règne des loix de la justice et des mœurs, après l'extinction de tous les partis et le bonheur de voir nos destinées en des mains pures et capables »¹⁷³.

Émis sous le Directoire, leur dernier souhait nous met la puce à l'oreille. Revenons trois ans arrière, au printemps 1793. Le conflit pour le contrôle de l'État fait rage entre Girondins et Montagnards. Ces débats politiques aux prises de position complexes concernent notamment le projet d'une nouvelle constitution portée par Condorcet et voulue par les députés de la Gironde pour empêcher une dérive tyrannique de la Révolution. Les

¹⁷⁰ LEFEBVRE B., « La terreur et ses victimes dans une ville de la frontière nord. L'exemple de Douai (juin 1793-juillet 1794) », dans *art. cit.*, p. 780.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 785.

¹⁷² GILLET M., « La première mission de Florent Guiot dans le Nord (An II) », dans *Revue du Nord*, t. 36, n° 142, avril-juin 1954, p. 273-284.

¹⁷³ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, « lettre de D. X. Félix à Durutte, le 13 nivôse an IV (3 janvier 1796) ».

Montagnards annoncent qu'ils se satisferont d'un État révolutionnaire sans constitution. Au milieu, les sans-culottes parisiens s'opposent à la représentation politique et à la division des pouvoirs prônées par les Girondins. Fin mai, trois cents projets de constitutions sont présentés¹⁷⁴. Les discussions sur le projet d'une constitution agitent les esprits, dont celui de Durutte. Jeune négociant, on se souvient qu'il était déjà passionné par les débats constitutionnels à l'Assemblée constituante. Durutte estime qu'il faut doter la République d'une constitution. Les considérant comme la partie saine de la Convention, il adopte la position des Girondins. À contrario, il accuse les membres de la Montagne d'être turbulents, insolents, de mauvaise foi et de ne s'intéresser au salut de la France qu'à condition de pouvoir exercer une autorité sous la terreur¹⁷⁵. L'hostilité qu'il affiche à l'égard des Montagnards en mai 1793 ne s'affaiblira pas avec la suite des événements. Les luttes politiques au sein de la Convention se poursuivent jusqu'au coup d'état du 31 mai qui provoque la chute de la Gironde. L'équilibre politique est brisé par l'alliance de la Plaine et de la Montagne qui s'impose face aux Girondins, passés dans l'opposition. Reprenant le projet de Condorcet, les députés montagnards rédigent une constitution à la mi-juin. Ils la suspendent cependant avant de s'emparer définitivement du contrôle des institutions à l'automne 1793¹⁷⁶. Avec le développement des logiques de la Terreur et des massacres causés par les guerres politiques intestines, Durutte s'engage contre la violence imposée par les « hommes de sang ». Il dénonce la « *manière de nos affreux terroristes* »¹⁷⁷. Faisant partie d'une section modérée de l'armée, il fait part de son opposition à quiconque entendrait persécuter les patriotes de 1789. Cela le pousse à se rapprocher des représentants du peuple qui affichent un modérantisme dans l'application de leurs missions et à se méfier – pour reprendre ses mots – de ceux dont les intentions ne seraient pas droites.

De façon identique pour les contemporains, les terminologies politiques de l'époque représentent des ensembles flous qui n'ont de sens que pour donner des grandes orientations politique autour de certains meneurs. Au même titre que la Gironde ou la Montagne, le terme de modéré est également utilisé par les acteurs historiques de l'époque. Par ailleurs, il faut être conscient que les positions politiques des révolutionnaires fluctuent au fil des événements. Loin d'être fixes, elles sont même souvent contradictoires, car construites à partir d'idées empruntées à différents groupes politiques. Aujourd'hui, ce que certains pourraient appeler à tort « partis », ne sont en réalité que des étiquettes politiques. De ce fait là, il est difficile de restreindre Durutte dans un groupe politique précis, bien que nous serions tentés de le rapprocher des Girondins. Défendant davantage l'individualisme économique et fiscal, le recrutement social s'y effectuait dans les milieux plus aisés, capables

¹⁷⁴ MARTIN J. C., *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, p. 361.

¹⁷⁵ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 117.

¹⁷⁶ MARTIN J. C., *op. cit.*, p. 362-364, 411.

¹⁷⁷ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 127.

de s'équiper à leurs frais et étant plus hostiles aux mesures coercitives¹⁷⁸. Encore une fois, il s'agit de grandes tendances nous permettant de délimiter certains pôles politique qui sont loin d'être monolithiques. De cette manière, on distingue l'ensemble de la Gironde « où des hommes s'agrègent et élaborent dans le débat des décisions prises au gré des majorités fluctuantes », de celui de la Montagne que les historiens qualifient de groupe de « "l'anti-politique" ou de "l'illibéralisme", porté par ceux qui pensent que leurs actes pris en commun correspondent à l'intérêt supérieur du pays et de la Révolution »¹⁷⁹. Selon cette dernière description, on peut imaginer pourquoi Durutte et les Girondins stigmatisent la Montagne en l'accusant d'instaurer un régime « dictatorial ».

Passionné par la politique intérieure, affilié à un club jacobin, volontaire pour servir son pays, militaire assidu, Durutte est acquis aux idéaux révolutionnaires. Fervent défenseur de la patrie et de la République, il n'est pas moins critique à l'égard de certains aspects de la politique républicaine. Étant témoin de l'influence des jeux politiques et de leurs effets perturbateurs sur la société militaire, il prend donc une position de modéré. Celle-ci s'exprime par son opposition aux membres de la Montagne dont il condamne l'excès d'autorité et leurs méthodes de gouvernement violentes sous la Terreur. Quand D. X. Félix énonçait leur désir de voir la France dans des mains honnêtes et compétentes, Durutte exprimait ainsi son dégoût pour la politique radicale et mensongère, dévoilant sa position de modéré. S'exprimant de façon rétrospective durant la réaction thermidorienne¹⁸⁰, Durutte partage son ignominie pour la figure de l'ennemi du révolutionnaire : l'aristocrate, et d'autre part, pour la figure de l'ennemi du républicain modéré : le « terroriste ».

¹⁷⁸ MARTIN J. C., *op. cit.*, p. 360, 371.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 365.

¹⁸⁰ « Les uns se réjouissent de voir la Convention ne suivre constamment que le sentier de la raison et de la justice, les autres prétendent que l'aristocratie se relève sourdement et commence à dominer dans les départements. L'aristocratie dominer ? Je t'avoue que je ne puis croire cela. N'est-ce pas un fantôme qu'on nous présente pour nous entraîner encore à des mesures sanguinaires et nous faire perdre de vue les véritables principes de la liberté. J'ai depuis longtemps tant de mépris pour cette espèce d'hommes que nous appelons assez improprement aristocrates que je ne puis plus les craindre » (MAILLARD M., *op. cit.*, p. 127). Il faut noter que la haine de l'aristocratie constitue le lien puissant qui unit l'armée de l'an II profondément acquise au principe de l'égalitarisme (BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 260).

II.3 PROFESSIONNALISME MILITAIRE

II.3.1 DURUTTE DANS LA RÉPRESSION DE L'INSURRECTION DE L'AN VII

Connue dans l'historiographie belge comme la « Guerre des Paysans », l'insurrection de brumaire-frimaire an VII (octobre à novembre 1798) agite les « départements réunis » en réaction au régime français. Qui veut aborder cet événement, doit être conscient des débats politiques et nationalistes qui ont accompagné son étude durant deux siècles d'historiographie¹⁸¹. Le parallèle est à faire avec les débats identitaires très forts sur la Guerre de Vendée. Ils sont encore palpables aujourd'hui avec les polémiques entourant le parc d'attraction du Puy-du-Fou et la thèse du « génocide vendéen »¹⁸².

Retournons aux faits de 1798 : les révoltes commencent aux environs du 12 octobre dans le département de l'Escaut, entre Gand et Anvers, avant de s'étendre rapidement à l'ensemble du département. Le 18 octobre, le soulèvement s'est répandu dans les départements des Deux-Nèthes, de la Dyle, le long de l'Escaut dans la Lys et dans quelques cantons du département des Forêts. Le mode d'opération est toujours identique : les révoltés pénètrent dans un village, sonnent le tocsin, célèbrent une messe et s'en prennent aux symboles et aux représentants du régime républicain. Le Directoire réagit le 23 et le 25 octobre en utilisant l'état de siège et des colonnes mobiles de gardes nationaux secondées par des demi-brigades de l'armée régulière. Le général de division Colaud est chargé du commandement des neuf départements belges pour mater l'insurrection avec des pouvoirs quasi illimités. Au cours des mois d'octobre et de novembre, les forces républicaines s'opposent à des bandes d'insurgés peu organisées et à la logistique branlante. Les foyers de rébellion sont vite éteints à tel point que début décembre, la bataille d'Hasselt enterre déjà une révolte maîtrisée sans trop de difficultés¹⁸³. La répression ne s'est pas faite uniquement par le biais des combats et des arrestations policières. Les justices civiles et pénales ont contribué à réprimer les troubles de l'an VII sur base d'une jeune législation révolutionnaire ayant intégré la définition du rebelle. La répression politique par la prise en otage de notable

¹⁸¹ Sur la construction de la mémoire de l'insurrection, voir l'article de DUPONT-BOUCHAT M.-S., ROUSSEAU X., STEVENS F., « La Guerre des Paysans (1798). Brigandage, révolte nationale ou croisade religieuse ? Mythes et réalités », dans YPERSELE VAN L. (éd.), *Imaginaires de guerre. L'histoire entre mythe et réalité. Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 3-5 mai 2001*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia / Presses Universitaires de Louvain, 2003 (Transversalités, 3), p. 53-90.

¹⁸² Voir l'article de Guillaume Mazeau, membre du Comité de Vigilance sur les Usages publics de l'Histoire, dans *The Conversation*, « Le Puy du Fou : sous le divertissement, un "combat culturel" », 29 mars 2019, mis à jour le 9 avril 2019. Également, MARTIN J.-C., SUAUD C., *Le Puy-du-Fou, en Vendée. L'histoire mise en scène*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁸³ ROUSSEAU X., « Rebelles ou brigands ? La "guerre des paysans" dans les départements "belges" (octobre-décembre 1798) », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 94-95, 2005, p. 2-3. Pour aller plus loin, se référer aux deux ouvrages publiés à l'occasion du bicentenaire de la révolte : GORIS J., STEVENS F., VERAGHTERT K. et GIELIS M., *Voor Outer en Heerd, 1798. De Boerenkrijg in de Antwerpse Kempen*, Turnhout, Brepols, 1998 ; FRANÇOIS L., *De Boerenkrijg. Twee eeuwen feiten en fictie*, Leuven, Davidsfonds, 1998.

et la déportation de prêtres constitue la dernière pierre de l'édifice mis en place par les Français pour « récupérer la révolte par une action de "pacification" et transformer ensuite la victoire militaire en victoire politique par la confusion des "rebelles" avec la figure détestée des brigands »¹⁸⁴.

Les raisons du soulèvement sont multiples¹⁸⁵, mais caractéristiques du monde paysan qui subit le premier et le plus intensément, les conséquences de la succession des différents régimes politiques dans la « ci-devant Belgique ». L'imposition du régime français modifie en profondeur les repères et les habitudes de la population. La politique anticléricale révolutionnaire, le service militaire obligatoire de la loi Jourdan, l'insécurité économique et sociale depuis l'annexion, la réorganisation géopolitique des départements, l'instauration de nouveaux systèmes de valeurs et de mesures, toutes ces nouveautés bouleversent le quotidien traditionnel et catholique des communautés rurales. La résistance à la conscription est notamment très forte, car elle met sous les drapeaux tous les hommes de vingt à vingt-cinq. Décrétée le 24 septembre 1798, la levée de 200 000 hommes intensifie un mécontentement latent. Finalement, c'est l'opposition générale aux perturbations qu'apporte la nouvelle autorité française qui engendre une insurrection majoritairement rurale, caractérisée par sa spontanéité, sa brièveté, et son manque d'organisation.

Du 25 au 31 octobre, Durutte prend part à la répression ce que la correspondance officielle de l'époque appelle les troubles de brumaire an VII. Sous les ordres du général Desjardins, il est à Berg-op-Zoom en tant que chef d'état major de la 3e division des troupes d'occupation de Batavie. Afin de participer à la répression des troubles dans les départements des Deux-Nèthes et de la Dyle, on lui confie le commandement d'un groupement temporaire composé d'unité prélevé à la hâte au sein de la 3e division. Pendant une semaine, Durutte opère avec sa colonne mobile sur un axe nord-sud Lierre-Malines-Louvain et est-ouest Diest-Aarschot-Louvain-Bruxelles. À l'origine, l'objectif de Durutte en combinaison avec deux autres colonnes, est de descendre la Nèthe, d'acculer les insurgés dans l'angle Escaut-Nèthe où une canonnière remontant l'Escaut jusqu'à l'embouchure de la Nèthe devait couper la retraite des insurgés¹⁸⁶. Passé temporairement sous le commandement du général Béguinot posté à Bruxelles, il combat et poursuit plusieurs bandes d'insurgés qui s'en prennent aux villes de Lierre, Malines et Louvain et se retirent aussitôt après avoir attaqué. Durant ces opérations, le souci principal de Durutte restera toujours de maintenir la communication avec le Nord entre Bruxelles et Anvers. Le 30 octobre, il se rend à Anvers afin de diriger l'ensemble des opérations visant à la répression

¹⁸⁴ DUPONT-BOUCHAT M.-S., ROUSSEAU X., STEVENS F., *op. cit.*, p. 80-81.

¹⁸⁵ LEDENT C., *"Voleurs ou révoltés ? Un réseau de brigands brabançons devant la justice française (1799-1804)"*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2011, p. 107-110.

¹⁸⁶ WILLEMS R., *op. cit.*, p. 274.

des paysans dans l'arrondissement de cette ville. Son commandement est grandement apprécié par l'administration centrale du département des Deux-Nèthes qui lui envoie une lettre pleine d'éloges pour tenter de le maintenir à son poste à Anvers. Il est en effet rappelé impérativement à Berg-op-Zoom où il reprend ses fonctions de chef d'état-major auprès du général Desjardins. S'occupant de relever les troupes de l'île de Zélande, il s'occupe toujours d'affaires ayant trait à la répression de l'insurrection. Il participe par exemple à l'arrestation de Jean-Baptiste van der Noot, le frère d'Henri van der Noot, chef de file de la Révolution brabançonne avec Jean-François Vonck.

Nous n'aborderons pas ces événements plus en profondeur. Pour en avoir un aperçu complet, le lecteur peut se reporter à l'article du général-major René Willems qui, sur base des mêmes archives que les nôtres, a traité de façon exhaustive du rôle de Durutte durant cette insurrection¹⁸⁷. Comme l'a très bien remarqué René Willems, aucune notice biographiques, ni même le projet de mémoire dicté par Durutte sous la Restauration, ne mentionnent ses actions d'octobre 1798. Est-ce en raison de la brièveté de l'épisode ou parce que ce dernier assombrit l'image embellie de la carrière vertueuse de Durutte ? Pour en avoir un aperçu, il faut se plonger dans le « cahier servant à copier les lettres et correspondances auprès des généraux »¹⁸⁸ qui contient sa correspondance avec les généraux Béguinot et Desjardins du 4 au 10 brumaire an VII. Davantage que les mouvements de troupes et le factuel, nous nous intéresserons au discours de Durutte. L'objectif est d'enrichir l'approche factuelle remarquablement développée par René Willems, en l'intégrant dans une réflexion globale sur la carrière militaire de Durutte. Nous essayerons donc de déterminer en quoi son discours et ses actions durant la répression de cette révolte répondent à un contexte idéologique révolutionnaire.

II.3.1.1 Propagande et violence révolutionnaire

Le maintien de l'ordre public n'est pas un élément nouveau dans la carrière de Durutte. Avant son implication dans la Guerre des paysans, il participe déjà à des répressions de révolte et de brigandage. Durant les premiers jours de la campagne de 1794, Durutte qui est à la tête de l'état-major de sa division, dirige un plan d'attaque vers Ypres. Sur son chemin, il doit combattre une révolte de paysans ayant pris les armes contre l'occupant français. Il estime en avoir tué beaucoup et face à la violence de l'attaque, il fait ensuite brûler deux villages leur appartenant. Les mécaniques rhétoriques de Durutte en 1794 seront identiques

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 187-327. L'auteur infirme certaines interprétations des historiens du XIX^e siècle qui, plus que s'être fourvoyés sur le rôle exact joué par Durutte, ont participé à la création du mythe nationaliste de l'insurrection en insistant sur la violence inouïe de la répression face à l'héroïsme des insurgés.

¹⁸⁸ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/12, « cahier servant à copier les lettres et correspondances auprès des généraux, du 4 au 10 brumaire an VII (25 au 31 octobre 1798) ». Les informations de cette partie seront tirées de cette correspondance.

à ceux qu'il déploiera en 1798. La propagande sera pareille, en revanche, il aura acquis bien de l'expérience par rapport à son service dans l'armée de l'an II. Soulignons deux choses au moment où Durutte réprime les paysans révoltés des Flandres : premièrement, il est encore question d'occupation et non d'annexion car ces derniers ne sont pas encore citoyens français, deuxièmement, les actions de Durutte se déroulent tandis que les colonnes infernales de Turreau ravagent la Vendée depuis janvier 1794.

Afin de comprendre les actions de Durutte en 1794 et en 1798, il faut se remettre rapidement dans le contexte. Jusqu'à l'été 1793, la Vendée semble imbattable, la Convention adopte alors le décret du 1^{er} août qui ordonne de détruire les rebelles dans une logique militaire. De mars à décembre 1793, la guerre civile fait rage et est inondée de massacres de guerre commis par les deux camps. À la fin des combats, les colonnes infernales commandées par Tureau perpètrent des massacres systématiques de la population. Début février 1794, la Convention donne une plus grande extension au décret du 1^{er} août : la Vendée est traitée comme une terre étrangère¹⁸⁹ et la répression doit être absolue, celle-ci s'abat donc également sur les non-combattants. L'initiative d'un massacre général est d'abord le fait des hommes sur le terrain qui jugent l'ensemble des Vendéens comme complice, puis le fait des résolutions prises par la Convention qui approuve l'extermination¹⁹⁰. Les actes et le discours de Durutte sont indissociables de ce contexte qui expliquera également son comportement pendant l'insurrection de l'an VII. En 1798, Durutte est en quelques sortes à l'image de Turreau qui en janvier 1794 ne fait que reproduire une politique de massacre déjà appliquée dans les villes de l'Ouest entre décembre 1793 et janvier 1794. Nous disons cela, non pas que Durutte entreprend des massacres de population durant la Guerre des paysans, mais bien pour préciser qu'il s'inscrit dans une longue histoire de répression.

En brûlant les deux villages de révoltés, il emploie des moyens violents et répond ainsi avec zèle aux exigences du Salut public. Il ne peut pas faire autrement s'il tient à sa carrière. Bien que l'influence des extrémistes hébertistes faisant vivre Tureau sous une épée de Damoclès a été chassée de la capitale en mars-avril 1794, les Comités de salut public et de sûreté général continuent de surveiller étroitement leurs sujets en brandissant la menace des tribunaux révolutionnaires. Les actes commis par des hommes tels que Turreau ne s'expliquent donc pas par un fanatisme idéologique – il n'en existe pas – mais par la peur et l'instinct de survie¹⁹¹. Face à l'imprévisibilité de la politique, la prudence est de mise et ne laisse pas le choix aux militaires qui souvent, montrent une servilité craintive à l'égard des

¹⁸⁹ Notons que les révolutionnaires n'ont pas exterminé le peuple vendéen, tout simplement car une telle entité géographique et culturelle n'existait pas. La construction de la Vendée s'est faite à posteriori et en réaction à l'attitude des révolutionnaires. C'est bien parce que les révolutionnaires les ont considérés comme des étrangers que les Vendéens ont construit leur propre identité (MARTIN J. C., *op. cit.*, p. 256 ; GUENIFFEY P., *op. cit.*, p. 259).

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 257.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 265-266.

supérieurs. Il ne faut pas oublier cet aspect. L'expédition punitive que conduit Durutte le 25 avril l'affecte néanmoins. Du quartier général de sa division à Bergues où l'on prépare le siège d'Ypres, il écrit deux jours plus tard à son ami Michel :

« En rendant compte au général en chef des événements qui ont eu lieu le 6 floréal, il parle de moi, à ce qu'on m'assure, de la manière la plus avantageuse. Cette gloire, mon cher ami, est acquittée bien chèrement. Pourquoi ne peut-on servir la patrie sans être témoin et même ordonner des expéditions cruelles. J'ai fait brûler deux villages dont les habitants s'étaient armés contre nous et nous ont fait le plus de mal qu'ils ont pu »¹⁹².

Durutte justifie l'utilisation de moyens « cruels » par la même violence que les paysans ont montré à l'égard de ses troupes. Malgré la « nécessité » de ces actes, cela ne l'empêche d'éprouver un sentiment de remords. Il est toujours question de servir la patrie, mais pour la première fois, Durutte déplore effectivement ce qu'il est amené à faire dans son service militaire. Ce n'est d'ailleurs pas certain qu'il aurait osé exprimer ce point de vue dans une correspondance officielle. La répression des paysans révoltés semble lui poser le début d'un cas de conscience bien qu'il fasse toujours bloc derrière le credo d'unité et d'obéissance à la souveraine nation. Nous sommes face à un militaire contraint de faire une « guerre sale », celle où l'on n'y trouve pas de gloire, ou du moins une gloire durement conquise. Un phénomène à peu près similaire s'observe durant l'émeute populaire qui éclate le 1^{er} prairial an III (20 mai 1795) à Paris. La répression des émeutiers pose un cas de conscience chez un certain nombre de militaires qui s'interrogent sur sa véritable légitimité¹⁹³.

Afin de faire le lien avec l'insurrection de brumaire an VII, nous souhaitons insister sur les mécanismes du discours pour décrire les révoltes. D'après la « fureur » des paysans révoltés qu'il combat, Durutte estime que l'occupation des Pays-Bas méridionaux ne sera pas une affaire exempte de troubles. Dans sa lettre à Michel de 1794, il se dit convaincu que la Belgique sera une nouvelle Vendée. L'expression de la « Vendée belge » ne semble apparaître pour la première fois dans la correspondance administrative qu'en décembre 1795¹⁹⁴. En l'employant dès le début des opérations de l'armée de l'an II en Belgique, Durutte fait part de ses craintes quant à la suite du conflit. Cette expression naît en effet de la peur et de l'exagération des troupes françaises qui, face à la résistance de quelques paysans à l'occupation française, pensent avoir à faire à des hordes de brigands bien armés remplissant les forêts et les rendant inabordables¹⁹⁵. L'assimilation de la révolte de 1798 avec les autres insurrections au régime français (Vendée, Chouans) se fait également par la législation et

¹⁹² MAILLARD M., *op. cit.*, p. 113.

¹⁹³ BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 307.

¹⁹⁴ ROUSSEAU X., *art. cit.*, p. 18.

¹⁹⁵ Voir la lettre du général Songis du 10 frimaire an IV (1^{er} décembre 1795) conservée aux Archives Nationales à Paris et citée partiellement dans *Ibid.*

spécifiquement par la loi du 30 prairial an III (18 juin 1795) qui définit le comportement du rebelle¹⁹⁶. Alors que la correspondance de Durutte et la propagande française surestiment les effectifs et les morts des révoltés tout en insistant sur les très faibles pertes du côté républicain, les autorités militaires légitiment la nécessité d'une répression violente en amplifiant le mythe selon lequel la Belgique sera une nouvelle Vendée¹⁹⁷.

Il y a une caractéristique commune au discours de Durutte en 1794 et en 1798 et qui est indissociable du phénomène de la guerre civile, il s'agit du mépris pour le rebelle. À partir du moment où le peuple se révolte, il passe dans le camp de la Contre-Révolution. Une rhétorique révolutionnaire de la déshumanisation accompagne alors la répression des rebelles et dépasse le seul cas de la Vendée. Durutte la mobilise dans ses écrits où « l'autre », le rebelle, est rapproché de la bête à laquelle il faut donner la chasse. À Michel, il annonce que « nous avons fait rentrer dans le sein de la République une grande quantité de bestiaux »¹⁹⁸. Si le rebelle est associé à l'animal, Durutte considère que le contre-révolutionnaire est encore malgré tout un homme égaré qu'il est possible de ramener dans le giron de la République. Dans sa correspondance de 1798, il émet cette opinion à deux reprises, mais en utilisant un langage recourant à la repentance. À l'aide d'une répression ferme, il estime qu'il arrivera à les faire repentir de leur rébellion et à les soumettre de nouveau aux lois républicaines.

La stigmatisation de « l'autre » participe à un mécanisme visant à déshumaniser son adversaire afin d'être tout simplement capable de le tuer en affaiblissant le prix accordé à la vie¹⁹⁹. En accentuant les différences pour en faire un étranger, la mise à distance de « l'autre » permet de banaliser la violence et de tolérer ainsi des méthodes de répression musclée. Durutte participe de façon inconsciente à ces phénomènes caractéristiques des guerres civiles où la nécessité de gagner la guerre par tous les moyens possible est absolue. L'opposant au régime n'est plus un adversaire, il devient un traître, un véritable ennemi de l'intérieur qui n'a plus rien de semblable avec la collectivité, et contre qui le déchainement de la violence la plus puissante et la plus brutale est par conséquent permis. Les formules langagières qui rapprochent le révolté de la bête, c'est-à-dire d'un être ignorant et privé de raison, illustrent également le mépris « ressenti par les révolutionnaires, bourgeois et citadins pour la plupart [à l'image de Durutte], envers ces paysans qui s'obstinaient à refuser les bienfaits d'une Révolution porteuse d'émancipation »²⁰⁰. Le mépris de l'élite

¹⁹⁶ Les participants à l'insurrection de 1798 ont en fait été jugés par la loi du 29 nivôse an VI (18 janvier 1798) plutôt que par la loi du 30 prairial. La loi du 29 nivôse a donc été l'outil de répression de la Guerre des paysans. Elle concernait tout acte d'agression contre les personnes ou les biens, ainsi que leurs tentatives, dans les maisons ou sur les routes et voies publiques et en fixait les peines (LEDENT C., *op. cit.*, p. 30-31).

¹⁹⁷ DUPONT-BOUCHAT M.-S., ROUSSEAU X., STEVENS F., *op. cit.*, p. 71.

¹⁹⁸ MAILLARD M., *op. cit.*, p. 113.

¹⁹⁹ GUENIFFEY P., *op. cit.*, p. 260.

²⁰⁰ *Ibid.*

révolutionnaire et de l'armée envers la population rurale et ses traditions est une caractéristique commune à toutes les zones réprimées²⁰¹. De la même manière, la propagande thermidorienne avait présenté les insurgés de prairial an III comme une populace indigne des vertueux soldats²⁰².

Durant les événements de 1798, Durutte décrit les paysans révoltés comme des rebelles et des brigands en employant une rhétorique du mépris. Dans sa correspondance aux généraux du 25 au 31 octobre, on relève quinze occurrences du terme de rebelle (est compris dedans une occurrence du mot rébellion) contre trente et une pour le brigand. Il utilise encore les termes de révolté (trois occurrences) et d'insurgé (une occurrence, quatre si on ajoute les mentions du verbe insurger). En désignant le révolté par les termes de rebelle et de brigand avec une nette préférence pour le second, Durutte assimile les deux notions : « rebelle égal brigand ». La frontière étant poreuse entre le banditisme et la révolte, on peut rapidement passer de l'un à l'autre ou adopter les deux postures²⁰³. C'est pourquoi, il nous semble avant tout nécessaire de comprendre que l'emploi de ces termes participe à la stigmatisation de celui qui pose problème à l'ordre établi. Que ce soit les brigands ou les rebelles, ils représentent tous une menace pour la stabilité du régime républicain. En réalité, le brigand est un terme générique péjoratif désignant tout perturbateur de la société qu'il soit contre-révolutionnaire, véritable brigand des routes ou conspirateur²⁰⁴. La déconsidération du révolté s'oppose donc à la vision du soldat républicain vertueux qui nettoie le pays de ses parasites. Sous le discours de la nation régénérée, éliminer le désordre représenté par les brigands devient donc légitime et nécessaire pour la survie de la Révolution.

Sa correspondance nous montre qu'il a totalement intégré la propagande révolutionnaire qui affirme la supériorité des Républicains grâce à une rhétorique du mépris et de l'incompréhension. Cette propagande permet de légitimer une politique de la terreur sur les populations contre-révolutionnaires. On retrouve ces notions dans le discours de Durutte qui fait la différence entre le mauvais citoyen et le patriote pro-français. Les paysans révoltés deviennent des « vils brigands », des « lâches », des « assassins » ou des « scélérats ». Habités à fuir l'affrontement et à couper les communications de l'armée française, les pratiques de guérilla des rebelles l'amènent à les désigner par le terme injurieux de « coquins »²⁰⁵. Sa position s'est affirmée depuis 1794 ; en raison de leur caractère fanatique

²⁰¹ MARTIN J. C., *op. cit.*, p. 416.

²⁰² BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 306.

²⁰³ LEDENT C., *op. cit.*, p. 179-180.

²⁰⁴ Suite à l'échec de leur complot, Moreau et Pichegru sont par exemple désignés comme des « infâmes brigands » (MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/18, 425, « lettre de Davout à Durutte, le 28 pluviôse an XII (19 janvier 1804) »).

²⁰⁵ Terme injurieux désignant des gens menant une vie libertine, friponne, fainéante et n'ayant aucun sentiment d'honnêteté. Se dit aussi d'un poltron, d'un homme faisant des actions lâches ou infâmes (Furetière A., *Dictionnaire Universel*, La Haye / Rotterdam, Arnout / Reinier Leers, 3 t., 1690 [En ligne], (consulté le 25 juillet 2019)).

et furieux il est très dangereux de leur laisser la moindre chance de succès militaire, estime-t-il. De façon similaire, il ne faut accorder aucun répit aux « Belges fanatiques » qui menace la sécurité de la République. Au général Béguinot le 27 octobre, il montre son zèle en demandant plus d'autonomie et de moyens pour réprimer la révolte : « *Je parviendrais en m'entourant de bons espions et à l'aide de quelques stratagème à les détruire ou du moins à les faire tellement repentir de leur rébellion qu'ils ne tarderaient pas à se soumettre aux lois* »²⁰⁶. De retour à l'armée de Batavie, il donne son point de vue sur la façon d'en terminer avec l'insurrection : « *Je suis persuadé que ce ne sera qu'avec des colonnes mobiles qu'on parviendra à joindre les rebelles. Car je suis persuadé qu'on ne parviendra jamais à les réunir et à les resserrer sur aucun point* »²⁰⁷. Prônant les mêmes méthodes militaires qu'en Vendée, il insiste dans une autre lettre sur la dureté avec laquelle il faut réprimer les rebelles : « *Si on s'y prend bien, leur déroute sera complète et si on veut être débarrassé de ces bandits il ne faut point leur donner de relâche. Nos troupes ne devraient rentrer dans les villes qu'après les avoir exterminés* »²⁰⁸.

Le vocabulaire employé et le ton des lettres sont catégoriques : la répression doit être ferme pour en finir le plus vite possible avec la « fureur des scélérats ». Celle-ci le pousse à prendre deux otages influents à Aarschot. Bien que Durutte ne commette pas de massacres à proprement parler en 1798²⁰⁹, sa fermeté à l'égard des bandes de paysans révoltés s'inscrit dans une façon de concevoir la guerre à l'époque moderne. En créant une situation extraordinaire, la guerre est le lieu où s'exprime la souveraineté du monarque, car elle lui permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du pays. Sous la Révolution, la guerre confirme la souveraineté du peuple qui peut s'affranchir des contraintes de la Constitution comme la monarchie le faisait avec les parlements. Expérimentant sa pleine souveraineté, la nation exerce alors la force la plus brutale pour détruire ses ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs²¹⁰. Elle répond ainsi avec les moyens appropriés à la situation de salut public que la guerre a causée. La violence révolutionnaire trouve en partie sa source dans la violence de l'Ancien Régime et dans un système de représentation se développant dès 1760 où l'on est convaincu que l'autre nous tuera si nous ne faisons rien pour l'en empêcher²¹¹. La guerre civile et extérieure de la Révolution effectue ainsi un virage radical à partir de 1793, « dans la mesure où elle ne pouvait plus se conclure

²⁰⁶ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/12, 385, « lettre de Durutte au général Béguinot, le 6 brumaire an VII (27 octobre 1798) ».

²⁰⁷ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/12, 386, « lettre de Durutte au général Rivaux, le 25 brumaire an VII (15 novembre 1798) ».

²⁰⁸ *Ibid.*, « lettre de Durutte au citoyen Charpentier, le 26 brumaire an VII (16 novembre 1798) ».

²⁰⁹ À ce propos, voir WILLEMS R., *op. cit.*, p. 277-278.

²¹⁰ GUENIFFEY P., *op. cit.*, p. 193-196.

²¹¹ SERNA P., « Comment penser la guerre totale sans la réduire à une guerre totalement française ?... » [En ligne], <http://ihrf.univ-paris1.fr/spip.php?article320> (consulté le 25 juillet 2019), p. 12.

que sur une victoire sans concession ou sur la disparition du régime républicain »²¹². L'usage de la violence s'affranchit désormais des lois. Cela explique l'exacerbation des massacres de la Révolution, et dans une certaine mesure, le comportement et le discours de Durutte en avril 1794, puis en octobre-novembre 1798. Il ne faut pas non plus perdre de vue que la tolérance à la violence était fort éloigné de ce à quoi nous sommes habitués aujourd'hui. L'usage de pratiques violentes étant courant dans les armées de l'époque, – faut-il rappeler les événements des guerres de religions ? – les populations subissaient des expériences d'une grande brutalité.

Afin de préciser les propos de Durutte, il convient d'ajouter succinctement que son désir d'en finir rapidement avec la révolte s'explique également par une raison d'ordre stratégique. De fait, une tentative de débarquement anglais restait le souci principal de Durutte et de son supérieur à l'Armée de Batavie, le général Desjardins. C'est la raison pour laquelle ils voyaient d'un mauvais œil la révolte des départements flamands qui premièrement, leur coupait la liaison Paris-Batavie à cause de la rupture des communications entre Bruxelles et Anvers, et deuxièmement, affaiblissait la côte en raison de la dispersion des effectifs pour combattre les rebelles. S'inquiétant toutefois de la dévastation du pays causée par l'insurrection, il qualifie cette guerre civile de « désastreuse » et d'« affligeante ». C'est la troisième et dernière raison qui l'amène à désirer rapidement la fin des révoltes.

À la fin de ce tour d'horizon, notons que l'influence des paysans révoltés joue un rôle essentiel dans l'attitude de mépris et d'incompréhension qu'adoptent les révolutionnaires. Il ne faut pas croire que ces comportements sont le seul résultat d'un « soi » pro-actif négligeant l'influence de « l'autre ». Si les révolutionnaires tels que Durutte sont amenés à déconsidérer les révoltés comme une nuisance, c'est bien parce que les insurgés les ont questionnés dans leur rapport à la Contre-Révolution. L'opposition de la population rurale révoltée aux idées apportées par la Révolution a déterminé le discours et l'attitude de l'armée révolutionnaire à leur égard. L'influence de l'autre sur le comportement d'un groupe d'individus joue donc un rôle décisif. Si les révolutionnaires ont adopté un certain comportement par rapport à l'insurrection de 1798, c'est aussi parce que « l'autre », le rebelle, les a encouragés de manière passive et active à développer ces attitudes. De la même manière, en déconsidérant « l'autre » comme un être inférieur, les révolutionnaires ont permis aux insurgés de construire leur propre identité. On l'a mentionné avec la Vendée qui n'existait pas en tant que peuple avant que la Révolution ne massacre sa population. En grossissant les traits, c'est dans la rencontre avec les colonnes de Turreau que les Vendéens ont pu devenir ce qu'ils sont. Le rôle joué par « l'autre » dans la formation de l'identité d'un

²¹² MARTIN J.-C., « Révolution française et "violence totale" », dans *Inflexions*, vol. 31, n° 1, 2016, p. 78.

groupe est tout aussi importante que l'activité du « soi »²¹³. Cela s'observe avec la construction de la mémoire pour l'insurrection de 1798. C'est dans la confrontation avec la propagande républicaine qui insiste sur l'aspect civique de la répression, que les vaincus de 1798 et leurs partisans ont transformé la défaite militaire en un récit de martyre. Ce récit a ensuite contribué à forger un mythe nationaliste, d'abord flamand, puis belge²¹⁴.

En observant la correspondance de Durutte durant l'insurrection de 1798, on peut finalement apercevoir que les leçons de l'éducation politique jacobine de l'an II ont été retenues ; Durutte obéit toujours à un grand thème de cette éducation républicaine : « l'obéissance et l'unité de tous derrière les représentants de la souveraineté, derrière la Convention »²¹⁵. Rien ne semble éroder son dévouement à la chose publique qui se traduit par son professionnalisme militaire, ou peut-être faut-il chercher ailleurs ?

II.3.2 QUITTER L'ARMÉE ?

Une fois la crise de l'été 1792 passée, Durutte ne retourne pas dans son foyer, ce qui était pourtant le cas de la plupart des volontaires. Recevant un appointement d'officier, son travail professionnel illustre les valeurs de rigueur, de sobriété et de désintéressement du culte du soldat républicain créé par la Convention. Durutte développe progressivement un goût pour le métier des armes. On peut malgré tout s'interroger : a-t-il un jour considéré de quitter l'armée ? Pour aborder cette question, il est nécessaire de faire une petite marche arrière afin d'avoir une vue d'ensemble de sa carrière sous la Révolution.

Durutte l'a effectivement envisagé à plusieurs reprises. Durant le siège de Nieuport en juillet 1794, il écrit au général Gigaux, le même qui avait été promu général suite à l'élection de Durutte à ce grade début septembre 1793.

« Mon cher ami, le chagrin me consume, mon général [le général Vandamme] n'est capable de rien faire. Il ne prévoit ni ne donne aucun ordre. Il s'occupe de minutie & de détails & je commence desja à douter s'il est honneste homme. [...] Puis-je espérer d'établir l'ordre avec un général pareil sans gravité sans dignité & sans les moindres talents. [...] J'ai l'âme navré envoyant ma patrie si mal servie. Tous ces généraux criant sans cesse qu'ils sont sans culottes & [illisible] le sont infiniment moins que d'autres. [...] Je serai victime de l'ineptie d'un sot sans courage qu'on a voulu faire général. Je n'ai jamais dénoncé personne

²¹³ À ce propos, voir les lectures inspirantes de DITCHFIELD, S., « Decentering the Catholic Reformation Papacy and Peoples in the Early Modern World », dans *Archiv für Reformationsgeschichte / Archive for Reformation History*, vol. 101, 2010, p. 186-208 et STENGERS J., « Le rôle de l'autre dans l'expérience missionnaire à partir de la Chine : l'identité jésuite façonnée par les Chinois », dans GANTY E., HERMANS M., SAUVAGE P. (éd.), *Tradition jésuite. Enseignement, spiritualité, mission*, Namur, Presses Universitaires de Namur / Lessius, 2002, p. 115-137.

²¹⁴ Pour la construction de ce mythe, voir de nouveau DUPONT-BOUCHAT M.-S., ROUSSEAUX X., STEVENS F., *op. cit.*, p. 53-89.

²¹⁵ BERTAUD J.-P., *op. cit.*, p. 302.

cette injure me répugne d'autant plus que cet homme sentant son incapacité me caresse, me cajole, & me loue sans cesse. Si j'étais vantard je me croirais heureux. [...] J'ai dessein d'envoyer ma démission aux Rep^t du peuple Trulard & Bertier, j'aime mieux redevenir volontaire que de servir avec des hommes sans courage & sans délicatesse »²¹⁶

La critique virulente à l'encontre de Vandamme le pousse à vouloir retrouver le patriotisme ardent des unités de volontaires nationaux. En fustigeant son supérieur pour son ineptie et son manque de talent, Durutte émet une critique contre les officiers inexpérimentés qui vaut en réalité pour toute l'armée. Cette situation remonte au début de l'année 1793 alors que la situation de l'armée est compliquée. La défection de Dumouriez intensifie la peur à propos de la loyauté des officiers. La Convention expédie alors des représentants en missions pour s'assurer du contrôle politique de l'armée. Nous l'avons déjà évoqué, leur fonction principale et la plus connue est d'identifier et de remplacer les officiers politiquement suspects. En avril 1794, 1300 officiers suspects ont déjà été éjectés de l'armée²¹⁷. Ce climat de suspicion généralisé concerne tout le monde : souvenons-nous que Durutte avait été inquiété à deux reprises pour ses « liens » avec Dumouriez. Les conflits politiques de la capitale se répercutent dans l'armée. En cause, la rivalité forte entre les agents du ministère de la Guerre d'appartenance hébertiste et les représentants en mission. Ce conflit prend fin au printemps 1794 lorsque le ministère de la Guerre est remplacé par douze commissions exécutives rattachées au Comité de sûreté générale. Ce dont Durutte se plaint en juillet 1794, c'est une des conséquences de cet environnement chaotique et ultra-politisé qui a dégradé la composition du corps des officiers. Le remplacement d'officiers compétents, mais suspectés politiquement, s'est fait par des officiers inqualifiés, inexpérimentés, voire dans certains cas illettrés. L'avancement du rang par rang n'est plus respecté. Promu général de brigade le 27 septembre 1793 à vingt-deux ans seulement, Vandamme fait partie de ces jeunes officiers nommés à des hauts grades avec une expérience militaire insuffisante.

Sous la Convention thermidorienne, la Terreur blanche réagit aux excès de la Convention montagnarde qui avait affecté tant la sphère militaire que civile. L'environnement de peur, d'instabilité qui rongé la profession militaire n'est pas pour autant fini. La loi du 21 germinal an III (10 avril 1795) purge l'armée du personnel qui avait participé aux excès de la Terreur²¹⁸. Les interventions arbitraires des représentants en mission entraînent un découragement parmi les bons officiers expérimentés qui ne comprennent ni les intrigues, ni comment servir un parti politique. L'attitude de Durutte et de son entourage qui dénoncent

²¹⁶ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 409, « lettre de Durutte au général Gigaux, 16-30 messidor an II (4-18 juillet 1794) ».

²¹⁷ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 128.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 134-135.

l'incompétence de certains officiers, s'observe chez d'autres officiers, notamment d'état-major, qui émettent le besoin d'avoir des officiers entièrement dévoués à leur métier de militaire²¹⁹. Ceux qui se plaignent sont souvent des officiers mieux éduqués et plus élevés socialement (fils de citoyens actifs ou volontaires issus de la Garde Nationale) qui ont un profil de carrière qui les exclut de la promotion par ancienneté²²⁰. Bien qu'il soit vrai que Durutte ne cherche pas spécialement à se mettre en avant, il ne faut pas tomber dans le piège des sources et croire qu'il est dépourvu de tout intérêt personnel. Derrière son discours vertueux se cache aussi et tout à fait naturellement de l'ambition professionnelle²²¹.

Nous n'avons pas la place dans cette étude pour aborder les multiples systèmes d'avancement mis en place sous la Révolution. Il est toutefois important de noter à leurs propos, qu'ils sont le résultat de luttes politiques et ont par conséquent soumis les carrières militaires aux favoritismes politiques, et jeté le désordre dans l'administration. La situation sous le Directoire n'est pas plus simple. Il hérite du fardeau militaire de la Convention qui a semé le trouble dans l'outil militaire : lois d'avancement défectueuses, ingérence des représentants en mission, augmentation de la démagogie au sein de l'armée, etc. Le Directoire entreprend alors un gigantesque effort de réorganisation militaire, réforme assaillie par une multitude d'obstacles économiques et sociaux. Nous avons évoqué la situation économique difficile avec la dévaluation du papier monnaie dont Durutte et son ami Michel se plaignaient au début du Directoire. Le désespoir de l'armée en 1796 était bien réel²²². Confronté à l'injustice, la misère, la faim, l'absence de numéraire pour payer les soldes et l'impasse de la guerre, Éblé, le futur héros de la Bérézina, conclut que « *nous sommes dans le plus mauvais des mondes possibles* »²²³.

Avant d'en terminer avec cet épisode de la Révolution, nous souhaitons aborder une dernière réforme militaire sous le Directoire qui influence Durutte au point qu'il pense véritablement à quitter l'armée. À partir du 8 janvier 1796, le Directoire met en place une restructuration et une rationalisation de l'armée de grande envergure. Il s'agit du second amalgame²²⁴. La diminution drastique des cadres – au total 25 000 officiers perdront leur place – provoque un ralentissement des promotions.

Cela explique pourquoi Durutte stagne au grade d'adjudant-général jusqu'en 1799. Pour les militaires comme lui qui critiquaient l'inexpérience des officiers promus trop rapidement

²¹⁹ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 403, « lettre de Pescheloche à Durutte, 8 thermidor an III (26 juillet 1795) ».

²²⁰ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 137.

²²¹ En novembre 1794, il dénonce par exemple le manque d'avancement de certains officiers talentueux, autrement dit, de son propre avancement professionnel (MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 403, « lettre de Durutte à Pichgru, général en chef de l'armée du Nord, 29 brumaire an III (19 novembre 1794) »).

²²² BERTAUD J.-P., *op. cit.*, 309-310.

²²³ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 409, « lettre de Éblé à Durutte, le 1^{er} nivôse an IV (22 décembre 1795) ».

²²⁴ Concernant ce développement sur le second amalgame, voir BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 139-149.

sous la Convention, cet amalgame est l'occasion de purger l'armée de son incompétence et de son immoralité. Le Directoire adopte un critère de sélection basé sur l'ancienneté dans le grade, ce qui ne plait à personne. Les officiers généraux peuvent également renvoyer des officiers jugés incapables pour des raisons politiques ou professionnelles, ce qui met en avant les officiers les plus prompts à servir. En raison de la réduction des cadres, de l'insécurité de carrière et de l'évaporation virtuelle de l'avancement, le second amalgame constitue une expérience traumatisante pour les officiers. Les officiers ayant continué leur service militaire font ainsi figure d'hommes fervents et dévoués à la profession militaire. En exagérant, ce sont les plus passionnés qui sont restés.

Un décret du 30 ventôse an IV (20 mars 1796) encourage en effet les moins convaincus à rentrer chez eux en leur donnant l'opportunité de partir avec une petite pension²²⁵. Durutte fait partie de ces hommes qui envisagent de démissionner. N'en ayant pas conscience ou ne voulant pas contredire une vision édulcorée de l'Histoire, aucun écrivain ou historien contemporain ne mentionnent ce fait dans la carrière de Durutte, ce qui, on en convient, est gênant pour l'image du soldat au patriotisme infailible. Ne possédant malheureusement pas l'avis personnel de Durutte sur cet événement, on doit se contenter des propos de son ami D. X. Félix. Celui-ci déploie toute sa rhétorique pour dissuader Durutte de démissionner :

« [...] vous me demandez mon avis. Il est que vous restiez ; ce n'est pas vous ni des officiers comme vous qui pouvez craindre d'être remerciés [...]. Il n'y aurait rien de votre fait dans la cessation de vos services contre laquelle vous réclameriez utilement et à laquelle d'ailleurs le gouvernement ne pourrait vous obliger sans vous donner votre retraite, circonstance qui honore et fait certificat pour les services qu'on a rendus ; au lieu qu'une démission prête à tout ;

comment vanter le zèle et le dévouement avec lesquels on faisait un métier qu'on brûlait de quitter qu'on a saisi la première possibilité pour laisser la. [...] attendons donc, mon cher Durutte, attendons la paix, et restons jusque là avec la casaque »²²⁶.

La démission expose au déshonneur selon D. X. Félix. Il propose plutôt d'attendre la paix où Durutte pourra, s'il le désire toujours, prendre sa retraite avec tous les honneurs qu'on lui doit pour son « esprit républicain » et ses services rendus à la patrie. Durutte ne quittera finalement jamais l'armée. En restant, il montre son attachement à la profession militaire,

²²⁵ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 409, « lettre de D. X Félix à Durutte, 25 germinal an IV (14 avril 1796) ».

²²⁶ *Ibid.*

bien qu'il ait manifesté des doutes. En définitive, la réduction des cadres causée par les départs massifs permet de renforcer le professionnalisme des officiers. De cette manière, le second amalgame pose les bases du système militaire de Napoléon qui pourra compter sur un vivier d'officiers formés aux guerres révolutionnaires et terriblement efficaces²²⁷.

²²⁷ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 149.

II.4 CONCLUSION PRÉLIMINAIRE

Une première constatation s'impose une fois que l'on a observé le parcours de Durutte entre 1792 et 1799 : sa carrière militaire est caractérisée par l'instabilité générale et ce, depuis son engagement. Les luttes des factions politiques pour le contrôle de l'armée se sont faites durement ressentir par Durutte et par l'ensemble de ses congénères. Elles ont eu des répercussions profondes sur la composition et la morale du corps des officiers. C'est sous la Convention que ces derniers ont particulièrement souffert du climat de méfiance et de suspicion auquel Durutte n'a pas échappé. Les officiers refusant d'entrer dans le jeu de la politique en étaient réduits à un silence impuissant. La politisation des réformes militaires a également eu une incidence forte sur les officiers en mettant en péril leur carrière professionnelle. Face au couperet des représentants en missions et des commissaires du ministère de la Guerre, la pureté des sentiments politiques était devenue la garantie d'une survie dans l'armée²²⁸.

Durutte qui ne se destinait pas à une carrière militaire, fait d'abord partie de ceux qui ont rejoint l'armée en raison d'un sursaut patriotique alors que leur patrie était dans une situation de crise. Il est ensuite trop profondément pénétré de « l'âme de la Révolution » – pour reprendre l'expression de Jean-Paul Bertaud – pour pouvoir retourner à la vie civile. Il est marquant de noter que les doutes qu'il éprouve tout de même sur sa carrière sont la conséquence de l'instabilité politique chronique sévissant dans les armées révolutionnaires. Face à la situation politique instable et guidé par ses principes d'honnête homme, Durutte se plonge dans son travail avec un zèle que nous démontront son avancement et le témoignage de ses contemporains. Formé politiquement par l'armée, son discours intègre dès lors le désintéressement de la vertu républicaine. Durutte déclare ne servir que la patrie et ne se met que rarement dans une position de requérant : « [...] *habitué à me respecter, j'ai cru que je ne devais pas me mêler dans la foule des solliciteurs, mais attendre tout de la justice de mes chefs* »²²⁹.

Ces derniers propos nous permettent de clore une première réflexion sur le comportement de Durutte durant la Révolution. S'il s'identifie complètement aux nouvelles idées qu'apporte la Révolution, il assiste aussi à l'instabilité qu'elle amène dans la profession militaire. Témoin des troubles de l'intrigue politique sur sa carrière et celle de ses camarades, aurait-il compris l'importance pour sa survie de s'inscrire dans une neutralité

²²⁸ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 128.

²²⁹ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/13, 388, « lettre de Durutte au général Desjardins, pluviôse an VIII (février 1800) ».

politique ? À la lecture de ses écrits, il semble que nous pouvons répondre par l'affirmative. Ayant expérimenté à plusieurs reprises les effets de la fortune politique changeante sur son expérience professionnelle, Durutte cherche refuge dans la neutralité politique. On comprend alors pourquoi il déclare ne pas se mêler aux « solliciteurs », mais s'en remet plutôt au « sort » et à la justice du gouvernement.

Il n'est pas pour autant délibérément isolé de la politique. Dans sa correspondance, il reste très attentif à l'actualité politique et il est d'ailleurs obligé d'en faire une activité quotidienne. Se dévouant entièrement à sa profession de militaire, il essaie toutefois d'éviter le rôle politique que la Révolution donne au corps des officiers. À observer son attitude, Durutte développe alors un sentiment de devoir et une obédience impersonnelle à l'autorité centrale plutôt qu'une adhérence franche et véhémement à une orthodoxie politique. C'est ce que Rafe Blaufarb a défini comme le « professionnalisme militaire apolitique »²³⁰. On peut le comprendre de cette façon : ayant compris que ceux qui s'attachent trop fortement à une idéologie politique particulière ont tendance à être renvoyés de leurs fonctions militaires en raison de la politique instable de la Révolution, les officiers ont cherché refuge dans la neutralité politique. À l'exception de certains officiers tels que Pichegru ou Bonaparte, une grande majorité d'entre eux ont appris que l'activisme politique et l'esprit de parti représentaient des stratégies de carrière et de survie professionnelle dangereuses. Durutte représente ce nouvel idéal du professionnalisme apolitique quand il assure être « *habitué à ne jamais faire la moindre demande et à attendre tout de la justice du gouvernement, je n'ai point dans cette occasion chercher à parer les coups de l'intrigue, il paraît cependant qu'elle obtient plus de succès que je le croyais* »²³¹. On peut enfin citer l'exemple de Tureau qui tient un discours similaire à Durutte, tous deux fuyant les intrigues des partis politiques. Laissons le mot de la transition à Blaufarb qui nous éclaire très justement sur l'attitude qui a été adoptée par Durutte sous la Révolution : « Professionalism had become the officer corps's defensive response to revolutionary politicization »²³².

²³⁰ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 160-163.

²³¹ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre de Durutte au citoyen Merlin, membre du Directoire exécutif, le 25 brumaire an VI (15 novembre 1799) ».

²³² BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 162.

III MUTATIONS IDENTITAIRES : ENTRE SENTIMENT RÉPUBLICAIN ET « BONAPARTISME »

III.1 UN SENTIMENT RÉPUBLICAIN ÉTOUFFÉ ?

Nous avons laissé Durutte en septembre 1799. Passé en mars 1800 à l'armée du Rhin sous Moreau, il prend part avec sa brigade aux batailles d'Engen, Messkirch et le 3 décembre 1800 à la bataille d'Hohenlinden. Il poursuit ensuite les Autrichiens à la tête de l'avant-garde des divisions Richepanse et Decaen. La paix de Lunéville signée le 9 février 1801, il rejoint l'état-major de la 16^e Division militaire à Lille. Sur sa demande, il prend en octobre 1801 le commandement du département de la Lys afin de se rapprocher de sa famille. Rappelons que c'est à cette époque qu'il se marie et installe définitivement son foyer à Ypres.

Après la rupture du traité de paix d'Amiens en mai 1803, l'Angleterre et la France sont de nouveau en guerre. Napoléon rassemble son armée dans sept camps construits le long de la Manche alors que la Royal Navy en contrôle l'accès. Depuis 1802, l'armée française y s'entraîne pour se préparer à l'expédition militaire contre l'Angleterre. Elle devient d'une efficacité militaire redoutable en poussant à sa perfection l'outil militaire hérité de la Révolution. Suite à la visite du Premier Consul dans le département de la Lys, Durutte est nommé général de division le 27 août 1803, onze ans après son premier brevet d'officier. Chargé d'entraîner les troupes et d'organiser la défense de la côte, il reçoit le commandement de la 3^e division du camp de Bruges sous les ordres du général Davout. Stationnée à Dunkerque, sa division compte 6800 hommes.

La nomination de Durutte entre aussi dans une stratégie de Napoléon qui souhaite rattacher les officiers à sa cause, et spécialement les officiers républicains. Ces derniers s'étaient battus pour les principes révolutionnaires, maintenant mis à mal par la politique de réconciliation nationale – on pense au retour des émigrés – voulue par le Consulat²³³. Tout en se méfiant des milieux militaires jacobins, Napoléon cajole la majorité de l'armée qui adhère silencieusement au Consulat. Les nominations gratifiantes, l'instauration des Armes d'honneur, puis de la Légion, participent à la création d'une notabilité militaire qui doit devenir, on l'a évoqué, le socle du futur régime napoléonien. Si certains généraux protestent contre le régime, d'autres par contre complotent. Sous le Consulat, le nombre de complots

²³³ LENTZ T., *op. cit.*, p. 504.

attendant à la vie du Premier Consul se multiplient, tant du côté royaliste que républicain²³⁴. Citons par exemple les conspirations de « Polangis » et « de la Patience », la « conspiration anglaise » ou celle autour de la figure de Bernadotte et dite « des libelles » ou « des pots de beurre ». Il en est une plus importante et très célèbre qui a des conséquences pour Durutte : la conspiration de l'an XII.

III.1.1 DE LA DISGRÂCE À WAGRAM

Dans ces conspirations, Moreau est cité, mais jamais inquiété. Fouché, le ministre de la Police, ne peut prouver sa culpabilité dans l'affaire des « pots de beurre » qui, au printemps 1802, répandaient des libelles en appelant l'armée au tyrannicide. La conspiration de l'an XII réunit Georges Cadoudal, Pichegru et une quarantaine de complices. Cadoudal est un breton royaliste qui rejoint l'armée vendéenne en 1793. Financé par Pitt et soutenu par le comte d'Artois, le futur Charles X, il a le projet d'enlever le Premier Consul et d'installer un gouvernement provisoire à Paris dans le but de restaurer Louis XVIII. La haine personnelle de Cadoudal pour Napoléon est très forte. Il est aidé par Pichegru qui doit s'occuper du gouvernement en attendant le roi. Il manque cependant une personne pour prendre le commandement de l'armée. Moreau est la personne toute désignée, il aurait déjà eu des contacts avec le Prince de Condé en 1796²³⁵. Progressivement, Moreau se pose aussi en grand rival de Bonaparte dont le brillant succès de Marengo est éclipsé par la victoire d'Hohenlinden. Comme pour Bernadotte et Napoléon, les relations du Premier Consul avec Moreau s'enveniment en raison d'une « histoire d'épouses ». Au cours de trois entrevues, Cadoudal et Pichegru tentent de convaincre l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin. Celui-ci ne donne pas de réponse définitive, car il est hostile à une solution royaliste. Débarquant en France entre le début de l'année et août 1803, Cadoudal et ses complices sont finalement arrêtés face à l'efficacité des limiers de Fouché. Moreau est arrêté le 15 février 1804. Il est jugé en même temps que les autres membres de la conspiration à partir du 28 mai 1804²³⁶. Cadoudal et dix-neuf complices sont condamnés à mort. Quant à Moreau dont la participation exacte à la conspiration est difficile à juger, il est condamné à « seulement » deux ans de prison. Cela enrage Napoléon, devenu entre-temps empereur des Français.

C'est ici que Durutte entre en jeu. Au sein de l'armée, des protestations s'élèvent en faveur de l'ancien général républicain. Les anciens de l'armée du Rhin – celle-ci était réputée pour

²³⁴ LIGNEREUX A., « Le moment terroriste de la chouannerie : des atteintes à l'ordre public aux attentats contre le Premier Consul », dans *La Révolution française* [En ligne], n° 1, 2012 (consulté le 28 juillet 2019), p. 1-19. URL: <http://journals.openedition.org/lrf/390>.

²³⁵ À propos de Moreau, voir TULARD J., « Moreau », dans *Dictionnaire amoureux de Napoléon*, Paris, Plon, 2012, p. 402-403.

²³⁶ LENTZ T., *op. cit.*, p. 754-759 ; ID., *Le Premier Empire 1804-1815*, Paris, Arthème Fayard / Pluriel, 2018, p.25.

son républicanisme modéré – sont notamment convaincus de son innocence. Durutte sert sous Moreau à l’armée du Nord en 1794-1795 et durant la campagne d’Allemagne et d’Autriche en 1800. Plus que servir, Durutte s’entend bien avec le personnage. Les deux hommes entretiennent une relation amicale qu’atteste leur correspondance²³⁷. Appréciant Durutte, Moreau demandera à l’emmener avec lui en Italie en août 1799²³⁸. Oscillant entre intrigues royalistes et républicanisme, Moreau n’osera jamais s’affirmer dans un camp politique. Suite à des négociations avec Napoléon, ce dernier parvient à écarter Moreau qui rejoint les États-Unis. Il reviendra en 1813, mais dans l’armée du Tsar et terminera sa carrière à la bataille de Dresde, son genou fracassé par un boulet.

Face à cette conspiration qui porte atteinte à un représentant du pouvoir, il est d’usage à l’époque d’envoyer des messages d’adhésion. Véritables tirades de sentiments artificiels, ces adresses au Premier Consul n’ont que peu d’intérêt historique. Tous les styles sont mobilisés pour montrer sa déférence au pouvoir alors que les contemporains ont encore en tête les conséquences dangereuses de la politique giratoire sous la Convention. Toutefois, à bien les observer, des critiques ou des non-dits significatifs peuvent émerger des louanges. À cet égard, la minute de l’adresse signée par Durutte et le général de brigade Claude Petit, nous apprend quelque chose. La rature et le rajout de « *dans cette circonstance* » à la phrase « *Permettez nous [la mention est ajoutée ici] de vous renouveler le serment de notre inviolable dévouement* »²³⁹ précise d’abord le caractère circonstanciel, exceptionnel de la déférence au Premier Consul. Cependant, ce qui choque diamétralement avec les autres adresses, c’est l’absence de références aux « traîtres ». Pas de Cadoudal, pas de Pichegru, et encore moins de Moreau. L’adresse reste très générale. Les éternels ennemis de la France sont pointés du doigt : les habitants de « *cette terre impie où s’aiguisent les poignards des assassins* »²⁴⁰ qui ont financé les comploteurs par leur « abominable » gouvernement. Si l’Angleterre est l’instigatrice principale du complot, ce qui représente une critique typique pour un Français de l’époque, le reste de l’adresse utilise des métaphores maritimes couplées à des envolées lyriques sur l’honneur du guerrier et le retour à l’ordre du Consulat. À l’inverse, les autres adresses du camp de Bruges s’étonnent et s’indignent que de si grands généraux de la Révolution aient pu rejoindre Georges et le camp des « infâmes brigands », dans le but de replonger la France dans les « horreurs de l’anarchie ».

²³⁷ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/16, 398, 401, 402, 403, 407. Durutte à Moreau : « Cette lettre est trop longue je vous dirai seulement que vous avez fait reprendre des larmes d’admiration chez vos amis et que vous avez forcé vous [illisible] à vous estimer ».

²³⁸ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « rapport présenté au ministre de la Guerre, le 14 messidor an VII (2 juillet 1799) ».

²³⁹ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/18, 422, « adresses d’officiers du camp de Bruges au Premier Consul relatives aux affaires de Moreau et de Pichegru, an XII (1804) ».

²⁴⁰ *Ibid.*

Le non-dit n'est pas anodin : Durutte ne peut croire à la culpabilité de Moreau, ou en tout cas, il ne souhaite définitivement pas accuser son ancien supérieur qui était aussi devenu son ami. Le juge manquait de matière pour confondre Moreau alors que l'opinion manifestait en sa faveur et était même persuadée de son innocence. Beaucoup considérait alors Moreau comme la victime de la jalousie de Napoléon²⁴¹. Entre-temps, l'Empire a été proclamé le 18 mai 1804. Durutte doit réunir sa division le 23 mai et prêter serment avec celle-ci en présence de Davout selon la formule « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur », accompagnée d'une salve de cent vingt et un coups de canon²⁴².

En refusant d'inclure une référence à la trahison de Moreau, Durutte s'attire ensuite l'animosité de Davout avec qui il entretenait une relation strictement professionnelle²⁴³. Son petit acte de résistance politique n'est pas sans conséquences. Il semblerait d'abord que cela lui coûte sa nomination de grand officier de la Légion d'honneur²⁴⁴. De façon plus fâcheuse pour sa carrière, le futur prince d'Eckmühl aurait par après intercédé en sa défaveur auprès de Napoléon en le désignant comme un républicain gênant, proche de Pichegru et de Moreau avec lesquels il avait servi. Dans la notice biographique publiée par le général Herment en 1914, ce dernier précise que Durutte a fait la demande au Premier Consul de ne pas rester sous les ordres de Davout, qui le tenait en mauvaise estime²⁴⁵. Bien qu'il ne cite pas ses sources, le général Herment adopte la même version des faits que la notice biographique écrite par le petit-fils de Durutte. En conséquence de quoi, Durutte est envoyé pour prendre le commandement de la 10^e Division militaire à Toulouse, le 22 août 1804. Le 28 mai 1805, Napoléon lui confie la tâche d'administrer militairement et de défendre l'île d'Elbe en cas de tentative de débarquement anglo-russe.

Le contexte nous éclaire encore une fois. En 1804, toutes les opinions nées de la Révolution se rencontrent au sein de l'armée qui n'est finalement qu'un vaste foyer politisé²⁴⁶. Une génération d'officiers ayant commencé à se battre sous les drapeaux de la Révolution reste fidèle à la tradition républicaine, à l'instar de Lannes, Augereau, Brune, Masséna, Gouvion Saint-Cyr, Oudinot, Moreau ou Bessières. Face au bastion de républicanisme que représente l'armée sous le Consulat, Napoléon accroît la surveillance à l'égard des « jacobins » les plus convaincus. Il n'hésite pas non plus à les éloigner en leur

²⁴¹ LENTZ T., *Le Premier Empire, op. cit.*, p. 25 ; TULARD J., *op. cit.*, p. 404.

²⁴² MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/18, 425, « lettre de Dumas à Durutte, le 1^{er} prairial an XII (21 mai 1804) ».

²⁴³ Il n'y a aucune marque d'amitié entre les deux hommes, les signatures restent très formelles, de même que le ton (MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/18, 425, « Correspondances du camp de Bruges des généraux Davout et Dumas avec Durutte, an XII-XIII (1803-1805) »).

²⁴⁴ Rétrospectivement, Durutte évoque l'animosité de Davout à son égard en 1804 (SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre de Durutte au ministre de la Guerre, le 5 août 1814 »).

²⁴⁵ Général HERMENT, *op. cit.*, p. 293.

²⁴⁶ PETITEAU N., « Lecture socio-politique de l'Empire : bilan et perspectives », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 359, janvier-mars 2010, p. 192.

retirant le commandement dans une armée active. Dans le pire des cas, il les envoie à Saint-Domingue ou les disgracie définitivement ; dans le meilleur des cas, il les couvre d'honneurs et de lointains postes d'ambassadeurs²⁴⁷. En mars 1801, Macdonald est envoyé à Copenhague, en novembre Lannes est muté à Lisbonne, Gouvion Saint-Cyr à Madrid, Brune à Constantinople. Aux colonies, on retrouve les anciens supérieurs de Durutte en Allemagne, les généraux Richepanse et Decaen²⁴⁸. Après le complot Cadoudal, les chefs républicains sont écartés. Macdonald est disgracié et après son procès. Moreau s'exile aux États-Unis.

Fidèle à son professionnalisme apolitique, Durutte fait d'abord partie de cette majorité de l'armée qui adhère silencieusement au Consulat. Il en est récompensé par une entrée relativement précoce dans la Légion d'honneur et par une promotion de général de division. Durutte participe ainsi au grand projet de la notabilité militaire, si cher à Napoléon. Dans un « sursaut » républicain ou tout simplement par considération pour son ancien supérieur, son refus de discréditer Moreau le fait passer dans le camp des officiers dont les racines républicaines sont gênantes en ce début d'Empire. La mutation de Durutte à l'île d'Elbe est une façon de régler le problème en lui retirant un commandement dans une armée active.

III.1.1.1 Le rocher de l'ennui

Prescrit le 28 mai de se rendre à l'île d'Elbe, Durutte reçoit l'ordre de l'Empereur le 11 juin. Il pose le pied à Portoferraio le 6 juillet où il remplace le général Rusca au commandement des troupes d'occupation de l'île. Chargé d'organiser la défense du lieu, Durutte se plaint très rapidement du manque de moyens matériels et humains mis à sa disposition. Si la justification officielle affirme l'importance stratégique de l'île, Durutte considérera toujours ce poste comme un exil. Sa correspondance témoigne de son espoir à retrouver un jour le commandement d'une unité militaire en campagne. De Toulouse fin 1804-début 1805, il fait déjà une demande afin d'être employé dans une armée active. Le ministre de la Guerre, Berthier lui répond que si une guerre se déclarait en Allemagne, on pourrait l'y envoyer²⁴⁹. Ayant déjà pris son poste à l'île d'Elbe lors de la Troisième Coalition, Durutte n'estime pas devoir faire une nouvelle demande. Il pense en effet que son île est menacée par la flotte russe basée à Corfou. Ses craintes s'évaporent quand il apprend que les Russes ont débarqué à Naples. Ne jugeant plus sa présence nécessaire, car l'Autriche est

²⁴⁷ BRUYERE-OSTELLS W., « Les officiers républicains sous l'Empire : entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 32-33.

²⁴⁸ LENTZ T., *Le Grand Consulat 1799-1804*, op. cit., p. 505.

²⁴⁹ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre de Durutte au ministre de la Guerre, le 26 frimaire an XIV (17 décembre 1805) ».

battue en décembre 1805, il prie le ministre Berthier de l'envoyer à la Grande Armée²⁵⁰, à celle d'Italie ou à l'armée du Nord. Il insiste sur la dernière proposition, rappelant sa connaissance profonde de la Belgique et de la Hollande grâce à ses campagnes entre 1792 et 1795. Il n'oublie pas l'étiquette et présente en fin de lettre son dévouement et sa fidélité à l'Empereur. Celui-ci lui refuse sa demande. Au même moment, il apprend tristement la mort de son grand ami Michel. Cette annonce accentue l'état de désolation de Durutte qui se plaint de sa situation malheureuse²⁵¹. Éloigné du théâtre de la guerre, il ne trouve pas de sens à sa présence sur l'île d'Elbe. Depuis le traité de Presbourg, il ne considère plus l'île menacée. Ses amis tentent alors de le consoler. Le général Gigaux insiste sur la nécessité de se plonger dans son travail et de croire à l'utilité du poste. Plus philosophe, il conseille ensuite à Durutte :

« D'ici là, tout en continuant de servir avec zèle, il faut vous rendre la vie la plus agréable possible ; notre bonheur, vous le savez, dépend beaucoup de nous. La sagesse consiste à savoir en jouir dans toutes les positions de ce monde et dans tous les lieux. Vous avez près de vous une épouse vertueuse et singulièrement estimable, vous avez chez madame votre belle mère deux jolis enfants qui jouissent d'une excellente santé, vous avez les ressources de votre esprit, le bon témoignage de vous même, et le souvenir d'avoir toujours rempli vos devoirs. Que faut-il de plus pour vivre content et satisfait ? »²⁵².

Il lui manque l'activité du champ de bataille et les faveurs de l'Empereur. Le lendemain de la bataille d'Austerlitz, Napoléon fait lire à ses troupes une proclamation devenue célèbre et qui s'achève par ces mots : « Mon peuple vous reverra avec joie et il vous suffira de dire : j'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on réponde : voilà un brave ». Durutte n'y était pas et à la lecture de sa correspondance²⁵³, il est particulièrement affecté par sa non participation aux opérations de la Grande Armée. En 1799, Moreau demandait déjà au ministre de la Guerre d'employer Durutte à l'armée d'Italie en invoquant que ce dernier – il était employé dans l'armée d'occupation de la Hollande – souffrait de son éloignement des affaires de la guerre²⁵⁴. Isolé sur son rocher alors qu'il reçoit de ses camarades les échos glorieux des campagnes de la Grande Armée, l'inactivité et l'ennui l'accablent. La vie sur l'île d'Elbe paraît triste, monotone et régulière en contraste avec sa carrière militaire sous la Révolution.

²⁵⁰ À l'origine, la Grande Armée correspond à l'armée destinée à l'invasion de l'Angleterre qui est sous le commandement direct de Napoléon. L'expression est ensuite utilisée pour désigner l'ensemble de l'armée napoléonienne.

²⁵¹ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/24, « lettre du général Petit à Durutte, le 27 frimaire an XIV (18 décembre 1805) ».

²⁵² *Ibid.*, « lettre du général Gigaux à Durutte, le 14 janvier 1806 ».

²⁵³ Voir les lettres dans MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/24, « correspondance de l'île d'Elbe, 1806-1809 ».

²⁵⁴ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre du général Moreau au ministre de la Guerre, le 28 prairial an VII (16 juin 1799) ».

À plusieurs reprises, ses amis lui assurent qu'il possède la chance d'être en vie et de pouvoir vivre une existence paisible avec sa famille, hors des dangers de la guerre. Durutte ne désire pourtant qu'une seule chose : se sentir utile en commandant une unité militaire active. Durant ses trois ans et neuf mois sur l'île d'Elbe²⁵⁵, il fait la demande à au moins quatre reprises les :

- 17 décembre 1805 : au ministre de la Guerre, suite à la défaite de la Troisième Coalition.
- 25 septembre 1806 : à l'Empereur, durant les premières opérations de la Quatrième Coalition. Demande réitérée le 18 décembre.
- 23 février 1808 : à l'Empereur, au commencement de la campagne d'Espagne. Demande appuyée le 4 mars avec l'envoi d'un « paquet ».
- 13 septembre 1808 : au ministre de la Guerre ou à l'Empereur.

L'insistance de ses demandes, qui sont d'ailleurs très vite adressées à l'Empereur, démontre toute la volonté et l'énergie que Durutte déploie afin d'être muté dans une armée active. Notons que l'absence de requête en 1807, s'explique sûrement par la naissance de son fils Édouard cette même année sur l'île d'Elbe. Durutte assure systématiquement l'Empereur de ses compétences militaires. Il utilise ensuite le prétexte de l'ouverture d'une nouvelle campagne militaire pour justifier son désir de rejoindre un poste actif. Ne semblant pas s'en préoccuper outre mesure, Napoléon n'accède jamais aux requêtes de Durutte. Les réponses officielles du ministre de la Guerre sont systématiquement identiques : les services dans cette île, quoique moins éclatants, ne sont ni moins utiles, ni moins glorieux, car l'île peut à tout moment devenir l'objet d'un débarquement. À cet instant, il aura l'occasion de montrer son courage et de développer ses talents. Il s'agit donc d'une marque de confiance que lui donne Napoléon et Durutte ne doit absolument pas croire qu'il est déconsidéré.

Après avoir tenté sans succès de convaincre personnellement Napoléon, Durutte fait sauter le verrou de son exil en mobilisant son réseau de contacts à l'armée d'Italie. Ces derniers souhaitent que Durutte les rejoigne. Le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, intercède finalement en faveur de Durutte auprès de Guillaume Clark, le ministre de la Guerre²⁵⁶. Le 11 avril 1809, Durutte répond à l'ordre lui prescrivant de rejoindre l'armée d'Italie à Milan. Sa réaction est à la hauteur de ses quatre années d'attente :

« Je ne puis vous peindre avec quel sentiment de reconnaissance j'ai reçu cet ordre. Je puis donc enfin espérer de pouvoir bientôt aussi donner des preuves ostensibles de mon dévouement pour sa Majesté Impériale !

²⁵⁵ Il arrive le 11 juillet 1805 à Portoferraio et il répond le 11 avril 1809 à l'ordre lui enjoignant de quitter l'île. Il arrivera fin avril en Italie.

²⁵⁶ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/24, « récit des batailles auxquelles assista Durutte de 1791 à Metz ».

Je suis persuadé monseigneur, que c'est particulièrement à votre bienveillance que je dois cette insigne faveur. Vous ne pouviez me rendre un plus grand service ! Serai-je un jour assez heureux pour pouvoir vous donner des témoignages de ma reconnaissance ? Ce jour sera un des plus fortunés de ma vie ! »²⁵⁷.

Commandant d'une division composée de troupes venant du Royaume de Naples, il retrouve un commandant actif en s'emparant de Trévis. Intégrant le 2^e corps, il prend part aux opérations en Italie. À la tête de division, il est blessé au bras droit en faisant tomber le fort de Malborghetto le 17 mai. Il participe ensuite à la bataille de Raab le 14 juin 1809. L'armée d'Italie ayant intégré la Grande Armée, Durutte combat pour la première fois sous les ordres de Napoléon lors de la bataille de Wagram. Opérant dans le corps de Macdonald, sa division est engagée le 6 juillet dans l'attaque massive contre le centre du dispositif autrichien.

III.1.2 AU SERVICE DE LA GRANDE ARMÉE

Pour ses actions en Italie et à la bataille meurtrière de Wagram, L'Empereur le récompense en le nommant chevalier de l'ordre de la Couronne de fer et baron d'Empire. Le certificat ne lui sera délivré que le 14 avril 1810. Il sera fait comte d'Empire après la bataille de Bautzen (21-22 mai 1813). Les raisons de la création de la noblesse d'Empire sont identiques à celle de la Légion d'honneur. Napoléon désire prudemment mettre un terme au désordre du passé révolutionnaire de la France. Les permanences politiques et symboliques qui restent sensibles sous le Consulat (succession des discours, banquets fraternels, distribution de prix, noms évocateurs des grands principes de la Révolution), s'atténuent sous l'Empire. Napoléon met en place un contrôle symbolique sans chercher une rupture radicale. Progressivement, certaines références à l'ancien régime sont effacées²⁵⁸. Les chefs jacobins sont ainsi poursuivis au lendemain du Coup d'État, les fêtes du 1^{er} vendémiaire et du 14 juillet sont supprimées avec l'autel de la Patrie en 1804, et la mention de la République sur les pièces de monnaie disparaît aussi après 1808. Il faut attendre 1810 et l'apogée de l'Empire pour voir les références à la République définitivement abandonnées. Elles sont remplacées par le drapeau impérial, les aigles, les bustes de l'Empereur, etc.

Napoléon souhaite mettre en place une modernisation sociale et politique inédite en créant un État non révolutionnaire, mais révolutionné²⁵⁹. Dans son idéal de réorganisation

²⁵⁷ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre de Durutte au ministre de la Guerre, le 11 avril 1809 ».

²⁵⁸ BOUDON J.-O., BOURDIN P., « Les héritages républicains sous le Consulat et l'Empire », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 13.

²⁵⁹ PETITEAU N., *art. cit.*, p. 186.

de la hiérarchie sociale, Napoléon crée la noblesse impériale en 1808. Celle-ci détrône le rôle politique et social de la Légion d'honneur. La noblesse a pour objectif de fusionner les anciennes et les nouvelles élites de la société française. Chaque récipiendaire d'un titre impérial doit prêter serment à l'Empereur et à sa dynastie. Derrière cette recomposition sociale se cache une stratégie politique indéniable. Il s'agit de fonder tant une cour d'aristocrates capables de représenter le régime dans les cours d'Europe, qu'une élite dévouée au trône, à son monarque et à ses descendants. En ralliant les nobles bien disposés de l'Ancien Régime, cela permet également de renforcer le pouvoir de Napoléon. Le symbole est important : par cette association, la France a mis fin à ses divisions révolutionnaires et est rentré dans la communauté des nations²⁶⁰. Le risque est cependant de retrouver les conflits internes qui avaient déstabilisé l'élite et la monarchie durant la fin de l'Ancien Régime. Napoléon compte éviter les erreurs du passé en créant une noblesse fondée sur le mérite. Ses mérites supérieurs ayant été jugés dignes en Italie et à Wagram, Durutte accède donc au titre de baron d'Empire. 3000 nobles sont créés entre 1808 et 1815 (60 % de militaires, 40 % par le biais de l'exercice d'une fonction civile)²⁶¹. Si Durutte accède à la noblesse en 1809, c'est une façon pour Napoléon de s'assurer de son soutien à l'Empire après son isolement entre 1804 et 1809. La grande différence avec la Légion réside dans le fait que la noblesse est héréditaire, donc transmissible selon certaines conditions à la descendance mâle, ce qui doit renforcer l'attachement à cette institution. Pour ne pas sortir des principes méritocratiques en créant une caste privilégiée, le fils doit montrer du mérite également. Napoléon lie enfin la transmission de la noblesse à la possession de terres afin d'éviter que les inégalités de fortune ne deviennent de nouveaux une source de luttes intestines²⁶². Pour son titre de baron, Durutte reçoit ainsi une dotation annuelle de 4000 francs.

Il reste à savoir si l'ambition politique de Napoléon s'est avérée efficace chez les anoblis militaires. Pour les officiers républicains, la continuité des guerres de l'Empire avec celles de la Révolution facilite un ralliement à Napoléon qui a pu être vu par certains comme le continuateur de la Révolution²⁶³. Ces derniers développent une sympathie envers l'Empereur qu'il faut comprendre comme l'expression d'une admiration et d'un attachement à la personne de Napoléon ; mais certainement pas comme une prise de position en faveur de l'Empire. Il serait erroné de comprendre le « bonapartisme » comme une adhésion politique au régime impérial. De fait, le « bonapartisme » en tant que force politique n'existe pas encore²⁶⁴. Achevant la Révolution, Napoléon s'est fait monarque. Le fait qu'il soit accepté comme le fondateur d'une dynastie pourrait ainsi expliquer une certaine ferveur envers sa

²⁶⁰ BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 187.

²⁶¹ TULARD J., *Napoléon et la Noblesse d'Empire*, Paris, Tallandier, p. 94.

²⁶² BLAUFARB R., *op. cit.*, p. 191-192.

²⁶³ BRUYERE-OSTELLS W., *art. cit.*, p. 37.

²⁶⁴ *Ibid.*

personne. Le respect pour la personne du roi étant encore largement répandu à la fin du XVIII^e siècle, le couronnement de Napoléon peut donc avoir du sens et s'inscrire dans les cadres de pensées familiers pour les Français de l'époque²⁶⁵. Derrière l'image d'un attachement indéfectible à l'Empereur se cache en réalité des consciences qui sont restées républicaines. La propagande napoléonienne étouffe cependant ces sentiments républicains qui ne bénéficient pas de formes précises de sociabilité pour s'épanouir²⁶⁶. De rares réseaux clandestins ont pu persister jusqu'en 1806-1808. Ils débouchent par exemple sur le premier complot Malet de 1808, visant à rétablir une Assemblée nationale. Cette opposition républicaine disparate ne prendra pas corps, faute de chefs éminents. Adhérant à l'Empire, certains officiers conservent leurs idéaux républicains, mais ne les expriment pas de façon aussi active. Citons l'exemple de Marbot dont la conscience républicaine radicale ressurgit en 1823, quand les circonstances de la Restauration paraissent le permettre²⁶⁷.

Avec l'instauration de l'Empire qui cherche à se débarrasser prudemment des héritages de la République, à quoi Durutte s'identifie-t-il désormais ? Fait-il partie de ces officiers qui sous leur adhésion à l'Empire, couvent toujours des idéaux républicains ? Percevrait-il le « petit caporal » comme le fils de la Révolution ? En raison des quatre années passées à l'écart sur le rocher de l'île d'Elbe et de la sourde oreille de l'Empereur, on imagine difficilement qu'il ait pu développer des sentiments affectifs envers Napoléon. Guidé par la neutralité politique acquise par les officiers durant la Révolution, Durutte pourrait adhérer à l'Empire par défaut, mais surtout par habitude de servir la France, cette patrie qu'il défend depuis 1792. Par conséquent, on peut se demander si ce ne sont pas avant tout des motivations patriotiques qui sont en jeu. L'épisode de l'île d'Elbe nous démontre encore que l'on ne peut négliger les considérations liées au désir de servir et à l'attachement à la profession militaire.

Après Wagram, Durutte passe à Amsterdam en août 1810, puis il est nommé gouverneur de la 31^e division militaire à Groningue. Il y reste de décembre à octobre 1811. Mis en congé, il reste à Douai jusqu'en février 1812. Il s'occupe des affaires familiales suite à la mort de Prévost. Il est ensuite nommé à un poste de prestige comme gouverneur de Berlin, du 18 avril au 8 octobre 1812. Il s'y fait très bien voir par le roi de Prusse, Frédéric Guillaume, qui l'apprécie. Durant ses fonctions, Napoléon le charge de capturer le fort prussien de Spandau en douceur. Par un malin subterfuge, Durutte s'en empare sans effusion de sang. En juillet 1812, on lui confie la 3^e division qui devient la 32^e division en octobre. Il s'agit d'une division de réserve composée d'insoumis et de réfractaires. Se battant en novembre 1812 en Pologne

²⁶⁵ PETITEAU N., *art. cit.*, p. 198-199.

²⁶⁶ BOUDON J.-O., BOURDIN P., *art. cit.*, p. 11.

²⁶⁷ BRUYERE-OSTELLS W., *art. cit.*, p. 33-35.

et en Lituanie contre les Russes, il acquière auprès de ses troupes et de ses ennemis une réputation de combattant acharné, rigoureux et attentif à la discipline. Il participe ensuite à la défense de Dresde en mars 1813, puis aux manœuvres de Lützen et Bautzen. Il est promu commandeur puis comte de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg à l'été 1813. À la reprise des hostilités, il joue un rôle important à la bataille de Dennewitz. Participant à la bataille des Nations, il doit faire face aux troupes saxonnes de Reynier qui se retournent contre sa division. Se battant avec acharnement le 17 et le 18 octobre, il parvint à faire éviter la capture à ses soldats en rejoignant le pont de Lindenau. Avec les débris de sa 32^e division, il rejoint Mayence, puis Coblenze où il relève Ricard. Ensemble, ils rejoignent la France entre Metz et Mayence en janvier 1814²⁶⁸.

²⁶⁸ Concernant le résumé de sa carrière sous l'Empire, voir « Durutte », dans SIX G., *Dictionnaire biographique des généraux & amiraux français de la Révolution et de l'Empire : 1792-1814*, t. 1, Paris, Saffroy, 1974, p. 413-414, et LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 97-102.

III.2 1814-1815 : UN RALLIEMENT PATRIOTE PLUTÔT QU'UNE ADHÉSION « BONAPARTISTE »

À la suite de la débâcle de Leipzig, Durutte rejoint la France avec les débris de sa 32^e division début janvier 1814. Le 14 janvier, il reçoit du chef d'état-major de Marmont sa nomination au commandement de la place de Metz. Le 16, Durutte qui est conscient de l'état déplorable de la ville, fait part à Berthier de son engagement pour la France : « *Je ne puis dissimuler à Votre Altesse que le dénuement dans lequel se trouve cette place m'a longtemps fait hésiter; mais réfléchissant à la position où se trouve la France, j'ai pensé que ce n'était pas le moment de suivre les conseils de l'égoïsme et d'une timide prudence et qu'il fallait aveuglément servir son pays de tous ses moyens* »²⁶⁹. De janvier à début mars 1814, il soutient victorieusement le siège de la ville en multipliant les sorties contre les Russes. Il quitte ensuite Metz et mène une expédition de douze jours sans parvenir à rejoindre l'armée commandée par Napoléon. Avec la défaite de l'Empereur et l'entrée des coalisés à Paris (31 mars), Durutte signe un armistice avec le général Jouséfovich le 11 avril.

III.2.1 LE RETOUR DU ROI

Après la victoire des coalisés, une nouvelle constitution se prépare. Le 3 avril, le Sénat vote l'acte de déchéance. Celui-ci délie l'armée de son serment de fidélité envers l'empereur, il déchoit Napoléon de son trône et instaure un gouvernement provisoire. Le 11 avril, Napoléon signe le texte de l'abdication au château de Fontainebleau. Le comte d'Artois, nommé lieutenant-général du royaume en attendant le retour du roi, arrive à Paris le 12 avril. Louis XVIII débarque à Calais le 24 avril et fait son entrée solennelle dans la capitale le 3 mai. Le 30 mai 1814, le traité de Paris établit une paix totale en Europe pour la première fois depuis 1792. En attendant le retrait intégral des coalisés, Durutte protège Metz du pillage et de l'occupation par les troupes alliées. La question qui se pose est évidente : comment réagit-il au retour d'un Bourbon à la tête de la France, lui qui considérait les députés de 1789 favorables au droit de veto du roi comme les partisans d'une mauvaise cause ?

Le 9 avril, le préfet de la Moselle, le maire de Metz et lui-même adhèrent à l'acte de déchéance de l'Empereur. Durutte fait ensuite adopté l'acte du Sénat à ses officiers le 16 avril. Il reçoit du général Dupont, le nouveau ministre de la Guerre, l'ordre de remplacer la cocarde tricolore par la cocarde blanche de la monarchie. Avec le maire de Metz, il s'y attelle

²⁶⁹ LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 45.

le 21 avril à midi au cours d'une cérémonie solennelle. Conscient du lourd symbole pour ses troupes, Durutte précise : « *Vous venez d'arborer la cocarde blanche. Avec d'autres couleurs, vous avez conquis beaucoup de renommée et souvent de la gloire* »²⁷⁰. La garnison et la garde nationale de Metz ne montre pas un engouement très prononcé. Au ministre de la Guerre, Durutte lui écrit évidemment que la cocarde blanche a été prise par la troupe aux cris mille fois répétés de « vive le roi ! »²⁷¹.

Durutte ne manifeste pas de résistance particulière au nouveau régime et son attitude ne témoigne pas du réveil d'une conscience républicaine. Durutte s'adapte aux circonstances politiques et adhère au roi Louis XVIII, sans renier toutefois son passé dans l'armée impériale. Le 21 avril, s'adressant au comte d'Artois pour l'assurer de son soutien au monarque, Durutte explique son état d'esprit en jouant la carte de la franchise :

« *Je me suis empressé de prendre cette détermination [son adhésion à l'acte de déchéance] parce que je ne voulais point faire la guerre civile et que j'étais bien décidé à ne point seconder Bonaparte s'il voulait lutter contre le vœu de la Nation entière, quoique j'avais jusqu'à ce moment rempli envers lui tous mes devoirs, j'ose même dire, avec l'activité et l'énergie dont je suis capable. Je ne crains point d'en faire l'aveu à votre Altesse. L'honneur n'a qu'un sentier, qui mieux que votre Altesse peut juger qui le suivent ?...* »²⁷².

Utilisant prudemment le nom de famille de Napoléon – les royalistes ne le reconnaissent pas comme Empereur – Durutte décide de ne pas seconder son ancien maître pour épargner à la France les affres d'une guerre civile. Faut-il rappeler son dégoût pour celle-ci quand il dénonçait les menaces sanguinaires de la Convention ? Quand il participait à la répression de révoltes paysannes, il déplorait déjà les ravages que la guerre civile pouvait causer à un pays. Parmi d'autres raisons, cela l'amenait à vouloir mettre fin au plus vite à l'insurrection de 1798. Conscient des désastres qu'amène la guerre civile sur une population, il aspire à une situation pacifiée. C'est donc le bien et l'intérêt de la nation qui justifie son adhésion politique. La restauration de la monarchie est un acte fortuné, car il veut à tout prix éviter que la France ne sombre dans une guerre civile. Or, dans le contexte de 1814, le retour de Louis XVIII est la seule solution pouvant offrir une France pacifiée. Thierry Lentz nous rappelle qu'au moment de leur victoire, les coalisés n'ont pas de position commune sur la forme du gouvernement qui devait remplacer le régime de Napoléon²⁷³. En l'absence d'une alternative viable, le retour de Louis XVIII et d'une monarchie pacifiste s'impose de lui-même à la société française. Cette solution convient aux coalisés car elle est légitime par les

²⁷⁰ LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 153.

²⁷¹ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7y389, « lettre de Durutte au ministre de la Guerre, le 22 avril 1814 ».

²⁷² MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/23, « lettre de Durutte au comte d'Artois, le 21 avril 1814 ».

²⁷³ LENTZ T., *Le Premier Empire*, *op. cit.*, p. 536.

droits dynastiques, et surtout, elle permet de négocier rapidement la paix. Début avril 1814, Durutte partageait déjà avec le général russe Jouséfovich sa lassitude des maux de la guerre et son vif désir pour la paix²⁷⁴. Conscient de la situation politique, Durutte adhère nettement à Louis XVIII et le sert comme il a toujours servi la chose publique sous la Révolution et l'Empire, avec zèle et détermination. Ancien officier républicain, il se rallie et sert avec fidélité le régime de la monarchie qui correspond le mieux à ses attentes du moment, c'est-à-dire éviter à la France un nouveau conflit meurtrier.

Lieutenant-général selon le retour aux vieilles dénominations royales, Durutte est rapidement dévoué au nouveau monarque. Il s'oppose ainsi à la plupart des officiers sous son commandement qui ont tenté de se mutiler à l'ordre d'adhérer à l'acte de déchéance. Durutte parvient à ramener dans le rang ; il reçoit leur adhésion à l'exception de deux jeunes officiers qu'il force à démissionner. Durutte s'efforce de convaincre le fond de la pensée des hommes et « *marchant en avant contre les brouillons qui voudraient la guerre civile* »²⁷⁵, il est convaincu que la forme viendra plus tard. Ces résistances se comprennent aisément quand on sait que la première Restauration a agi très maladroitement avec l'armée. Pour des raisons budgétaires, la monarchie met en place une réforme brutale qui est d'autant plus mal vécue par l'armée²⁷⁶. En instaurant des mesures archaïques, elle ne prend pas conscience des changements profonds que les guerres de la Révolution et de l'Empire ont apporté à la profession militaire. Pour les anciens soldats de l'Empire, les mesures adoptées sont profondément vexatoires à leur égard : nomination du vaincu de Baylen au poste de ministre de la Guerre, rétablissement de la Maison militaire du roi, licenciement de masse sans aides du gouvernement, nomination d'anciens émigrés, etc.²⁷⁷ Les mesures maladroites de Louis XVIII accentuent le mécontentement latent des soldats qui voient dans la Restauration la responsable de tous leurs malheurs. Pour les officiers nostalgiques de la Révolution et de l'Empire, le remplacement des glorieux vétérans de la Grande Armée par des anciens émigrés incapables d'inspirer la troupe est une catastrophe. S'accroissant sous la seconde Restauration, ces injustices à l'égard de l'armée n'éloignent pas la dangereuse menace d'un soulèvement militaire²⁷⁸.

À l'occasion de cette réorganisation de l'armée, Durutte désire ardemment être employé. Se rappelant au souvenir de Berthier, il explique qu'en père de famille, il a besoin d'un nouveau poste à l'armée. « *Habitué à ne rien solliciter* »²⁷⁹, il précise qu'il est également à charge d'une famille nombreuse, d'un frère pauvre. À se perdre dans la politique, on oublie

²⁷⁴ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/23, « lettre de Durutte au comte Jouséfovich, le 6 avril 1814 ».

²⁷⁵ *Ibid.*, « lettre de Durutte au comte Roger de Damas, le 13 avril 1814 ».

²⁷⁶ LENTZ T., *Le Premier Empire*, op. cit., p. 643.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 644-645.

²⁷⁸ BLAUFARB R., op. cit., p. 196-197.

²⁷⁹ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre de Durutte à Berthier, le 30 avril 1814 ».

souvent les questions économiques qui sont pourtant d'une réelle importance pour les contemporains. Durutte est en concurrence avec le général Roget de Belloquet qu'il avait remplacé pour la défense de Metz en janvier 1814. Grâce à l'appui des influents Kellermann et Macdonald, ainsi qu'à une pétition des officiers de la Garde nationale de Metz, il est confirmé le 23 mai au commandement de la 3^e division militaire sous les ordres du maréchal Oudinot. Le 27 juin 1814, il est enchanté en apprenant la décision du roi de le nommer chevalier de Saint-Louis. Le 23 août, Louis XVIII répond une nouvelle et dernière fois à ses désidérata en le faisant grand officier de la Légion d'honneur, un titre que l'Empereur, à son grand dam, ne lui a jamais accordé.

III.2.2 L'HEURE DU CHOIX

Le parcours qu'adopte Durutte durant les Cents-Jours l'amène à un événement essentiel pour la construction de la mémoire napoléonienne, la bataille de Waterloo. Essayons de comprendre les raisons qui l'ont poussé à rallier et à suivre Napoléon au bout de l'histoire militaire de l'Empire. Est-ce le résultat d'une véritable adhésion bonapartiste ? Au vu de ses rapports peu chaleureux avec l'Empereur, on peut en douter. L'échec d'un véritable attachement bonapartiste semble au contraire évident chez Durutte. Dès lors, comment comprendre son ralliement en 1815 ? Figurant parmi les ralliés à la première Restauration pour sauver la France d'une guerre civile, il faut peut-être chercher dans les motivations patriotiques.

À bord de sa flotte elboise, Napoléon débarque le 1^{er} mars à Golfe-Juan. Les autorités de Metz apprennent la nouvelle le 8 mars. Trois jours plus tard, une adresse est envoyée au roi, assurant le dévouement de la ville au monarque. Face aux esprits qui s'agitent et à l'inquiétante avancée de l'usurpateur, le gouvernement mobilise l'armée. Le 7 mars, le maréchal Ney promet à Louis XVIII de ramener Napoléon dans une cage de fer. Deux escadrons et deux bataillons de la 3^e division militaire sont envoyés soutenir Ney en Bourgogne. Durutte s'inquiète de la discipline dans les garnisons. Le 17 mars, il exprime au nouveau ministre de la Guerre, Guillaume Clark, sa crainte de voir certains régiments rejoindre l'armée de Napoléon. Il met toute son énergie à s'assurer que les troupes restent dans leurs garnisons. Le 19 mars, il apprend que Napoléon est parti le 13 de Lyon et il s'inquiète de ne plus avoir de nouvelles du maréchal Ney²⁸⁰. Il ignore que le prince de la Moskova a renié la cause des Bourbons le 14 mars et rejoint Napoléon quatre jours plus tard à Auxerre.

²⁸⁰ Voir les lettres du 17 au 19 mars 1814 dans MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/23, « registre de correspondance, 1814 ».

Le 19 mars à minuit, Louis XVIII quitte les Tuileries. Napoléon y entre le lendemain soir. S'il reconquière le trône, c'est bien grâce au soutien de l'armée qui joue le premier rôle dans la réussite de ce coup d'État militaire. Aux environs du 20 mars, Durutte déclare à son état-major : « *L'apparition de Napoléon, dans les circonstances présentes, est un malheur, mais il n'y a pas à balancer, le pays est menacé d'une deuxième invasion, notre devoir est de vaincre ou de mourir à la frontière* »²⁸¹. Durutte est loin d'être favorable au retour de l'Empereur. Il n'éprouve aucune sympathie envers lui. Craignant et cherchant à contenir les soulèvements des troupes en faveur de Napoléon, son attitude professionnelle entre le 1^{er} et le 20 mars 1815 le démontre. À ce propos, la Commission d'examen mise en place pour les ex-officiers de l'armée impériale après Waterloo, considère que Durutte s'était conduit en faveur de la cause royale au moment du retour de Napoléon²⁸². Vaublanc, le préfet de la Moselle, écrit dans ses mémoires: « [...] il [Durutte] *avait manifesté, mais avec beaucoup de regrets, ses sentiments, dès l'instant qu'il avait appris que le roi avait quitté la France. Il détestait Bonaparte, dont il avait eu, disait-il, beaucoup à se plaindre* »²⁸³. Si c'était encore nécessaire, ces propos confirment qu'il ne faut pas chercher un attachement bonapartiste chez Durutte, il est totalement absent. Son ralliement est le résultat d'un pragmatisme face aux événements, comme en 1814. D'une certaine manière, c'est la situation de 1792 qui se reproduit, à la grande différence qu'en 1815, il s'engage avec beaucoup de regret. Si on en croit Vaublanc, il précise que Durutte « *aurait éprouvé de la satisfaction à rester fidèle au roi* »²⁸⁴, mais face à la mobilisation européenne contre Napoléon, il considère que son devoir est de défendre la France contre une invasion.

Sa phraséologie ne fait aucune référence à la République, ni au désir d'avoir une monarchie constitutionnelle. S'il est véhément à l'égard de Napoléon, ses sentiments républicains qui étaient puissants sous la Révolution ne ressurgissent ni en 1814, ni en 1815. Plus qu'étouffés, il semble qu'ils aient été éteints sous l'Empire. Dans les années décisives de 1814-1815, une nouvelle tendance apparaît parmi les officiers de la Grande Armée. On observe en effet qu'un nombre important de ces officiers républicains se convertit au libéralisme. Cette période correspond à un processus d'affirmation de choix politiques qui n'avaient pas la possibilité ou la nécessité de s'exprimer depuis 1800²⁸⁵. Si certains clament leur fidélité à l'Empereur ou laissent ressurgir leurs idéaux républicains, d'autres rejettent la pratique politique napoléonienne au nom du libéralisme. Il existe de nombreux cas

²⁸¹ KNOEPFLER L., *Le Blocus de Metz en 1814*, Paris, 1909, cité dans WILLEMS R., *op. cit.*, p. 196, LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 177, et Général HERMENT, *op. cit.*, p. 377. Cette citation tirée de l'ouvrage de Knoepfler est reprise couramment. Malheureusement, on ne possède pas la source originale qui nous permettrait de vérifier avec exactitude la véracité de la citation.

²⁸² SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7y389, « Commission d'examen, séance du 14 décembre 1815 ».

²⁸³ VAUBLANC DE V., *Mémoires*, Paris, Firmin Didot, 1857, p. 452, cité dans LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 177.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ PETITEAU N., *art. cit.*, p. 201.

d'officiers qui passent de la ferveur pour la République à l'enthousiasme des idées libérales²⁸⁶. Le maréchal Bernadotte est l'exemple type de cet officier qui bascule vers le libéralisme. Républicain radical en 1799, il finit roi du Suède et de Norvège en 1818 sous le nom de Charles Jean. Cela s'explique par la tolérance du libéralisme pour bien des régimes politiques, à condition de conserver les héritages de la Révolution. Durutte, lui, rejette l'Empereur au profit d'un sentiment plutôt monarchiste. Il faut également comprendre ses ralliements successifs à la Restauration, puis à Napoléon en mars 1815, par le service de la France, c'est-à-dire par des motivations avant tout patriotiques. Pour servir son pays, Durutte semble montrer une capacité d'adaptation aux différents régimes politiques, bien qu'il semble tout de même éprouver une certaine sympathie à l'égard du Roi. Son attachement au service des armes et son respect pour le devoir militaire font le reste.

W. Bruyère Ostells postule que la trahison et l'échec d'une véritable adhésion des hauts-gradés en 1814-1815 est dû, outre à la lassitude militaire, au rejet d'une dictature militaire entraînant l'abandon du sentiment d'attachement bonapartiste. Le régime politique napoléonien n'a plus de sens pour les officiers ralliés au libéralisme, dès lors qu'il ne répand plus les idéaux de liberté révolutionnaires (liberté, égalité, fraternité) en Europe, mais les restreignait en France. Le combat pour les idéaux révolutionnaires explique donc l'adhésion globale des officiers jusqu'en 1814²⁸⁷.

Malgré son sentiment d'antipathie envers l'Empereur, Durutte accepte de se rendre à Paris afin d'être relevé de son commandement à Metz et d'en recevoir un autre. Le 27 mars 1815, Napoléon dit à son propos: « [...] *je n'ai pas lieu d'être mécontent du général Durutte* »²⁸⁸. Le 1^{er} avril, Durutte reçoit de Davout l'ordre de rejoindre Paris. Il reste cependant bloqué quelques jours à Metz car sa femme y subit des attaques de paralysie. Remplacé par le général Lanusse à la 3^e division militaire, il reçoit sa nouvelle affectation. Il s'agit du commandement de la 4^e division d'infanterie du 1^{er} corps de Drouet d'Erlon à l'armée du Nord. Passant d'abord à Arras, son quartier général est établi le 27 avril à Valenciennes. Durant cette période, le comte de Beurnonville tente de contacter Durutte par l'intermédiaire de M^r Renty, un agent d'affaire et commis greffier à Ypres²⁸⁹. Beurnonville est alors à Gand en tant que ministre de Louis XVIII. Durutte avait servi dans son état-major à l'armée du Nord en 1792 et en 1796. Ils s'étaient liés d'amitié à l'époque. Entre avril et mai 1815, Beurnonville essaie de persuader Durutte de passer avec sa division du côté du Roi, qui dit-il, est plein de bonté pour lui. Durutte ne peut être parjure envers le Roi pour être fidèle à

²⁸⁶ BRUYERE-OSTELLS W., *art. cit.*, p. 42-44.

²⁸⁷ *Ibid.* p. 40-42.

²⁸⁸ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7y389, « Copie d'un ordre de Napoléon au ministre de la Guerre, le 27 mars 1815 ».

²⁸⁹ Voir les lettres de 27 mars au 22 mai 1815 dans MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/19, 441, « lettres du général comte de Beurnonville à Gand, avril-mai 1814 ».

un « monstre » qui n'a plus un instant à vivre et qui par sa vengeance, expose la vie de tous les Français. En mobilisant cet argument, Beurnonville sait comment toucher les sentiments de Durutte. On ne sait si les propos de son ancien supérieur à l'armée du Nord lui sont parvenus ; mais quoi qu'il en soit, cette tentative est infructueuse.

III.2.3 LA DERNIÈRE CAMPAGNE

Le 15 juin, Durutte met effectivement en branle sa division, composée des brigades Pégot et Brue, vers Charleroi. Il a sous ses ordres les 8^e, 29^e, 85^e et 95^e régiments d'infanterie qui sont appuyés par une batterie de six pièces de 8 et de deux obusiers de 24. L'effectif de sa division s'élève à 4000 hommes²⁹⁰. Nous n'évoquons ici que très rapidement le rôle de Durutte dans la campagne de 1815. En raison des controverses liées au mouvement du 1^{er} corps, il serait possible d'y consacrer une étude entière, or ce n'est pas notre propos principal.

Durutte est entre Gosselies et Jumet la nuit du 15 au 16. Le lendemain, il marche avec le 1^{er} corps en direction du carrefour des Quatre-Bras que Ney tente de s'emparer. Napoléon est au prise avec les Prussiens de Blücher à Ligny et Saint-Amand. Il appelle alors le 1^{er} corps de Drouet d'Erlon à le rejoindre via Villers-Perwin afin qu'il tourne l'aile droite de Blücher en tombant sur Saint-Amand. La 4^e division de Durutte marche en tête du corps d'armée. Arrivant près de Wagnelée en milieu de journée, il peut apercevoir de sa position des unités de l'extrême droite du dispositif prussien. À cet instant, Drouet d'Erlon aurait reçu un ordre antérieur du maréchal Ney lui prescrivant de se porter sur les Quatre-Bras²⁹¹. D'Erlon n'est plus qu'à une heure de marche de Ligny où il pourrait faire définitivement pencher la balance en faveur du camp français. Il décide pourtant de faire demi-tour en marchant sur Frasnes. Il est déjà trop avancé dans la journée pour que D'Erlon puisse arriver à temps au carrefour des Quatre-Bras. Un corps d'armée entier est donc gaspillé, sans qu'il puisse être utile à Ney ou à Napoléon. C'est ici que les historiens se sont écharpés sur la question afin de comprendre cette décision qui paraît absurde : cet ordre du maréchal Ney a-t-il seulement vraiment existé ?

En partant, Drouet d'Erlon laisse toutefois la 4^e division avec la brigade de cavalerie de Jacquinet pour occuper l'espace entre le 1^{er} corps et Ligny. Plus tôt dans la journée, Durutte subit un évènement funeste qui affecte son comportement le 16 juin. Son chef d'état-major, le colonel Gordon, passe à l'ennemi avec son premier aide de camp, le chef d'escadron Gangler. Les instructions de d'Erlon lui enjoignent de rester prudent au cas où les Prussiens

²⁹⁰ Général HERMENT, *op. cit.*, p. 293.

²⁹¹ Dans son récit de la campagne de 1815, Durutte admet que d'Erlon a été rappelé par le maréchal Ney (Général HERMENT, *op. cit.*, p. 394). Sur les mouvements de la division Durutte, voir aussi TIMMERMANS D., « La division Durutte à Waterloo par W. Aerts », dans Société Royale belge d'Études napoléoniennes, n° 58, 2008.

chercheraient à prendre le maréchal Ney à revers. Durutte reste donc passif le reste de la journée. Hésitant à s'engager à fond sur Ligny, il se porte lentement entre Villers-Perwin et Wagnelée, paralysé par les instructions de d'Erlon. En fin de journée, il attaque finalement en direction de Wagnelée où il ne repousse qu'une petite arrière garde prussienne. Le capitaine Chapuis du 85^e régiment d'infanterie enrage face à la situation et contre son général qui, selon lui, manque cruellement d'initiative. Dans une notice de la *Sentinelle de l'Armée* parue le 8 février 1838, il reprochera à Durutte sa passivité du 16 juin. L'honneur piqué à vif, la famille de Durutte y répond avec la relation de 1815 que Durutte avait dicté avant sa mort. Elle est publiée le 8 mars 1838 en réponse à Chapuis²⁹².

Le 17, il reçoit l'ordre de rejoindre le 1^{er} corps qui marche sur Genappe par la route de Bruxelles. Prenant d'abord quelques heures de repos, sa division marche toute la journée et bivouaque sous une pluie diluvienne légèrement au-dessus de Genappe. Le 18, elle se remet en marche et rejoint le reste du 1^{er} corps sur la crête surplombant le bois d'Hougoumont. S'étant reposé deux heures, Durutte reçoit l'ordre de placer sa division à l'extrême droite de l'ordre de bataille français. Elle est disposée sur un mamelon à proximité de la cavalerie de Jacquinot. Durutte fait face) aux fermes de la Papelotte et de la Haye et au château de Fichermont plus sur la droite. Devant la 4^e division, sont positionnés les troupes de Saxe-Weimar, les fantassins hanoviens des brigades Wincke et Best, appuyés par la cavalerie légère de Vivian et Vandeleur. Durutte participe avec sa division à un autre grand débat de la bataille à propos de la formation du 1^{er} corps. Au commencement de l'attaque du plateau, les divisions de ce corps se forment en colonnes de bataillons. Il en résulte une profondeur de vingt-quatre hommes disposés les uns derrière les autres, alors que les bataillons se forment habituellement sur trois hommes de profondeur. Cette formation inhabituelle a deux grands désavantages : elle ne peut se former en carré contre la cavalerie et elle est très vulnérable à l'artillerie qui peut y creuser de profonds sillons. Si Durutte a reçu des protestations de ses officiers contre cette formation désavantageuse, il semble avoir respecté les ordres en se pliant à cette disposition²⁹³.

Toute la journée, Durutte mène sa division au combat autour de la Papelotte et de la Haye. Il prend un instant la Papelotte, mais il est forcé de reculer face aux Prussiens qui débouchent en fin de journée sur sa droite. Comprenant qu'il risque d'être enveloppé, il rétrograde avec la brigade Brue dans la plaine jusqu'à un ravin. Par manque d'officiers, il est forcé d'effectuer lui-même une reconnaissance pour trouver un point de passage. Entre-temps, Ney s'est emparé de sa brigade. Cherchant alors la brigade Pégot, il est pris dans une

²⁹² DURUTTE F., « Mouvements de la 4^e division du 1^{er} corps d'armée, le 15 juin jusqu'au 18 au soir », dans *La Sentinelle de l'Armée*, 8 mars 1838, n° 134, p. 77 -78.

²⁹³ *Ibid.*

masse de soldats en désordre. Cherchant à les rallier, c'est à ce moment qu'il est grièvement blessé par une charge de cavalerie. Il reçoit un coup de sabre sur son poignet droit et un autre qui lui défigure le visage. Entraîné par la charge et le horde des fuyards, Durutte échappe à la mort ou à la capture, car on ne le reconnaît pas comme un officier général. Il a en effet perdu son bicorne, porte une capote qui cache ses épaulettes et enfin monte un cheval sans harnachement d'officier, sa propre monture ayant été blessée. De façon anecdotique, la selle de Durutte qui est conservée au Musée royal de l'Armée à Bruxelles, est tachée du sang de son propriétaire, non pas durant la bataille, mais à Charleroi lorsque son domestique lui rapporte sa monture blessée²⁹⁴. Au centre de documentation du Musée de l'Armée, on peut également voir son sang sur la carte de Ferraris qu'il utilisa en 1815.

Durutte est pansé à Charleroi, puis amputé à Mariembourg. Au docteur Desgenettes qui vient le visiter sur ordre de Napoléon, il déclare : « *Dites à l'Empereur que je l'engage à ne pas désespérer de la France* »²⁹⁵. Atteignant Mézières le 20 juin, il reçoit des soins, puis continue sa route vers Paris, par Reims et Soissons. Il retrouve sa famille dans la capitale. Il obtient du ministre de la Guerre l'autorisation d'y rester pour se reposer, sa blessure cicatrisant mal.

III.2.3.1 Retraite à Ypres²⁹⁶

Se remettant difficilement de son amputation, Durutte demande pourtant à service dès octobre 1815. Il souhaite être employé à un poste d'inspecteur militaire ou à la 16^e division militaire pour se rapprocher de sa famille et de son épouse souffrante. Durutte est en grâce durant la seconde Restauration. Noté dans la 10^e classe par la Commission d'examen, son dossier stipule qu'il s'est comporté en faveur de la cause royale à l'époque du retour de Napoléon. Durutte s'était défendu en adressant à la Commission une longue lettre afin de prouver son dévouement à la cause royale pendant les Cent-Jours²⁹⁷. Durant la première Restauration, il entretenait une relation épistolaire avec le Duc de Berry, le fils du futur Charles X. Ces lettres étant compromettantes si elles tombaient dans les mains de Napoléon, le général Guillemillot, chef d'état-major du Duc, les aurait brûlées en quittant les Tuileries. Cette relation à la Commission nous apprend que Durutte, appelé à Paris pour recevoir son

²⁹⁴ LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 235, Général HERMENT, *op. cit.*, p. 404, MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/19, 441, « lettres du petit-fils de Durutte au conservateur du Musée de l'Armée ».

²⁹⁵ Cité par LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 235.

²⁹⁶ Concernant cette sous-partie, voir les lettres d'octobre 1815 à décembre 1816 dans SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389.

²⁹⁷ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « Mémoires du lieutenant-général comte Durutte pour la Commission d'examen, 13 novembre 1815 ».

nouveau commandement, était en réalité convaincu qu'il y serait mis aux arrêts. On lit ainsi dans un rapport de Gordon²⁹⁸ au ministre de la Guerre :

« *Le lieutenant-général Durutte qui, jusqu'au dernier moment s'est bien conduit pour le roi, gémit de se trouver employé. La crainte de compromettre sa femme et ses enfants le retient seul [...] je suis même étonné que Bonaparte lui en ait donné une [le commandement d'une division en 1815]* »²⁹⁹. Ayant servi en mai-juin 1815 sans grande conviction personnelle, Durutte s'est définitivement rallié à la monarchie après Waterloo.

Il dispose aussi de soutiens importants du régime. Le maréchal Oudinot ou le préfet Vaublanc, devenu ministre secrétaire de l'intérieur, l'appuient, par exemple, dans ses demandes pour reprendre du service. Sa fidélité au Roi est reconnue, mais étant amputé, il ne peut pas être proposé pour recevoir du service. Il est réformé le 18 octobre 1815. En raison de ses blessures, il reçoit une pension annuelle de 7500 francs qu'il touche à compter du 1^{er} janvier 1816. Son désir de servir est si important, qu'il s'oppose dans un premier temps à cette décision. Ses demandes restent lettre morte, il doit s'y résigner. Il n'abandonne pas pour autant l'idée de servir. D'avril à décembre 1816, il multiplie les demandes pour accéder à la demi-solde, ses blessures physiques ne constituant pas un prétexte, selon lui, pour ne plus servir le Roi. Sa détermination à servir est impressionnante. Affaibli par une maladie liée à son amputation, il aspire finalement à se retirer dans une maison de campagne à Ypres.

Entouré de sa famille, on sait peu de choses de ses dix années de retraite. L'archet accroché à son moignon, il s'efforcerait de maîtriser le violon sans sa main droite tout en dictant quelques souvenirs. Depuis sa situation de bourgeois commerçant en 1789, un véritable transfert d'activité s'est toutefois effectué au bénéfice d'une culture noble. Durutte s'adonne désormais au loisir du rentier, vivant de ses biens fonciers dans son château de Vlamertinge³⁰⁰. Ayant embrassé le métier des armes depuis 1792, l'amour du service militaire fait partie de son patrimoine génétique. Durutte reprend informellement du service en juillet 1818. Croisant une bande de déserteurs de la Légion de l'Oise qui s'en allaient vers la Belgique, il retrouve sa « harangue militaire » et rallie deux soldats à leur garnison³⁰¹. Après vingt-quatre ans de services, treize ans de grades et seize ans de campagnes sous la Révolution et l'Empire, il ne pouvait s'empêcher de renouer pour un court instant avec son devoir militaire.

²⁹⁸ Rappelons qu'il s'agit de l'ancien chef d'état-major de la 4^e division de Durutte. Il avait abandonné son poste le 16 juin 1815 pour rejoindre le Roi.

²⁹⁹ LE COUSTUMIER J., *op. cit.*, p. 198.

³⁰⁰ Cadeau de sa belle-mère, le château est situé à proximité de la ville d'Ypres. Antoinette s'y installe définitivement à la mort de Durutte (WILLEMS R., *op. cit.*, p. 195).

³⁰¹ SHAT, *Dossiers individuels du personnel militaire*, sous-série 7yd389, « lettre du préfet du Pas-de-Calais avec le ministre de la Guerre, le 11 juillet 1818 ».

CONCLUSION

Comment mieux conclure sur la carrière militaire de Durutte qu'en lui laissant la parole. Cette lettre au préfet du Nord nous offre son regard rétrospectif sur sa carrière :

« Depuis 22 ans que je sers ma patrie, j'ai tout sacrifié pour mériter l'estime de mes concitoyens, et on ne m'a jamais vu dans aucunes circonstance soit par amour des grandeurs, soit par désir des richesses [sic] m'éloigner un seul instant de l'étroit sentier [sic] de l'honneur. Aussi dans aucune phases de nos malheureuses résolutions, l'opinion de mes concitoyens n'a jamais varié à mon égard, [...] je suis du petit nombre de ceux qui ont su remplir leurs devoirs envers le Roi et envers leur patrie [...].

Cette circonstance [à propos d'élections dans le département du Nord³⁰²] me force à vous parler de moi même, je ne suis point [sic] habitué. Jusqu'à ce jour je me suis peu mêlé des assemblées électorales [...], je suis trop attaché à mon pays pour ne pas sentir toute l'importance des élections qui vont avoir lieu, aussi ce serait avec la plus grande peine que je me verrais privé dans cette circonstance dans mon dpt. de mes droits politiques. Droits que j'ai acquis par une carrière aussi laborieuse que celle que j'ai parcourue »³⁰³.

À travers ce passage, Durutte témoigne des années difficiles qu'il a vécues depuis son intégration, en août 1792, dans le corps des officiers. La carrière de ces derniers sous la Révolution, l'Empire et la Restauration n'est pas une sinécure. Intégrer l'armée, c'est accepter de vivre des transformations structurelles constantes de sa profession. Ces officiers ont vécu l'instabilité, la pénurie et l'influence de la politique. Le rapport de Durutte à cette dernière a constitué le fil rouge de notre étude. Nous avons abordé les adaptations de Durutte à l'instabilité politique qui a caractérisé sa carrière militaire depuis 1789. Au terme de notre parcours, nous pouvons émettre des premières pistes et des hypothèses. Celles-ci mériteraient d'être étayées par une étude plus approfondie sur le sujet en y intégrant, par exemple, les années 1809 à 1813.

La Révolution a joué un rôle majeur dans la formation militaire de Durutte, mais également dans l'élaboration de ses façons de penser et de concevoir son époque. Formé au républicanisme dans l'armée de l'an II, Durutte s'identifie ensuite profondément aux valeurs de la Révolution et de son régime politique : la République. Les idéaux révolutionnaires

³⁰² Durutte s'oppose au général Bourmont dans le cadre d'élections tenues dans le département du Nord. Nous ne savons de quoi il s'agit précisément. Nous savons que le général Bourmont est nommé par Louis XVIII à la 16^e division militaire (Nord) après Waterloo.

³⁰³ MRA, *Papiers Durutte*, n° 4/23, « lettre de Durutte au préfet du Nord, août 1814 ou 1815 ? ». Durutte cite vingt-deux ans de services ce qui correspond à 1814, cela dit, ça ne colle pas avec l'arrivée de Bourmont dans le Nord.

guident désormais sa conduite et son attitude au sein de l'armée. Il subit en même temps les événements turbulents de la décennie révolutionnaire qui le marquent et lui inculquent un nouveau sens du professionnalisme. Durant ces années, afin de « survivre » au contexte révolutionnaire turbulent, il développe comme d'autres officiers une attitude de neutralité politique.

Cette capacité d'adaptation, Durutte va la déployer durant le reste de sa carrière au profit d'un idéal qui dicte ses actions : la défense de la France, sa patrie. De nombreux éléments portent à croire qu'il s'agit là du premier moteur de ses actions. En effet, quand on observe son comportement entre 1814 et 1815, il justifie systématiquement ses ralliements aux régimes successifs par la nécessité de protéger son pays d'une guerre civile ou d'une invasion. Si, en 1815, il s'engage pour un Empereur qu'il méprise, il le fait sans conviction et en le justifiant par la défense de la France. C'est pourquoi, vingt-deux ans après son engagement volontaire, il estime avoir toujours tout sacrifié pour défendre sa patrie. Dans sa vision des choses, il s'est engagé pour elle en 1792, et l'a servie jusqu'au bout. Il s'identifie si profondément à la France qu'elle devient le moteur de ses actions. Citoyen-soldat, on se souvient qu'il se considérait déjà comme sa plus pure incarnation. Derrière ce discours patriotique se cache cependant le ralliement à la dynastie des Bourbons. Où sont donc passées ces attaches républicaines qui, en 1804 encore, le condamnaient à un « exil » de presque quatre ans ? Sa correspondance de 1814-1815 ne comprend plus aucune référence au républicanisme. Pas de jaillissements de sentiments républicains ; ils semblent avoir disparu au profit d'une rhétorique défendant la fidélité à la France et au roi Louis XVIII. Durutte montre les signes d'un officier dont l'identité républicaine s'est totalement effacée sous l'Empire et qui se rallie définitivement à la Restauration par affection monarchiste. Son ralliement à la monarchie en 1814-1815 se métamorphose-t-il ensuite en une certaine forme de libéralisme ? Cela mériterait de s'y attarder davantage. Sa mise à la retraite et le peu d'informations que l'on a de ses années yproises rendent toutefois l'exercice difficile.

Il faut enfin, et nous terminerons par là, évoquer un deuxième moteur à la carrière de Durutte. Nous l'observons par son dévouement à l'armée et nous le définissons par « l'amour du métier des armes ». Ne se destinant absolument pas au métier d'officier, Durutte a pourtant développé un goût profond pour le service militaire. Il nous semble que c'est un élément essentiel qui explique aussi ses longues années de service et ses demandes réitérées de réintégrer le service sous les différents régimes politiques. Alfred de Vigny définissait ainsi l'armée comme le moule où « l'on jette son caractère, où il se change et se refond pour prendre une forme générale imprimée pour toujours. L'Homme s'efface sous le Soldat »³⁰⁴.

³⁰⁴ VIGNY DE A., *Servitude et grandeur militaires (1835)*, rééd., Paris, Baudelaire, 1996.

Au terme de cette étude sur la carrière militaire de Durutte, on comprend les continuités importantes qui existent entre la Révolution, l'Empire et la Restauration. La multiplicité des trajectoires individuelles et collectives des officiers de la Grande Armée peut le démontrer. L'étude de l'attachement à des identités, à des valeurs ou à des idéaux politiques d'un officier tel que Durutte invite finalement à se départir de la vision d'une époque totalement unanime ou hostile à l'Empire ou à la Restauration ; elle invite surtout à souligner le poids et l'évolution des héritages révolutionnaires et monarchiques dans le premier tiers du XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

I.1 SOURCES INÉDITES

BRUXELLES, Centre de documentation du Musée royal de l'Armée, *Papiers Durutte*, boîtes n° 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24.

DOUAI, Archives Municipales de Douai, *Manuscrit Brassart*.

VINCENNES, Service Historique de l'armée de Terre, *Dossiers individuels du personnel militaire*, 7y389.

I.2 SOURCES ÉDITÉES ET IMPRIMÉES

MAILLARD M., « Quelques lettres du général Durutte 1792-1800 », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord séant à Douai*, 3^e s., t. V : 1894-1895, Douai, 1895, p. 123.

FRAMERY N. E. et GINGUENÉ P.L., *Encyclopédie méthodique*, t. 1 : *Musique*, Paris, Panckoucke, 1791.

SAVARY J., *Le parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce de toute sorte de marchandises [...]*, nouvelle éd., Paris, Les frères Estienne, 1757, seconde partie, livre troisième, chapitre I : *Des commissionnaires, leur utilité pour la manutention du commerce & combien de sortes il y en a*.

I.3 TRAVAUX SOURCES ET MÉMOIRES

VIGNY DE A., *Servitude et grandeur militaires (1835)*, rééd., Paris, Baudelaire, 1996.

DURUTTE (Général), «Mouvements de la 4^e division du 1^{er} Corps d'armée, le 15 juin jusqu'au 18 au soir», dans *La Sentinelle de l'Armée*, 8 mars 1838, n° 134, p. 77 -78.

KNOEPFLER L., *Le Blocus de Metz en 1814*, Paris, 1909.

MOUTHON V. E., *Précis de la vie militaire du lieutenant-général, comte François Durutte*, Douai, Contrejean-Campion, 1836.

VAUBLANC DE V., *Mémoires*, Paris, Firmin Didot, 1857.

II. TRAVAUX³⁰⁵

II.1 MÉTHODOLOGIE

AUDOIN-ROUZEAU S., GROSSER P. et BRANCHE R. e.a. (éd.), *La guerre au XX^e siècle. L'expérience combattante*, Paris, La Documentation Française, 2004 (La documentation photographique, 8041).

AUDOIN-ROUZEAU S., *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, du Seuil, 2008.

AVANZA M., LAFERTÉ G., « Dépasser la construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance », dans *op. cit.*, p. 134-152.

BEAUCHEMIN J., « Débat autour de l'article de Thierry Nootens sur l'utilisation du concept d'identité en histoire : À quoi servent les concepts ? Réplique à Thierry Nootens », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n° 63, 2009/1, p. 115-124.

BLACK J., *Rethinking Military History*, Londres-New York, Routledge, 2004.

BOLTANSKI A., LAGADEC Y. et MERCIER F., *La bataille*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

ID., « L'histoire des opérations militaires et des combats », dans *Journal of Belgian History*, XLVI, n° 2, 2016, p.

DARRAULT-HARRIS I., « Les figures de l'autorité. De l'espace familial à l'espace scolaire », dans *Enfances & Psy*, vol. 22, n° 2, 2003, p.49-58.

DITCHFIELD. S., « Decentering the Catholic Reformation Papacy and Peoples in the Early Modern World », dans *Archiv für Reformationsgeschichte / Archive for Reformation History*, vol. 101, 2010, p. 186-208.

HENNINGER L., « La nouvelle histoire-bataille », dans *Espaces Temps : De la guerre. Un objet pour les sciences sociales*, n° 71-73, 1999.

KEEGAN J., *The Face of Battle : A study of Azincourt, Waterloo, and the Somme*, Londres, Jonathan Cape, 1976.

MORILLO S., PAVKOVIC M.-F., *What is Military History ?*, Cambridge, Polity Press, 2013.

NOSWORTHY'S B., *With Musket, Cannon and Sword: Battle Tactics of Napoleon and his enemies*, New York, Constable, 1995.

PIERI P., « Sur les dimensions de l'Histoire militaire », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 18^e année, n° 4, juillet-août 1963, p. 627-628.

POSSONY S. T., SMITH D. O., « The Utility of Military History », dans *Military Affairs*, vol. 22, n° 4, 1958-1959, p. 216-218.

³⁰⁵ La liste des travaux est délibérément augmentée de titres qui n'ont pas été consultés pour cette étude. L'objectif étant de fournir au lecteur curieux des références complémentaire en lien avec le sujet de l'étude. On y retrouve bien entendu tous les titres cités en notes de bas de page ou consultés, même partiellement.

RÉLANG A., « La dialectique de la fortune et de la vertu chez Machiavel », dans *Archives de Philosophie*, vol. 66, n° 4, 2003, p. 649-662.

STENGERS J., « Le rôle de l'autre dans l'expérience missionnaire à partir de la Chine : l'identité jésuite façonnée par les Chinois », dans GANTY E., HERMANS M., SAUVAGE P. (éd.), *Tradition jésuite. Enseignement, spiritualité, mission*, Namur, Presses Universitaires de Namur / Lessius, 2002, p. 115-137.

TRENARD L., «Le renouveau de l'histoire militaire», dans *Revue du Nord*, tome 75, n° 299, janvier-mars 1993, p. 1-8.

VAN YPERSELE L. (éd.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.

II.2 HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE – RÉVOLUTION FRANÇAISE

CRÉPIN A., « Le Nord et le Pas-de-Calais face à la création de l'armée nationale (1791-an II) », dans *Revue du Nord*, t. 75, n° 299, janvier-mars 1993, p. 41-57.

BERTAUD J.-P., « Enquête sur les volontaires de 1792 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 272, 1988, p. 151-170.

ID., *La vie quotidienne des soldats de la révolution*, Paris, Hachette, 1985.

ID., *La révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979 (Les Hommes et l'histoire).

ID., «Voies nouvelles pour l'histoire militaire de la Révolution», dans *Annales Historiques de la Révolution française*, n° 219, janvier-mars 1975, p. 66-94.

BERTAUD J.-P. et REICHEL D., *Atlas de la Révolution française*, t. 3 : *L'armée et la guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989.

BLANNING T. C. W., *The French Revolutionnary Wars 1787-1802*, Londres, Arnold, 1996.

BLAUFARB R., *The French Army 1750-1820, Careers, Talent, Merit*, 2^e éd., Manchester, Manchester University Press, 2017.

ID., *The Rise and Fall of the French Revolution*, Chicago, University of Chicago Press, 1996.

CHARLET P. et PATTYN J.-J., *Hondschoote, septembre 1793. La première victoire de la Gendarmerie*, Fontaine-l'Évêque, Historic'one, 2012 (Les Batailles Oubliées, 17).

CHARRIER P., «Davout et ses soldats au camp de Bruges. Un Corps d'armée au camp de Boulogne», dans *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 439, juillet-août 2005, p. 33-37.

CONNELY O., *The Wars of the French Revolution, and Napoleon, 1792-1815*, Londres/New-York, Routledge, 2006.

CRÉPIN A., JESSENNE J.-P., LEUWERS H. (éd.), *Civils, citoyens-soldats et militaires dans l'État-Nation (1789-1815)*, Paris, Société des études robespierristes, 2006.

DESCHARD B., *L'armée et la Révolution : du service du roi au service de la nation*, Paris, Desjonquières, 1989.

- FORREST A., « L'armée de l'an II : la levée en masse et la création d'un mythe républicain », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, janvier-mars 2004, p. 111-130.
- ID., *Soldiers of the French Revolution (Bicentennial Reflections on the French Revolution)*, Durham, Duke University Press Books, 1989.
- FREMONT-BARNES G., *The French Revolutionary Wars*, Oxford, Osprey, 2001.
- GILLET M., « La première mission de Florent Guiot dans le Nord (An II) », dans *Revue du Nord*, t. 36, n° 142, avril-juin 1954, p. 273-284.
- GODECHOT J., *La Grande Nation. L'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier, 1983.
- GRIFFITH P., *The Art of War of Revolutionary France*, Londres, Greenhill Books, 1998.
- GUENIFFEY P., *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire 1789-1794*, réimp. anast., Paris, Gallimard, 2000 (Tel).
- HIPPLER T., « Service militaire et intégration nationale pendant la Révolution française », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 329, juillet-septembre 2002, p.1-16.
- LEFEBVRE G., *La France sous le Directoire (1795-1799)*, Paris, Éditions Sociales, 1977.
- LENTZ T., *Le grand Consulat. 1799-1804*, nouvelle éd., Paris, Arthème Fayard / Pluriel, 2014.
- SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, rééd., 8 vol., Paris, Tchou/Bibliothèque des Introuvables, 2003.
- STENGERS J., *Les racines de la Belgique*, t. 1: *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, Bruxelles, Racine, 2000.
- KAISER T., «La fin du renversement des alliances : la France, l'Autriche et la déclaration de guerre du 20 avril 1792», dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 351, janvier-mars 2008, p. 77-98.
- LESAGE G., *De Valmy à Jemmapes 1792. Premières victoires de la Révolution*, Paris, Economica, 2011 (Campagnes et stratégies, 87).
- ID., *Flandres 1793 - les soldats de l'an II repoussent l'invasion*, Paris, Economica, 2013 (Campagnes et stratégies, 107).
- LYNN J., *The Bayonets of the Republic. Motivation and tactics in the Army of Revolutionary France. 1791-1794*, Champaign, University of Illinois Press, 1984.
- MARQUIS H., «Les violences de guerre pendant la campagne de 1792 sur la frontière du Nord», dans *Revue du Nord*, 1, n° 379, 2009, p. 123-143.
- MARTIN J.-C., « Révolution française et "violence totale" », dans *Inflexions*, vol. 31, n° 1, 2016, p. 73-79.
- ID., *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012.

- MARTIN J.-C., SUAUD C., *Le Puy-du-Fou, en Vendée. L'histoire mise en scène*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- MAZA S., « Luxury, Morality, and Social Change : Why there was no middle-class consciousness in prerevolutionary France », dans *The Journal of Modern History*, vol. 69, n° 2, 1997, p. 199-209.
- MONNIER R., « Patrie, patriotisme des lumières à la Révolution : sentiment de la patrie et culte des héros », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 8 : *patrie, patriotisme*, Paris, Champion, 2006.
- REINHARD M., « Observations sur le rôle révolutionnaire de l'armée sous la Révolution française », dans *Annales Historiques de la Révolution française*, n° 168, avril-juin 1962, p. 169-181.
- SCHNEID F., *European Armies of the French Revolution, 1789–1802*, Norman, University of Oklahoma Press, 2015.
- SCOTT S., *From Yorktown to Valmy: The Transformation of the French Army in an Age of Revolution*, Niwot, University Press of Colorado, 1998.
- SORGELOOS C., *Jemappes et la première occupation française – 6 novembre 1792-18 mars 1793*, Mons, Université de Mons-Hainaut, 1992.
- TACKETT T., « La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution française », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, 2004.
- ID., *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, trad. de l'anglais par Alain Spiess, Paris, Albin Michel, 1996.
- THYS A., *Les conscrits belges en 1798 et 1799*, Anvers, 1885.
- TRANIÉ J. et CARMIGNIANI J.-C., *La Patrie en danger 1792-1793.*, t. 1 : *Les campagnes de la Revolution*, Panazol, Lavauzelle, 1991.
- II.2.1 Analyse sociale et économique*
- AUBERT J. et AUBERT G., « La Révolution à Douai : La Société Populaire de Douai », dans *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 14, n° 83, 1937, p. 432-452.
- AYMARD M., « Alain Dewerpe, entre histoire économique et histoire sociale : la protoindustrialisation », dans *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 17 bis, novembre 2017, p. 3,
- BÉAUR G., MINARD P. et LACLAU A. (éd.), *Atlas de la Révolution française*, vol. 10 : *Économie*, Paris, EHESS, 1997
- BODINIER B., TEYSSIER E. et ANTOINE F., *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, CTHS, 2000 (Mémoires et documents d'histoire de la Révolution française, 53).
- BUFQUIN V., *Histoire de la ville de Douai*, Douai, Lauerjat, 1951.

- CHASSAGNE S., « Industrialisation et désindustrialisation dans les campagnes françaises : quelques réflexions à partir du textile », dans *Revue du Nord*, t. 63, n° 248, janvier-mars 1981, p. 35-57.
- DEMONT V., SCHERMAN M. et WEGENER SLEESWIJK A., *Le pouvoir des Courtiers. Univers marchand et acteurs du courtage en Europe (XIV^e-XVIII^e s.)*, Paris, Rue d'Ulm, 2018 (Sciences sociales).
- FOUTRIER G., « L'argent dans l'enclos du Commerce : courtiers et agents de change à la Bourse de Rouen (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-1, n° 1, 2016, p. 2.
- GOSELIN G., *L'Age d'or de la vie musicale à Douai (1800-1850)*, Bruxelles, Mardaga, 1995 (Musique-Musicologie)/
- JARNOUX PH., *Les Bourgeois et la Terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 1996.
- LEFEBVRE B., « Sous la révolution, l'aliénation des biens de l'Église à Douai, ville très catholique », dans *Revue du Nord*, t. 1, n°389, 2011, p. 89-110.
- ID., « La terreur et ses victimes dans une ville de la frontière nord. L'exemple de Douai (juin 1793-juillet 1794) », dans *Revue du Nord*, t. 4, n° 342, 2001, p. 777-800.
- ID., « Argent et révolution : esquisse d'une étude de la fortune à Douai (1748-1820) », dans *Revue du Nord*, t. 61, n°241, avril-juin 1979, Numéro spécial : *Douai et le Douaisis*, p. 403-415.
- ID., « Pratique religieuse et église constitutionnelle. Le cas de Dengremont, curé de Sin-le-Noble, 1791-1801 », dans *Revue du Nord*, n° 236, 1978, p. 122
- ID., « Pratique religieuse et église constitutionnelle. Le cas de Dengremont, curé de Sin-le-Noble, 1791-1801 », dans *Revue du Nord*, n° 236, 1978, p. 119-132.
- LEFEBVRE B., THIBAUT L., « Évolution démographique et développement industriel : le Douaisis de 1750 à 1870 », dans *Revue du Nord*, t. 61, n°240, janvier-mars 1979, p. 165-179.
- LEMARCHAND G., *L'économie en France de 1770 à 1830 : de la crise de l'Ancien Régime à la révolution industrielle*, Paris, Armand Colin, 2008 (Collection U, Histoire).
- MARION M., *Dictionnaire des institutions de la France au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1923, p. 69-71.
- PARDAILHÉ-GALABRUN A., *La Naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988 (Histoires).
- PINEAU-DEFOIS L., « Sphères d'approvisionnement. Grands négociants nantais en denrées d'exportation (fin XVIII^e siècle) », dans *Histoire urbaine*, vol. 30, n° 1, 2011, p. 87-107.
- PRÉVOT V., « Une grande industrie d'exportation. L'industrie linière dans le Nord de la France sous l'Ancien Régime », dans *Revue du Nord*, t. 39, n° 156, octobre-décembre 1957

II.2.2 Guerre des paysans – 1798

- BRECHT D., « La représentation du pouvoir français en Belgique (1792-1799) : entre révolution et tradition », dans *Annales historiques de la Révolution française*, v. 384, n°2, 2016, p. 109-130.
- DUPONT-BOUCHAT M.-S., ROUSSEAU X., STEVENS F., « La Guerre des Paysans (1798). Brigandage, révolte nationale ou croisade religieuse ? Mythes et réalités », dans YPERSELE VAN L. (éd.), *Imaginaires de guerre. L'histoire entre mythe et réalité. Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 3-5 mai 2001*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia / Presses Universitaires de Louvain, 2003 (Transversalités, 3), p. 53-90.
- FRANÇOIS L., *De Boerenkrijg. Twee eeuwen feiten en fictie*, Leuven, Davidsfonds, 1998.
- GORIS J., STEVENS F., VERAGHTERT K. et GIELIS M., *Voor Outer en Heerd, 1798. De Boerenkrijg in de Antwerpse Kempen*, Turnhout, Brepols, 1998.
- JOURDAN A., « La Révolution batave : un cas particulier dans la grande famille des républiques sœurs ? », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°378, 2014, p. 73-96.
- LEDENT C., *Bandits ou opposants au nouveau régime ? : les procès d'un réseau de brigands brabançons devant la justice française (1799-1804)*, mémoire de maîtrise, Louvain-la-Neuve, UCL, 2009.
- LEMARCHAND G., « Pour une typologie des troubles ruraux en Europe (1760-1802) », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°94-95, 2005, p. 27-56.
- MARTENS Erik, *Cousin Charles de Loupaigne*, trad. de G. Janssens de Varebeke, Leuven, van Helmont, 1994.
- ROUSSEAU X., « Rebelles ou brigands ? La "guerre des paysans" dans les départements "belges" (octobre-décembre 1798) », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°94-95, 2005, p. 101-132.
- MAZEAU G., « Le Puy du Fou : sous le divertissement, un "combat culturel" », dans *The Conversation*, 29 mars 2019, mis à jour le 9 avril 2019.

II.3 HISTOIRE MILITAIRE – PREMIER EMPIRE

- BRULEY Y., « La musique d'église au temps de Napoléon », dans *Napoleonica. La Revue*, vol. 7, n° 1, 2010, p. 53-65.
- COLSON B., *Napoléon. De la guerre*, Paris, Perrin, 2011.
- Id., *Leipzig. La bataille des Nations, 16-19 octobre 1813*, Paris, Perrin, 2013.
- GARNIER J., *L'art militaire de Napoléon*, Paris, Perrin, 2015.
- GUENIFFEY P., *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2010 (Tempus).
- HASQUIN H., *La Belgique française 1792-1815*, Bruxelles, Crédit Communal, 1993.
- LENTZ T., *Le Premier Empire 1804-1815*, Paris, Fayard, 2018 (Pluriel).

MUIR'S R., *Tactics and the Experience of Battle in the Age of Napoleon*, New Haven, Yale University Press, 1998.

PIGEARD A., *L'histoire de la Grande Armée*, Paris, La Bisquine, 2015.

ID., « Les légions polonaises d'Italie et du Danube », dans *Tradition Magazine*, n° 8 (hors-série) : *Napoléon et les troupes polonaises 1797-1815. De l'armée d'Italie à la Grande Armée*, janvier 1999.

TULARD J., *Napoléon et la noblesse d'Empire*, Paris, Tallandier, 2002 (Bibliothèque napoléonienne).

ID., *Napoléon chef de guerre*, Paris, Tallandier, 2012.

VERHAEGEN P., *La Belgique sous domination française 1792-1814*, Goemaere / Plon, Bruxelles / Paris, 1922-1924.

II.3.1 Officiers et carrières politiques

BLAUFARB R., *The French Army 1750-1820, Careers, Talent, Merit*, 2^e éd., Manchester, Manchester University Press, 2017.

BOUDON J.-O., BOURDIN P., « Les héritages républicains sous le Consulat et l'Empire », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 1-15.

BRUYERE-OSTELLS W., « Les officiers républicains sous l'Empire : entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 31-44.

ID., « L'armée, foyer de bonapartisme : l'exemple du "complot du Nord" en 1815 », dans BOUDON J.-O. (éd.), *Armée, guerre et société, à l'époque napoléonienne*, Paris, Éditions SPM, 2004.

PETITEAU N., « Les fidélités républicaines sous le Consulat et l'Empire », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, 2006, p. 59-74.

ID., « Lecture socio-politique de l'Empire : bilan et perspectives », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 359, janvier-mars 2010, p. 181-202.

II.3.2 Campagne de Belgique - 1815

ADKIN M., *The Waterloo Companion*, Londres, Aurum, 2001.

BLACK J., *The Battle of Waterloo. A New History*, Londres, Random House, 2010.

BOUDON J.-O., *Napoléon et la dernière campagne. Les Cent-Jours, 1815*, Paris, Armand Colin, 2015.

BOURACHOT C., *Napoléon. La dernière bataille. 1814-1815 Témoignages*, Paris, Omnibus, 2014.

CARROT G., *Metz et Thionville de 1811 à 1815. Le problème de deux places fortes à la fin du Premier Empire*, Metz, Université de Metz (mémoire de maîtrise), 1971.

- CHANDLER D., *Waterloo: The Hundred Days*, Londres, Osprey Publishing, 1980.
- COLSON B., « Waterloo. Deux siècles d'historiographie », dans *International Bibliography of Military History*, n° 34, 2014, p. 171-192.
- COPPENS B., *Les Mensonges de Waterloo*, Bruxelles/Paris, Jourdan, 2009.
- COPPENS B. et COURCELLE P., *La Papelotte*, Éditions de la Belle Alliance, Bruxelles, 2000 (Waterloo 1815. Les Carnets de la Campagne, 4).
- CRUMPLIN M., *The Bloody Fields of Waterloo: Medical Support at Wellington's Greatest Battle*, Huntingdon, Trotman Books, 2013.
- CYR P., *Waterloo : origines et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- DELLEVOET A., *The Dutch-Belgian Cavalry at Waterloo. A Military History*, La Haye, Den Haag, De Cavalerie, 2008.
- DE VOS L., *Het einde van Napoleon. Waterloo 1815*, Leuven, Davidsfonds, 1997.
- FLETCHER I., *A Desperate Business: Wellington, the British Army and the Waterloo Campaign*, Staplehurst, Spellmount, 2001.
- FOULKES N., *Dancing into Battle: A Social History of the Battle of Waterloo*, Londres, Phoenix, 2006.
- FRANKLIN J. et EMBLETON G., *Waterloo 1815*, 3 vol., Londres, Osprey, 2015.
- GARNIER J., *Les secrets de Waterloo*, Paris, Vuibert, 2015.
- HAEGELE V., BRANDA P. et THIERRY LENTZ e.a. (éd.), *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte publiée par la Fondation Napoléon*, t. XV : *Les Chutes 1814-1821*, Paris, Fayard, 2018.
- HOFSCHRÖER P., *1815. The Waterloo Campaign*, 2 vol., Londres, Greenhill, 1998-1999.
- LENTZ T., *Mémoire de Napoléon*, t. 3 : *L'île d'Elbe et les Cent-Jours*, Paris, Tallandier, 2011.
- ID., *Le Congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe. 1814-1815*, Paris, Perrin, 2013.
- ID., *Waterloo 1815*, Paris, Perrin, 2015.
- LOGIE J., *Waterloo, l'évitable défaite. Duculot*, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989.
- ID., « 18 juin 1815, Waterloo, de la bataille à la légende », dans *Napoléon Ier, le magazine du Consulat et de l'Empire*, Hors série n° 7, juin 2007.
- ID., « La défaite : quels en sont les véritables responsables ? », dans *Napoléon Ier, le magazine du Consulat et de l'Empire*, n° 27, juin 2007. p. 32-37.
- MUILWIJK E., *The Netherlands Field Army during the Waterloo Campaign*, 2 vol., Bleiswijk, Sovereign House Books, 2012 / 2013.
- ROBINSON M., *The Battle of Quatre-Bras 1815*, Londres, The History Press, 2009.
- SCHULTEN K., *Waterloo (18 juin 1815). La double incertitude*, Paris, Economica, 2009.

T'SAS F., « Les mouvements du 1^{er} Corps de Drouet d'Erlon au cours de la bataille de Ligny et des Quatres-Bras, le 16 juin 1815 », dans *Revue Belge d'Histoire Militaire*, XVII, 1967, p. 268-300.

VILLEPIN DE D., *La chute de Napoléon*, Paris, Perrin, 2015.

II.4 ÉTUDES À PROPOS DU GÉNÉRAL DURUTTE

BOUSSY M., « Pierre-François-Joseph Durutte - Comte d'Empire », dans *Revue de l'Association Belge Napoléonienne*, n° 9, 1981.

CRUYPLANTS E., « Biographie sommaire du comte Durutte », dans *Franc-Tireur, Moniteur de la garde civique*, n° 24, 13 juin 1901.

Général HERMENT, « Notice sur le Général Durutte », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord séant à Douai*, 4^e s., t. I : 1911-1922, Douai, 1914, p. 283-406.

LE COUSTUMIER J., *Le siège de Metz de 1814*, Paris, Nouveau Monde éditions / Fondation Napoléon, 2009.

MULLIÉ C., *Biographies des célébrités militaires des armées de terre et de mer 1789-1850*, s. l., Poignavant et Compagnie, 1852, p. 483-485.

PAIMBLANT DU ROUIL (Capitaine), *La Division Durutte les régiments de réfractaires sous Napoléon I^{er}*, Panazol, Charles-Lavauzelle, 1896.

ROSE G., « De Ares à Euterpe, la "cheminée" du comte Durutte », dans *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1996, p. 105-131.

TIMMERMANS D., « La division Durutte à Waterloo par W. Aerts », dans *Société Royale belge d'Études napoléoniennes*, n° 58, 2008.

WILLEMS R., « Le Journal de campagne de l'Adjudant-général François Durutte tenu pendant les troubles de Brumaire An sept (Guerre des paysans belges), 1798-1799 », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, t. 130, 1964, p. 187-327.

« Durutte », dans SIX G., *Dictionnaire biographique des généraux & amiraux français de la Révolution et de l'Empire : 1792-1814*, t. 1, Paris, Saffroy, 1974, p. 413-414.

II.5 OUTILS DE TRAVAIL

CHAPPEY J.-L., GAINOT B., *Atlas de l'Empire napoléonien*, Paris, Autrement, 2008.

MARION M., *Dictionnaire des institutions de la France au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1923.

FURET F. et OZOUF M. (éd.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, 4 vol. Paris, Flammarion, 1988 (Champs).

Furetière A., *Dictionnaire Universel*, La Haye / Rotterdam, Arnout / Reinier Leers, 3 t., 1690 [En ligne].

- GARNIER J., *Atlas napoléonien*, Saint-Cloud, Napoléon 1^{er}, 2006.
- JOURQUIN J., *Dictionnaire des maréchaux du premier Empire*, Paris, Christian/JAS, 1999.
- MASSIN J., *Almanach du Premier Empire*, Paris, Club Français du Livre, 1963.
- ID., *Almanach de la Révolution française*, Paris, Club Français du Livre, 1965.
- PIGEARD A., *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Tallandier, 2002.
- ID., *Dictionnaire des batailles de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2004.
- QUINTIN D. et B., *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, Paris, 1996.
- SIX G., *Dictionnaire biographique des généraux & amiraux français de la Révolution et de l'Empire : 1792-1814*, Paris, Saffroy, 1974.
- SOBOUL A., *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989.
- TULARD J., *Dictionnaire Napoléon*, 2^e éd., 2 vol., Paris, Fayard, 1999.
- ID., *Dictionnaire amoureux de Napoléon*, Paris, Plon, 2012.
- TULARD J., FIERRO A., PALLUEL-GUILLARD A., *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Robert Laffont, 1995.

II.6 RÉFÉRENCES ÉLECTRONIQUES

- DUFLO C., « Dossier critique de l'article philosophe (*Encyclopédie*, t. XII, p. 509b–511a) » sur *Édition numérique collaborative et critique de l'Encyclopédie* [En ligne]. URL : <https://www.nakala.fr/data/11280/5f674dde> (consulté le 3 juillet 2019).
- JOURDAN A., « La Convention ou l'empire des lois. Le Comité de législation et la commission de classification des lois », dans *La Révolution française* [En ligne], n° 3, 2012, p. 1-31. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/730> (consulté le 16 juillet 2019).
- LIGNEREUX A., « Le moment terroriste de la chouannerie : des atteintes à l'ordre public aux attentats contre le Premier Consul », dans *La Révolution française* [En ligne], n° 1, 2012 p. 1-19. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/390> (consulté le 28 juillet 2019).
- SERNA P., « Comment penser la guerre totale sans la réduire à une guerre totalement française ?... » [En ligne]. URL : <http://ihrf.univ-paris1.fr/spip.php?article320> (consulté le 25 juillet 2019).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
I « UN PÈRE, UN ÉPOUX, UN CITOYEN ET UN GUERRIER PHILOSOPHE »	17
I.1 RACINES DOUAIISIENNES	17
I.1.1 Des négociants dans le lin	17
I.1.2 Un mariage et une famille	23
I.2 FRANÇOIS DURUTTE, PORTRAIT D'UN HOMME INSTRUIT	27
I.2.1 Un philosophe vous dites ?	30
I.3 BOULEVERSEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	37
I.3.1 L'acquisition de biens nationaux	37
I.3.2 Du bourgeois commerçant au notable militaire	44
II AU CŒUR DE LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE	47
II.1 UN « VRAI DÉFENSEUR DE LA PATRIE »	47
II.1.1 Séduit par la Révolution	47
II.1.2 Citoyen-soldat	49
II.2 UN OFFICIER RÉPUBLICAIN MODÉRÉ	57
II.2.1 L'armée : école de républicanisme	57
II.2.1.1 <i>Le « petit général borgne »</i>	58
II.2.2 Hostile au gouvernement par la terreur	64
II.3 PROFESSIONNALISME MILITAIRE	67
II.3.1 Durutte dans la répression de l'insurrection de l'an VII	67
II.3.1.1 <i>Propagande et violence révolutionnaire</i>	69
II.3.2 Quitter l'armée ?	76
II.4 CONCLUSION PRÉLIMINAIRE	81
III MUTATIONS IDENTITAIRES : ENTRE SENTIMENT RÉPUBLICAIN ET	
« BONAPARTISME »	83
III.1 UN SENTIMENT RÉPUBLICAIN ÉTOUFFÉ ?	83
III.1.1 De la disgrâce à Wagram	84
III.1.1.1 <i>Le rocher de l'ennui</i>	87
III.1.2 Au service de la Grande Armée	90
III.2 1814-1815 : UN RALLIEMENT PATRIOTE PLUTÔT QU'UNE ADHÉSION	
« BONAPARTISTE »	95
III.2.1 Le retour du Roi	95
III.2.2 L'heure du choix	98

III.2.3	La dernière campagne	101
III.2.3.1	<i>Retraite à Ypres</i>	103
CONCLUSION		105
BIBLIOGRAPHIE		109
I. SOURCES		109
I.1	Sources inédites	109
I.2	Sources éditées et imprimées	109
I.3	Travaux sources et mémoires	109
II. TRAVAUX		110
II.1	Méthodologie	110
II.2	Histoire politique et militaire – Révolution française	111
II.2.1	<i>Analyse sociale et économique</i>	113
II.2.2	<i>Guerre des paysans – 1798</i>	115
II.3	Histoire militaire – Premier Empire	115
II.3.1	<i>Officiers et carrières politiques</i>	116
II.3.2	<i>Campagne de Belgique - 1815</i>	116
II.4	Études à propos du général Durutte	118
II.5	Outils de travail	118
II.6	Références électroniques	119

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial